LA VIE DU FAMEUX PÈRE NORBERT EX-CAPUCIN: CONNÛ...

M. de Chevrier (François Antoine)

LA VIE

DU FAMEUX

PERE NORBERT

EX-CAPUCIN,

Connû aujourd'hui sous le Nom de

L'ABBÉ PLATEL.

PAR

L'AUTEUR DU COLPORTEUR.

Cavè a sune Franciſci,
P. Bert.

A LONDRES,
Chez JEAN NOURSE,

1762.

FLORENTINAE · BIBLIOTH.

A MONSIEUR,

Jean Henri MAUBERT *dit* GOUVEST, *Politique au ſervice de tous ceux qui veullent être trompés* (*a*).

MONSIEUR,

J'ai crû que je vous devois l'hommage de la Vie d'un de vos Anciens Confreres, l'honneur que le Pere Norbert va acquérir par la publication de cet Ouvrage rejaillira ſur vous, & vous meritera une celebrité á laquelle votre Hiſtoire actuellement ſous Preſſe, mettra le ſçeau.

Je ſuis, Monſieur Votre très veridique Panegiriſte.

L'Auteur du Colporteur.

(*a*) En s'aprochant de Francfort, il a crû s'acheminer vers Ausbourg, mais pluſieurs des Plénipotentiaires qui le connoiſſent, lui ont fait deffendre d'approcher de ſoixante mille du Congrès futur.

PREFACE.

PLUTARQUE *a fait paſſer à la poſterité les actions memorables des grands hommes de l'antiquité, ce ſont des exemples de vertu, de fermeté & de courage qu'il a donnés a ſuivre aux belles ames; moins habile que cet Hiſtorien, je veux ſervir, ainſi que lui, ceux qui viendront après moi, & je vais publier pour remplir mon Projet, la vie des illuſtres avanturiers de ce ſiécle, ce ſont des* modèles a fuïr *que j'offre à ceux qui veuillent devenir Honnêtes Gens.*

La Peinture des vices fait le même effet que celle de la vertu, parcequ'elle ramene les Hommes

au

au bien en leur inſpirant l'horreur des forfaits & du Libertinage, je commençerai ma collection des malheureux Illuſtres *par les Vies du Pere* Norbert, *de* Maubert, *de* Paliſſot *&* *de* Freron; *lorſque je publierai l'Hiſtoire Lamentable de ce dernier, j'annoncerai les perſonages qui en formeront la ſuite.*

La verité dont je ne m'écarterai jamais, m'obligera de préſenter au Public des objets dégoutans, mais la neceſſité d'expoſer les choſes telles qu'elles ſont, me force d'entrer dans des détails deſagréables, que j'embelirois ſi les deſcriptions des crimes étoient ſucceptibles d'ornemens, n'auroit-on pas raiſon de blâmer un Peintre qui décoreroit agréablement des échaffauts & des gibets, tous les objets doivent être vûs dans l'etat

de verité qui leurs eſt analogue, & comme il ſeroit contre la vraiſemblance de mêler les mirtes & les roſes avec les ciprès funebres, je ne pourai, en traçant les actions de mes funeſtes héros, prendre que le ton qu'un Hiſtorien doit emploier, quand il decrit des actions dignes d'un denoüement pareil à ceux auxquels la curioſité barbare de la populace accourt en foule, je me tais, crainte de dire le mot propre ſi j'allois plus avant.

LA

LA VIE
DU
P. NORBERT
aujourd'hui
L'ABBÉ PLATEL.

PIERRE *PARISOT* nâquit à Bar-le Duc le 8. Mars 1997. ſon Pére étoit un pauvre Tiſſerand qui s'epargna ſouvent le neceſſaire pour procurer à ſon fils une education au-deſſus de ſon etat, l'eſpoir que le jeune Pariſot donna dés ſa plus tendre jeuneſſe, fit le malheur de ſa vie, ſans doute il auroit été heureux, ſi borné à la profeſſion mécanique de ſon Pére, il avoit negligé l'etude qui le perdit par l'abus qu'il en fit; Ah cher Rouſſeau? Illuſtre Citoyen de Geneve? Je commence à penſer comme vous, & l'experience m'ap-

prend ce que vous avés demontré avec tant d'eloquence, que les lettres ne contribuent que trop à faire le malheur de ceux qui les cultivent.

Pariſot Tiſſerand auroit été aſſés ignoré pour vivre heureux, Pariſot Capucin eût de l'ambition & des projets elevés qui le perdirent & le deshonorerent, Pariſot Abbé ſeculier croit que la celebrité qu'il a aquiſe, n'importe comment, eſt un titre d'honneur, & partant de là, il va de Cour en Cour trainer un nom avili, mandier des penſions, eſſuier des refus, & les dompter en joüant un rôle qui le degraderoit, s'il avoit encore quelque choſe à perdre.

Les Jeſuites doivent aux bontés des Ducs de Lorraine le Collége qu'ils ont à Bar, Pariſot fit ſes etûdes chez ſes Péres; diſciple penetrant, il puiſa dans les leçons & la conduite de ces Religieux cette ambition demeſurée & cet orgüeil inſôlent qui font l'eſſence de ſon caractére, ſi *la Societe de Jeſus* (*a*) ſe repentit d'avoir elevé Pariſot, celui-ci devroit avec bien plus de juſtice maudire l'inſtant oú il paſſa de la *Navette* au *Rudiment*.

Les

(*a*) on ne peut pas conçevoir comment un Fondateur qui affectoit de prêcher l'humilité, a pû donner à ſon ordre une qualification auſſi orgüeilleuſe & ſi peu meritée.

Les progrés que *Pierrot* (c'eſt le nom que notre héros portoit dans ſon enfance) fit au collége, lui donnerent une certaine reputation dans la ville, & les Capucins charmés du bien qu'on diſoit de lui, reſolurent de l'aſſocier à la Vermine de *St.* François en l'affublant de la livrée de l'Ordre, ces Péres, tout imbéciles qu'ils ſont aſſés communèment, eurent aſſés d'eſprit, pour etudier le caractére de Pariſot, & ayant demelè aprés vingt *Conſiſtoires* & deux Chapitres *Provinciaux* que l'ame du jeune homme étoit enrichée de vanité, ils eurent le talent de flater ſa manie & de lui perſuader que l'ordre ſéraphique de St. François étoit la pepiniere de la nobleſſe, (*a*) le centre du gout, l'azile des ſçiences, & le ſanctuaire des dignités.

Pariſot ſéduit par ces details pompeux, commença à eſtimer moins les Jeſuites & à reverer d'avantage les Capucins, tous ſes momens de recréation étoient conſacrés à la

(*a*) Les Capucins tout *indignes* qu'ils ſe diſent, ſont peut-être les hommes les plus vains de tout le peuple Monacal, ils ont tous la fureur de vouloir être des gens de condition, & ſi on veut les croire, ils ont tous été Capitaines de Cavalerie & ils ont quitté le Service pour avoir tué un de leurs camerades dans un combat ſingulier.

la converſation brillante de ces hommes ſavans aux quels le jeune homme bruloit de ſe réunir plus intimement, Pariſot eût à peine terminé ſa Philoſophie, qu'il declara à ſon Pére le deſir qu'il avoit d'endoſſer la ſoubreveſte du Patriarche des Capucins, le vieux Pariſot qui avoit pour cet Ordre illuſtre toute la veneration dont un humble Tiſſerand doit être penetré, fut enchanté de la reſolution de ſon Fils, il en benit le Seigneur, & jura modeſtement par ſa navette, que ce glorieux evenement alloit tirer le nom de Pariſot de l'obſcurité qui le couvroit.

Le Gardien des Capucins de Bar ecrivit au Provincial qui rèſidoit alors à Luneville pour lui propoſer le Poſtulant, & lui demander la permiſſion de le faire entrer au Novitiat, Pariſot impatient de reçevoir un agrément qui devoit être le titre conſtitutif de ſon illuſtration & de ſon bonheur, viſitoit tous les jours ceux qui alloient devenir ſes Fréres, mais un evénement imprevû manqua de faire evanoüir ſes pieux deſſeins, Pariſot arrive à la porte du Couvent, & trouve une fille aſſés jolie qui attendoit que le portier lui ouvrit, mais ce Frére porte-clefs étoit à table, & l'auſterité du Cloitre ne permet point de quitter un exercice auſſi intereſſant, Pariſot, en attendant qu'on vint ouvrir, cauſa avec cette fille qui l'avoit enhardi par quelque preve-

venance, la converſation les anima tous deux au point qu'ils convinrent de ſe revoir le même jour à une promenade ſolitaire qui n'étoit point eloignée de la ville; quoique Pariſot eut paſſé une grande partie de la journée dans le Couvent des Capucins, il ne ſe trouva point aſſés fort pour reſiſter à la tentation, il courût à l'heure du rendés-vous à la promenade indiquée & y trouva *Fanchon* (c'eſt le nom de cette fille) qui l'attendoit avec une voluptueuſe impatience, les propos plus deciſifs que galans, amenerent nos deux Amans ſous une grange abandonée qui devint bientôt un temple aux yeux d'un jeune homme paſſioné & qui tout frais moulû du Collége, étoit rempli de ſon *ovide*, Fanchon plus aguerrie que Pariſot joüit à loiſir du tendre embaras d'un adoleſcent qui vient ſacrifier pour la premiere fois ſur l'autel du Plaiſir, aprés mille queſtions auſſi ſingulieres que riſibles, Fanchon ſe determina à ſeconder un amant auſſi amoureux que mal adroit, Pariſot fut heureux, ſa maitreſſe ne ſe ſervit point pour perſuader ſon innocence de ces plaintes que les femmes employent pour affecter de la delicateſſe & tromper les hommes dèfians; ce langage auroit été inutile, Pariſot étoit ſur cet objet d'une ignorance qui ne lui permettoit pas d'avoir des ſoupçons, & dans le trouble où il étoit, Fanchon lui paroiſſoit auſſi neuve & auſſi decontenancée

cée

cée que lui; aprés avoir demandé compte à ſon ame de l'excés des plaiſirs dont il venoit de s'enivrer, il regarda tendrement ſon aimable Fanchon qui ne voulant point jouer la pudeur n'y employer l'art auprés d'un homme dont la credulité la ſervoit, ſe jetta à ſon cou, & le ramena au plaiſir dont elle ſut agréablement varier la jouiſſance, Pariſot plein des nouveaux Charmes qu'il trouvoit à ſon amante, lui demanda, avant de la quitter, un rendés-vous pour le lendemain à la même heure, Fanchon lui repondit que cela n'étoit pas poſſible, parcequ'elle étoit obligée de partir pour *Toul* à la pointe du jour? Quoi, ma chere amie, s'écria l'adoleſcent eperdû, vous m'abandonnés au moment ou je vous connais, ayés pitié d'un jeune homme qui vous adore & qui mourra s'il faut qu'on le ſepare de vous? Fanchon emûe de ce diſcours dont la ſimplicité de ſon amant devoit lui garantir la verité, s'excuſa ſur des ordres de ſa mere, & promit qu'elle feroit de retour dans un Mois; un Mois, reprit Pariſot, oſés-vous bien, ma belle amie, me plonger un poignard dans le cœur en m'annonçant un terme auſſi long? Permettés du moins, ſi ce voiage eſt indiſpenſable, que je vous accompagne? Je ne puis, repliqua Fanchon, vos parens m'imputeroient votre abſence, & comme je ſuis une Fille ſans crédit, on pouroit bien me faire en fer-

fermer une troiſieme fois, & m'oter les moiens de faire éclater mon Innocence; Quoi, demanda vivement l'aſpirant ſeraphique, vous avés été enfermée & par qui & pourquoi? Hatés-vous de ſatisfaire ma curioſité, vos malheurs dès ce moment deviennent les miens & je les partage tous; Puiſqu'enfin, repondit la ſinguliere Fanchon, vous voulés m'accompagner, je veux bien vous permettre de venir juſqu'à *Ligny*, c'eſt-là que pleine de confiance dans un amant que j'adore, je vous ferai un détail abregé de ma vie.

Pariſot charmé de la docilité de ſa maitreſſe revint à la Ville ou ils ſe ſeparérent en ſe jurant de ſe joindre le lendemain à la pointe du jour.

Le jeune Homme paſſa la nuit dans de douces inquiétudes, & ſa tendre impatienee dévançant l'Aurore, il s'habilla, ſortit a petit bruit & il alla attendre ſon amante à la porte de la ville, Fanchon arriva à l'heure marquée, l'un & l'autre bravant la rigueur du mauvais tems & de la ſaiſon alloient a pié & ne ſe plaignoient n'y de la pluïe n'y des chemins, parceque les routes qui menent aux plaiſirs, ſont toujours parſemées de roſes aux yeux des Amans.

Pariſot devenû moins ſot que la veille, portoit le Paquet de Fanchon, & calmoit les ennuis du chemin par des contes qui la diver-

divertiſſoient, les Clochers de Ligni ne furent pas plutot apperçûs que nos Voyageurs s'interrogerent ſur l'état de leur bourſe, Fanchon avoit environ un écu & ſon amant qui dans l'ivreſſe de ſa paſſion, n'avoit pas eû le tems de s'occuper des détails itinéraires, étoit ſans un ſou, mais des boucles d'argent fort maſſives lui aſſuroient une reſſource, a peine fut-il arrivé qu'il les vendit, on entra dans une taverne ſombre que Fanchon connoiſſoit pour être un azile de l'amour, & le couple content s'y enivra de vin & de plaiſirs, Pariſot couché ſur une chaiſe à coté de ſa maitreſſe, ſe reſſouvint de la promeſſe qu'elle lui avoit faite de raconter ſon Hiſtoire, & Fanchon priée de tenir ſa parole, commença en ces termes.

Hiſtoire de Fanchon.

Je ſuis Née à Remiremont ville fameuſe par un Chapitre très illuſtre de Dames, ma Mere étoit gouvernante d'un de leurs Chapelains, cet Eccléſiaſtique qui jouiſſoit de la reputation que donnent les bonnes mœurs, trouva ma Mere de ſon gout; *le lendemain* il lui dit des choſes tendres, *le lendemain* il lui fit des preſens, *le lendemain* il lui prit la gorge, *le lendemain* il lui jura qu'il

qu'il l'aimoit, *le lendemain* il le lui prouva, *le lendemain* il lui fit un enfant, & je vins au Monde neuf mois après ce *lendemain-là*, ma Mere voulant menager la reputation du Chapelain, alla accoucher dans la petite ville de *Plombieres* ou elle ſe rendoit tous les ans pour y prendre les eaux, elle revint à Remiremont aprés m'avoir remiſe entre les mains d'une Nourice dont l'indiſcretion étoit d'autant moins a craindre qu'elle ignoroit l'azile des Auteurs de mes jours, une perſonne de confiance lui paioit les mois de Nourrice & toutes les petites choſes néceſſaires à mon entretien.

Je ſortis a deux ans des mains de ma nourice & on me mit en penſion chez une honnête femme qui ètoit dans le ſecret & qui m'eleva juſqu'a l'age de ſept ans, ce fut alors que mes petites gentilleſſes parvinrent juſqu'a mon Pere qui m'appella auprés de lui ou je paſſai pour la niéce de ma Mere, ceux qui connaiſſent les uſages obſervés par tous ies Chanoines, ne furent point la dupe de ce degré imaginaire de Parenté, mais comme il y avoit beaucoup des Chanoineſſes & des Chapelains qui avoient, ainſi que lui, des Neveux & des niéces Poſtiches, on feignit de croire ce que mon Pere vouloit qu'on crût, je reçus une èducation conforme à l'état auquel on me deſtinoit, & a quinze ans je ſavois bro-

broder comme une *Fée* & friſer comme un *Ange*.

Madame de L**** me prit pour ſa Femme de Chambre, mon Pere me vit éntrer à regret chez cette aimable Chanoineſſe, prevoioit-il les malheurs qui devoient ſuivre cette demarche?

Il y avoit un an que j'etois au ſervice de Made. de L*** lorſque m'appellant un jour au milieu de la nuit, elle me dit, ma chere Fanchon je ſuis perdue; qu'avés-vous donc, Madame, lui demandai-je avec inquiétude? Tu as vû ici, reprit Made. de L*** le Chevalier de St. M***, eh ouï, répondis-je, c'eſt un Cavalier fort aimable, & que trop, ma chere amie, répliqua ma Maitreſſe, je ſuis groſſe & j'ai preſque dans l'idée que c'eſt de lui, ah, répartis-je, ne vous mettés pas cela dans la tête, j'avoue, répondit-elle, qu'en l'accuſant formellement, je crains de compromettre un innocent, mais que veux-tu? il y a des preſomptions que je veux verifier ſur le champ, fouille dans mes poches, & donne moi mon Calendrier de nuit, ma Maitreſſe parcourut cet Almanach, & aprés avoir combiné pendant un quart d'heure les dates & les perſonnes, elle ſoutint que ſi ce n'étoit pas le Chevalier, c'étoit un autre, ce qui étoit inconteſtable.

Le grand objet de Made. de L*** n'étoit

toit pas de ſavoir de qui elle étoit groſſe, mais de cacher ſon état & d'accoucher avec toute le miſtére que les Chanoineſſes emploient dans ces fréquentes opérations.

Made. de L*** avoit une ſœur Mariée à Paris; la doyenne du Chapitre lui permit d'aller paſſer une année avec elle; nous partimes; mais la prudence ne voulant point que ma maitreſſe deſcendit chez ſa ſœur qui logeoit au Marais, nous primes un appartement garni chez Madame *Normandin* ſage-femme ruë St. Jacques à cotté de l'Egliſe de St. Yves, l'aimable chanoineſſe accoucha chez cette femme d'un gros garçon que je tins ſur les fonds de batême avec une eſpèce de Praticien du quartier qui étant aux gages de la Normandin & des Enfans de famille n'avoit d'autre metier que d'être *Parain* des batards, & *Caution*, ſans une obole de biens, de tous les Honnetes Gens enfermés pour dettes (*a*).

Nous

(*a*) Rien n'eſt ſi poſitif que ce que Fanchon dit ici, j'ai connû à Paris un nommé *Flagé* qui étoit alors la caution banale de tous les Jeunes gens qu'on arrêtoit pour dettes, & que le Lieutenant civil du chatelet faiſoit élargir en donnant caution, comme on reçevoit toujours ce garant à l'inſcu des créanciers interesſés à le rejetter, il arrivoit devant le Juge, pre-

Nous donnames à l'enfant par ordre de ma maitreſſe le nom de *Comte de St. Germain* qui eſt devenu depuis un célébre dans l'ordre des avanturiers; Politique, Chimiſte, Muſicien, enfin eſprit univerſel, il a eû l'art d'intriguer pendant ſon ſéjour en Hollande pluſieurs cours de l'Europe.

Made. de L*** parfaitement retablie alla prendre un logement chez ſa ſœur, & ſuivit le courant, un beau jour je m'aviſai de

noit la qualité de Négotiant, ſignoit le cautionnement, & prenoit un pour cent des ſommes pour leſquelles il repondoit, un de mes amis ayant été arreté, & cherchant partout une Caution, on m'indiqua ce *Flagé* que j'allai relancer dans un grénier, un aide de Camp de Mr. de Chevert qui m'accompagnoit propoſa à cet homme de cautionner quelqu'un pour ſeize mille francs, je le ferois volontiers dit-il, mais il y a 15 jours que je garde la Chambre faute de bas & de ſouliers, nous fimes venir auſſitot un bonnetier & un Cordonier, flagé prit ſes gans de fil blanc, ſa peruque à trois marteaux, ſa canne à pomme de fayance & ſe preſenta hardiment devant le Juge qui le reconnaiſſant pour être une caution banale fit quelques difficultés de le reçevoir, flagé donnant inſolement un détail ſes biens & de ſes maiſons perſuada le Magiſtrat & le priſonier ſortit en paiant 160 livres à cet homme qui venoit de repondre pour 16000 livres.

de lui faire confidence pour confidence, elle rit de mon état, mais perſuadée de l'embaras ou je ſerois de ſatisfaire ſa curioſité, elle ne me demanda point quel étoit l'Auteur de ma groſſeſſe, la Normandin dont la Fille vit encore aujourd'hui avec le même titre qu'avoit ſa Mere, avoit trafiqué mes appas naiſſans, & ſans que je le deſiraſſe trop, elle me fit paſſer de la finance au clergé, de l'Egliſe au bareau & de la robe au Militaire, ma Maitreſſe qui ne vouloit point que ſa ſœur s'apperçût de mon état, me renvoya chez la ſage-femme ou j'accouchai heureuſement, mais cette maudite Normandin à qui j'eus la betiſe de me fier, ne me laiſſa pas rejoindre Made. de L *** que je ne fuſſe groſſe une ſeconde fois, comme je ne cachois rien à Madame, je lui fis cette nouvelle confidence à laquelle elle ripoſta ſur le champ par un aveû Pareil; que faire? Retourner ruë St. Jacques? L'azile étoit trop ſuſpect, & on n'y paſſoit jamais que du remede un mal; Made. de L*** feignant de retourner en Lorraine, prit congé de ſa Sœur, & ſe rendit à la pointe du jour fixé pour ſon pretendû depart au Faubourg St. Marceau, ou nous demeurames pendant quatre mois, & par un evénement aſſés ſinguljer, nous accouchames l'une & l'autre le même jour, notre convaleſcence fut prompte & nous

retournames à Remiremont en laiſſant à la France quatre Citoyens de plus.

Il n'y avoit pas encore un mois que j'étois de retour quand les Peres Jéſuites de la Province vinrent faire une Miſſion dans notre ville, cette ceremonie pieuſe procura à ma maitreſſe & à moi un ſort bien différent, abandonnée à l'entouſiaſme d'un directeur onctueux & vehement, Made. de L*** croiant voir à chaque pas des abîmes entrecouverts pour l'engloutir, devint folle par excés de crainte, & moi libertine par excés de tendreſſe, le Frère Cuiſinier des miſſionaires me trouva les yeux beaux, il me le dit, je le crûs & nous partimes le lendemain pour la Suiſſe d'ou nous paſſames à Geneve ou il depoſa le Manteau de St. Ignace dans le temple de St. Pierre, & devint Chantre ſubalterne d'une des Egliſes de cette Ville, le Conſiſtoire ayant decidé que je ne pouvois reſter avec lui que je ne l'épouſaſſe, je ne jugeai pas à propos d'en venir là, & j'abandonnai mon raviſſeur qui eſt devenû un fort honnete-homme & qui joüit aujourd'hui d'une conſidération qu'il n'auroit pas meritée dans la Cuiſine des Jéſuites; Iſolée & livrée à moi-même je me rendis à Lyon ou je trouvai un nommé *Courcelles* qui avoit été obligé de quitter la Provence, parceque les Magiſtrats d'aix & de Marſeille avoient trouvé

vé qu'il poſſedoit l'art de planter le Dez au trictrac & de filer les as au piquet à Miracle, & comme ces Meſſieurs ne vouloient point qu'on operât des prodiges dans leur diſtrict, ce Mr. Courcelles avoit été obligé de quitter cette Province & de venir chercher des dupes dans les Comptoirs de Lyon, ce jeune eſcroc avoit une phiſionomie douce & intereſſante qui ſervoit à ſes mauvaiſes manœuvres avec d'autant plus de facilité qu'on le prenoit pour le plus honnête & le plus doux des hommes; l'Auberge où j'étois logée étoit vis-à-vis l'apartement garni que ce faux Marquis occupoit, il étoit brillant en habits & en bijoux, cet étalage & les mines qu'il me fit, ne furent perdües n'y pour lui n'y pour moi, la miſere & peut-être mon gout me determinerent à l'ecouter, je quittai mon auberge pour aller loger chez lui, mes faibles attraits qu'il exageroit pour cauſe, attiroient chez nous une foule de Négotians à qui nous ſervions un ſoupé fin qu'ils paioient bien chérement, comme je ne connaiſſois point encore le caractère de mon nouvel Amant, j'attribuois à la faveur du ſort les gains immenſes qu'il faiſoit tous les jours, & je n'ètois pas encore aſſés inſtruite pour m'appercevoir que maitre du deſtin, il tenoit la fortune dans ſa main; l'amour que Courcelles avoit pour moi l'engagea à me faire une confidence qui le deshonora dans

mon eſprit, car malgré l'exact libertinage que je profeſſe depuis longtems par gout plutot que par intêret, j'aime la probité, j'ajouterois l'honnêteté dans les mœurs, ſi j'avois eu moins de temperament & une meilleure éducation, mais fille d'un Prêtre, & confidente d'une jolie Chanoineſſe, pouvois-je valoir quelque choſe, l'Aſtrologue qui tira mon Horoſcope dit que non, & l'Aſtrologue a eu raiſon, mon amant qui peut-être croioit trouver une reſſource en moi, me fit confidence de ſes ſecrets, & m'avoüa qu'il étoit ce qu'en termes de l'art on appelle un *Grec*, mais m'etalant un grand fond d'honneur, il me jura que la fortune lui ayant toujours été cruelle malgré la probité avec laquelle il avoit joüé pendant les dix premieres annés de ſa vie, il n'étoit devenû fripon que pour ſe venger d'elle, ſe reſervant de redevenir honnête homme auſſi tôt qu'il l'auroit ſufiſament corrigée, je vous ai priſe avec moi, continuat-il, par une inclination que je n'ai pû vaincre, votre attachement pour un homme qui vous adore & votre eſprit ont merité la confidence que je viens de vous faire, les biens que j'acquererai avec vous ſeront les votres, j'attens ſeulement de votre complaiſance que vous voudrés bien *me faire le ſervice* toutes les fois que l'occaſion s'en preſentera; quel ſervice puis-je vous rendre, repondis-je ? *faire le ſervice*, repartit Courcelles, eſt un

mot

mot consacré aux misteres d'Athenes; Je vais vous en donner le sens litteral en mélant le précepte à l'exemple, maniere metodique & prompte de faire des progrés dans notre art, je donne ce soir à souper à un fameux Negotiant de cette ville avec qui je debuterai par un piquet à ecrire, il faudra que vous plaçant à coté de lui, vous observiés en quelle couleur il porte, & celles qui lui manquent, & vous ferés sur votre tabatiere les signaux imperceptibles que je vais vous enseigner; Mon amant commença alors l'exercice de la duperie que je saisis si adroitement, qu'à la troisieme repetition j'egalois mon maitre, Courcelles enchanté de mon aptitude m'embrassa tendrement, & se promit des succés assurés pour sa partie du soir, le Negotiant vint à l'heure convenue, la partie commença, & comme il m'avoit trouvée de son gout en entrant, il voulut que je me plaçasse à coté de lui, mon amant enchanté de voir la duppe s'immoler d'elle-même, benissoit le destin, mais je detestois les fripons, & le sacrifiateur devint lui-même la victime, tous mes signaux furent faux; quand le Lionnois manquoit en *pic*, je designois *carreau*, & quand il portoit en *rouge*, je marquois en *noir*, Courcelles outré se remüoit dans son fauteüil en me lançant des regards que le bon Négotiant attribuoit à la jalousie, & qui étoient l'effet d'un couroux sce-

lerat. La partie fut à peine finie que Courcelles paya les cent Louis qu'il y avoit perdus, & en proposa une seconde, le Commerçant la refusa sous pretexte qu'il aimoit à souper à huit heures, mon amant sortit pour ordonner qu'on servit, & le Lionnois faisant le genereux, me fit présent des cent Louis qu'il venoit de gagner, le soupé fut guai, Courcelles qûi comptoit se vanger de l'art même, chanta quelques petits airs d'Opera, & nous trouvames qu'il singeoit assés mediocrement *Jeliotte* qui a fait mille parodistes & pas un eleve, le Lionnois que l'on s'efforçoit d'enivrer voulut absolument garder sa raison, & il s'en servit fort sagement aprés le soupé, puisqu'il refusa constament de jouer, il est vrai que genereux indiscret, il fit entendre à Courcelles qui le persécutoit pour commencer une seconde partie qu'il n'avoit rien perdu, puisque ses cent Louis n'étoient pas sortis de la maison, mon amant croiant trouver dans ces mots une consolation, laissa partir le Negociant qui promit de nous venir prendre le lendemain pour aller diner à une campagne qu'il avoit sur les bords du Rhône.

Courcelles, en rentrant, m'accabla des reproches les plus vifs & les mieux merités sur ma maladresse à *faire le service*, & finit par me demander les cent Louis, comme je m'attendois à cette proposition, j'y repondis adroitement en lui observant que le

Ne-

Negotiant me faiſoit les yeux doux, & que ſi je voulois feindre de repondre à ſes prevenances, j'obtiendrois de lui tout ce que je pourois deſirer, mais que s'il venoit à s'apperçevoir que ſes bienfaits paſſent dans une autre main, il diſcontinueroit ſes generoſités, cependant ſi vous croiés que je penſe mal, voilà la bourſe, non, ma chére Fanchon, reprit mon amant qui connaiſſoit moins les femmes que les cartes, votre idee eſt juſte, nous tenons l'homme, & pour le duper avec plus d'honnéteté, prenés-le demain en particulier, & affectés de lui faire reprendre la bourſe en lui diſant que vous ne l'avés reçüe que par plaiſanterie, j'adoptai ce ſentiment & je me couchai, mais Courcelles qui ne ſe fioit plus à mon ſervice, paſſa toute la nuit à preparer des cartes qui puſſent à l'aide de ſes doigts rendre la fortune traitable ſans un ſecours étranger; Ces horribles apprets me determinerent à prendre le parti de le quitter à la premiere occaſion, il me ſemble encore voir ce Grec à qui la canaille de ſon parti avoit donné le ſurnom d'*Agamemnon*, armé de ciſeaux, tailler les cartes, racourcir toûtes les figures, & frotter enſuite les as avec du ſavon fin & de l'allun, le lever du ſoleil ſurprit Courcelles dans cet indigne travail, le Negotiant tint ſa parole, & vint nous chercher à dix heures, à peine fumes nous arrivés à ſa cam-

pagne qui étoit à une portée de fusil de *Trevoux* qu'il me remit un billet dont je n'oublierai jamais la teneur, il étoit conçû en ces termes.

Billet.

J'ay vû hier, belle Dame, votre manége & j'ay été enchanté de m'apperçevoir que loin de partager les escroqueries de l'homme avec qui vous vivés, vôus avés servi à le faire repentir du projet qu'il avoit de me duper, ne prenès point les 100 *Louis que je vous ai remis pour un don, c'est une simple restitution que je devois vous faire; Vos sentimens que j'ay developés aisement dans le peû de tems que je vous ai vue, me persuadent que vous ne voulés pas vivre longtems avec le sçelerat qui vous captive; le mot est dur, mais j'ay reçû hier en rentrant chés moi un signalement de ce Joueur qu'on peut appeller un recueil complet de crimes, si votre dessein est de fuir, saisissés l'instant où nous jouerons pour vous eloigner, mon cocher qui a le mot vous conduira à Trevoux dans une maison honnête, où j'irai vous rejoindre ce soir,*

Joseph François Vaganay.

J'ouvris dans le bosquet le billet du Negotiant, jamais lettre ne pouvoit m'arriver plus heureusement, je cherchois les moiens de

de m'evader au hazard, & un homme ſeur m'offrit un azile où je pouvois être à l'abri des recherches de mon fourbe, je ne balancai point ſur le parti que j'avois à prendre, & nous n'eumes pas plutôt diné que je ſortis de la ſalle où on étoit aux priſes, ſous le pretexte de prendre l'air dans le jardin, le cocher qui cherchoit mes regards, comprit par un ſimple mouvement de tête qu'il faloit qu'il mit les chevaux au caroſſe, j'arrivai cinq minutes aprés à Trevoux d'où je renvoiai le Domeſtique de Jean François Vaganay avec une lettre qui lui exprimoit dans des expreſſions peu meſurées, l'impatience où j'étois de le voir, & d'apprendre de lui comment Courcelles avoit pris ma fuite; devinois-je helas? en riant tout bas de la fureur daus laquelle mon depart alloit le jetter, qu'il étoit alors dans l'humiliation la plus vile, Vaganay vint me rejoindre à l'entrée de la nuit avec cinq ou ſix de ſes amis, cette multitude m'étonna, mais la conſideration que ces Meſſieurs eurent pour moi me fit comprendre que l'intention du Negotiant n'étoit pas qu'on me prit pour ce que j'étois, voilà, Meſſieurs, dit Vaganay en me preſentant, l'honnête perſonne qui n'a point voulû partager les friponneries du malheureux qui la ſeduite, & que nous venons de livrer à la Maréchauſſée, le Negotiant que je preſſai de me detailler toute cette avanture, me racon-

ta

ta que les juſtes ſoupçons qu'il avoit conçûs de l'infidelité de Courcelles, lui avoient perſuadé ſans peine que ce Grec auroit des cartes pipées dans ſes poches, que rempli de cette idée il avoit ptevenû l'exempt de la Maréchauſſée de ſe trouver deguiſé avec quelques Commis du Fermier des cartes dans une maiſon voiſine de la ſienne, & qu'en cas d'evenement, ils marcheroient au ſignal convenû entre eux, les choſes étant arrivées comme il l'avoit prevû, l'Eſconade entra & ſe ſaiſit des cartes qui aprés un examen de comparaiſon avec celles de la Ferme, avoient été trouvées fauſſes & alterées, que les Çavaliers de la Maréchauſſée & les Employés du Fermier, voulant, pour mieux cacher leur jeû, verbaliſer contre lui, il leur avoit declaré que ces cartes n'avoient été introduites dans ſa maiſon n'y par lui n'y par ſes Domeſtiques, & qu'elles ne pouvoient venir que de Courcelles qui niant impudement le fait, fut fouillé, & qne cette demarche le convainquant tout à la fois d'avoir eſcamoté le fixain des cartes autoriſées, & d'en avoir falſifié deux ou trois qu'on trouva dans ſes poches, il avoit été arreté & mis dans les priſons criminelles de Lyon; telle fut cette avantûre à laquelle je me reprochai d'avoir donné lieu, quand j'appris que ce malheureux étoit dans les fers.

Nous ſoupions aſſés tranquillement, lorſqu'un

qu'un Commis de Vaganay vint lui annoncer que la juſtice étoit chez lui & faiſoit des perquiſitions exactes dans toutes les parties de ſa maiſon, Courcelles ayant demandé a être interrogé immédiatement après ſon arrivée dans les priſons, obtint cette grace d'autant plus aiſément, que cet avanturier étoit nanti de différentes lettres du Marechal de Belleille dont il avoit ſurpris la confiance par quelques projets qu'un Miniſtre ſans paſſer pour ſiſtématique, reçoit de toute main dès que l'utilité en eſt démontrée.

Courcelles declara dans ſon premier interrogatoire que les cartes ne pouvoient avoir été fournies que par Vaganay, & il demanda que l'on fit une recherche dans toute ſa maiſon, l'adreſſe du Coquin ne vouloit point qu'il indiquât méme à peu prés l'endroit ou lui-même avoit depoſé ſes cartes falſifiées pour ſe fournir des armes dans le beſoin, mais le Commiſſaire en trouva quatre ſixains cachés ſous un amas de piéces de taffetas, cette decouverte commença a indiſpoſer la Juſtice contre mon nouvel amant, mais les Jeux falſifiés trouvés dans la poche de Courcelles qui devoient faire un violent argument contre lui, ſervirent a avancer la perte de Vaganay, parceque le Fripon dit que n'ayant apporté n'y les bons n'y les mauvais ſixains trouvés ſur lui, il

fa-

faloit qu'ils euſſent été gliſſés dans ſes poches par une malheureuſe (on parloit de moi) vendue à Vaganay qui non contente de cette premiere ſçelerateſſe, avoit pris à lui Courcelles une tabatiere de Criſtal de roche ſans doute dans un moment de Chaleur ou tout occupé du gros jeu qu'il joüoit, il ne penſoit qu'à lui, Vaganay entra dans ſa maiſon au moment ou le Comſaire venoit de decouvrir les cartes falſifiées, l'exempt de la Maréchauſſée & les commis des fermes craignant d'être caſſés, s'ils declaroient la connivence qui étoit entre eux & Vaganay, nuiſirent à celui-ci par leur ſilence ſur les faits qu'il poſoit, & la tabatiere de Criſtal de roche qu'il tira par indiſcretion de ſa poche pour offrir du tabac au ruſé Commiſſaire qui lui en avoit demandé, ayant été ſaiſie ſur le champ, il ne ſut que repondre au juge qui le ſomma de declarer d'ou elle venoit, ſon embaras leva les doutes, Courcelles fut elargi & Vaganay prit la place le lendemain matin après avoir été gardé à vue pendant toute la nuit.

Courcelles ne fut pas plutot libre qu'il fit toutes les perquiſitions pour decouvrir le lieu de ma retraite, la Proximité de Trevoux, & la ſeureté qui regne dans cette ville l'azile ordinaire des Banqueroutiers Français & Piémontois, lui firent penſer que je pourois y être, il y vint la nuit, &

a-

ayant mis du monde en Campagne, il apprit bientot que Vaganay m'avoit refugiée chez un Procureur du Parlement de la principauté de Dombes ſcéant à *Trevoux* lieu célébre par la naiſſance qu'il a donnée au *Journal* compoſé par les religieux ci-devant de la compagnie de Jeſus, Courcelles charmé de ſa decouverte, revint à Lyon & y preſenta requête au Lieutenant Criminel par laquelle il demandoit un *Paréatis* pour que je fuſſe arrêtée & mes hotes entendûs, le Parlement de Trevoux à qui l'on me repreſenta comme une voleuſe permit tout, je fus amenée à Lyon, & la verité dont je ne me departis point, mit mes Juges dans le cas de me rendre la liberté, & d'élargir Vaganay à qui on fit promettre qu'il ſe repréſenteroit toutes les fois qu'on le demanderoit, la tabatiere qui étoit le grand objet des ſoupçons formés contre mon nouvel amant, lui avoit été remiſe pour qu'il la fit rendre à Courcelles, il n'y avoit plus contre Vaganay que les fauſſes cartes trouvées chez lui, mais le ſçellé qu'on avoit mis ſur tous les effets de l'étranger, n'étoit pas levé, & mon interrogatoire ayant fait l'Hiſtoire de cette nuit ou Courcelles étoit environné de ciſeaux de differentes eſpéces, d'allun, de ſavon & de tous les ingrédiens néceſſaires aux opérations chimiques d'un Grec, on trouva en levant le ſcellé que j'avois dis vrai, & il n'y

n'y eut plus qu'une voix contre Courcelles qui prevint le jugement qui alloit le flétrir en ſe ſauvant à Bordeaux ou il ajouta quelques articles au vaſte Catalogue de ſes eſcroqueries, mais les *Jurats* de cette ville inſtruits par le raport des Medecins qu'il regnoit dans la Province une maladie épidémique, ne voulurent point expoſer à la contagion du mauvais air une tête auſſi précieuſe que celle de Courcelles, & ils l'inviterent très poliment d'aller reſpirer ſous un ciel plus pur, j'ignore ce qu'eſt devenû ce malheureux; Vaganay obtint des domages intérêts contre le fugitif, & les bonnes mœurs qui m'ont toujours été étrangeres determinerent aſſés legerement le Lieutenant Criminel a me condamner à une retraite de trois mois dans la Maiſon *des forcés*, c'eſt-à-dire pour parler ſans figure que je fus raſée & enfermée dans *la ſalpétriere* de Lyon, *Palais* (*a*) funeſte ou l'on depoſe

(*a*) Un jeune Poëte allant conſulter Mr. *Piron*, ſur une piéce de vers, lui lût ſon ouvrage qui commençoit ainſi.

Maiſon qui renfermés l'objet de mon amour.

Ah, *Maïſon* eſt ignoble, dit Piron, il faudroit lui ſubſtituer le mot de *Palais*, cette expreſſion, reprit le jeune rimeur, ne peut pas convenir à l'Hôpital ou ma maitreſſe eſt renfermée, l'Auteur conſulté fut de ſon avis.

pôſe les infantes aſſez infortunées pour n'avoir pû, ſe ſouſtraire aux perſecutions du Dragon a trois têtes.

Sortie de cette retraite, j'allai me jetter dans les bras de Vaganay qui m'ayant remis genereuſement les cent Loüis que j'avois voulû qu'il me gardat avant de nous ſeparer à Frevoux, me conſeilla de retourner chez mes Parens, mais les charmes de Paris m'y ramenerent, Made. Normandin affectant toujours beaucoup de bontés pour moi, voulût me vendre à un ancien ſous-fermier qui prétoit ſur gages pour ne pas être oiſif, mais cet homme que je voulus connaitre à l'eſſai, avoit des gouts ſinguliers qui m'irriterent, moins parcequ'ils ne ſont pas de notre Nation, que parcequ'ils ne rempliſſoient pas l'idée qu'on m'en avoit donnée, je paſſai des bras du traitant dans ceux d'un jeune Officier aux gardes que ſes parens firent arrêter dans mon lit d'ou il fut envoyé aux Iſles de l'Amérique & moi à l'Hôpital général ſous le pretexte très faux que ce militaire s'étoit derangé avec moi, la Comteſſe de * * * Sœur de mon ancienne Maitreſſe ayant apris ma detention, voulut bien s'intereſſer en ma faveur, & Mr. d'Argenſon qui tenoit alors les rennes de la police, flatté d'une recommandation auſſi précieuſe, ordonnat qu'on me fit ſortir; Indignée de l'injuſtice des hommes, & fatiguée des plaiſirs dan-

gereux de Paris, j'en partis ſans voir même ma protectrice, une Maladie qui m'a retenue près d'un mois à Epernai a épuiſé ma bourſe, mais une lettre que j'ai reçue de ma mere pendant mon ſéjour en Champagne, me marque de me rendre à Toul ou je vais paſſer le reſte de ma vie au moien d'une rente viagere de 400 livres que le chanoine qui m'a donné le jour m'a leguée en mourant.

Pariſot plus enchanté encore que ſurpris de l'ingenuité de la bonne fanchon, ſauta a ſon coû & lui dit adieu au milieu des plaiſirs & des larmes, la Fille de ſon coté repandit des pleurs & regreta le jeune homme qu'elle avoit eû l'agrement de ſéduire.

Pariſot revint le même ſoir a la Maiſon Paternelle ou une abſence de douze heures n'avoit cauſé aucune inquiétude; mais les regards perçans du Patriarche ſéraphique l'avoient ſuivi par tout, & le Protecteur des Capucins avoit frèmi juſqu'à trois fois de la conduite que le proſélite avoit tenue à Ligni avec la profane fanchon, l'aſpirant devoré par les remords qui ſuivent le crime dans un cœur tendre que le libertinage n'a pas encore entierement corrompû, paſſa la nuit dans les horreurs, & ſon repentir lui perſuadant que St. François d'Aſſiſe vouloit l'arracher au tumulte des paſſions dont l'emportement alloit le perdre,

dre, ſe leva à la pointe du jour, & il alla ſe jetter aux genoux du Pere Gardien & lui avoüa tous les dangers que ſon ſalut couroit, ſi on differoit de l'enlever au monde & d'endoſſer ſur ſon corps faible le harnois de l'ordre, le Gardien qui venoit de reçevoir des Lettres du Provincial, embraſſa avec une mauſſade tendreſſe le Jeune Pariſot, le confeſſa avec onction, & lui aiant fait reçevoir *ce que vous ſavés* avec beaucoup d'édification, il lui donna une lettre pour St. Mihiel Capuciniere ou le ſiege du Novitiat de cet ordre Illuſtre, eſt placé, Pariſot fuyant les aimables *Fanchons* qui rodent les grands chemins en Jupes rouges & en Caſequins d'Indiennes, arriva au lieu de ſon Epreuve.

Le couvent de St. Mihiel le reçût avec tranſport, & après une retraite de huit jours, on lui donna le ſaint habit de l'ordre ſous la direction du R. P. *Ananie de Saint Prancher* maitre des Novices dont la celebrité decore les faſtes Capucinaux; ce grand homme changea le nom de *Pierre* que le Proſelite portoit en celui de *Norbert*, notre Héros l'a rendû depuis ſi fameux, que ceux à qui le hazard la donné, rougiſſent aujourd'hui de s'appeller ainſi, il y a une Infamie de prejugé attachée aux Noms qui fait que perſonne ne voudroit s'appeller Cartouche, n'y Damien; je ne veux pas dire parlà que l'Excapucin dont

je decris la vie ait été capable de vols & d'aſſaſinat, ſon ame preſque honnête n'a connû que les vices des gens aimables & ceux des Auteurs, c'eſt-à-dire qu'otés le commerce du beau ſexe & les tracaſſeries littéraires, on n'a rien a reprocher au Pere Norbert, mais beaucoup de religieux de ce nom plus délicats que ſon Ex-Reverence ne voulant pas avoir la reputation d'aimer les Femmes & de haïr les Jeſuites, ont changé leur nom, dans la crainte que la reſſemblance ne les confondit avec notre Capucin, *Pradon*, *Cottin* du ſiécle de Louïs XIV, *Freron*, *Paliſſot* & *Caraccioli* de celui-ci ſont des noms avilis qu'un honnete-homme rougiroit de porter dans l'Empire des lettres ou les deux premiers étoient denigrés par leurs productions faſtidieuſes & les trois autres par leurs mœurs plus encor que par leurs pitoiables écrits; je ne fais point d'application des grimauds que je viens de nommer avec le Pere Norbert, mais ce nom ne ſera gueres ambitionné que par ces *Eroſtrates* Modernes qui cherchent par des actions malheureuſement trop celébres a ſe tirer de l'obſcurité dans laquelle le deſtin les a placés.

Le Frère Norbert livré aux puerilités auſtéres de la *Probation* monacale, murmura plus d'une fois contre l'imbecilité du R. P. Ananie qui corrigeoit l'orgüeil de ſes Novices en les revétant d'une *péau d'Ane*, leur

babil indiſcret en leur mettant un *Baillon* & leur *Impatience* en les emploiant pendant toute une journée a puiſer de l'eau *dans un panier percé* (*a*).

Mais rappellé par l'humilité à laquelle il ſe voüoit, le proſélite ſupporta toutes ces auſteritès ſtupides pendant ſon année de Noviciat, & les *Cordons bleûs* (*b*) de l'ordre s'étant capitulairement aſſemblés. deciderent d'une voix unanime que la congregation ſéraphique ne pouvoit faire une meilleure acquiſition que celle du frère Norbert a qui on reſolut de faire prononcer les derniers vœux, ce jour auguſte fut fixé au treize Avril 1716.

Toute la Ville réunie ſe trouva à cette Sainte Ceremonie, un venérable definiteur de l'ordre y précha, & ſon ſermon ſemblable à tous ceux de cette eſpéce, étoit un aſſemblage confus & ridicule de morale, de menſonges, de modeſtie & d'orgueil, le Pré-

(*a*) C'eſt le nom modeſte que ces Capucins *indignes* donnent aux chefs de leur congrégation.

(*b*) Voila exactement les mortifications ſtupides que les Capucins impoſent à leurs Novices, jugés quel effet de pareilles penitences peuvent faire ſur de jeunes gens, s'ils ſont ſots, ils tombent dans l'imbecilité, & s'ils ont de l'eſprit, ils tournent la Religion en deriſion & la couvrent de ridicule.

Prédicateur oubliant que le profès étoit le fils d'un malheureux Tiſſerand qui vivoit dans une cave obſcure du travail de ſes mains, parla avec entouſiaſme de l'éclat de ſa naiſſance, du ſort heureux & brillant que ſa piété avoit ſacrifié à la retraite, & il finit, ſuivant le rit capucinal, à mettre les membres de ſon ordre au-deſſus de tous les autres religieux, & denigrant tous les ſaints pour donner la premiere place au fondateur de ſon ordre, il mit au-deſſous de lui tous les autres fondateurs, & laiſſa à peine un leger intervale entre Jeſus-Chriſt & lui (*a*), le ſermon éloquent du Pere definiteur fut à peine prononcé, que le Frére Norbert vint aux piés des autels prononcer les vœux ſacrés d'humilité, de chaſteté, & d'obéiſſance, ſermens ſolemnels qui ont tous été violés, puiſque le Capucin en apoſtaſiant a ceſſé d'obéir à ſes ſupérieurs, & que ſon orgueil a percé dans toutes ſes demarches & dans tous ſes écrits, & que ſon incontinence s'eſt ma-

ni-

(*a*) On ſait que les Religieux de St. François eurent l'inſolence impie de mettre ſur le frontiſpice d'une de leur maiſon de Rheims cette inſcription,

Deo & Santo Franciſco Crucifixis.

Contre laquelle *Sauveur* a écrit avec véhémence.

nifeſtée à Londres comme on le vera dans ſon tems.

Le Frére Norbert devenû profés fut envoié à Toul ou il commença ſa théologie & prit en même tems le ſousdiaconat, de Toul il fut transféré à Nanci ou il acheva ſon cours des lettres ſacrées, & y reçût l'ordre de prétriſe des mains de Mr. de Camilli Evêque diocéſain, le Pere Norbert obtint quelques tems après du même Prélat les pouvoirs convenables pour confeſſer & prêcher, mais ſon peû d'éloquence & ſon eſprit naturellement aride en firent un *Sermoneur* médiocre qui *Nazilloit* la parole de Dieu avec un ſuccés capucinal, Norbert voiant que la chaire ne convenoit point à la faibleſſe de ſes talens, ſe livra entierement à la confeſſion, Sacrement reſpectable dont il eût le malheur d'abuſer, comme on va le voir dans le detail d'une avanture qui lui arriva à Pont-à-Mouſſon, Epoque funeſte qui a été l'origine de tous les malheurs du héros dont j'écris l'Hiſtoire.

Le Pere Norbert ayant été envoié par ſes ſupérieurs à Pont-à-Mouſſon ville celébre par ſon univerſité, il s'y comporta pendant les deux premiers mois avec une ſageſſe apparente qui lui gagna les cœurs du peuple devot qui deſerta la confeſſional d'un Jeſuite fameux par ſes ſuccés Charatans, par ſon Zèle fougueux & par les cen-

ſures dont l'Egliſe de France à flétri ſes productions impies.

Tout le Monde connait le fameux Pere *Pichon* ce ſinge de l'Apoſtolat dont les ſermons deſeſpérans ont fait tomber en demence plus de dix mille perſonnes qui auroient toujours joüi de leur raiſon, ſi le Jéſuite n'avoit pas abuſé de la ſienne, cet homme criminel par un Zéle outré plutôt que par noirceur d'ame, s'étoit établi chef de parti, & ſuivant les écarts ſcandaleux d'une ferveur exagerée, il a precipité dans l'impieté ou le deſeſpoir ceux qu'il pretendoit conduire à la perfection en leur faiſant boire l'erreur dans la coupe empoiſonnée du livre de *la frequente communion*, ouvrage monſtrueux que ſepts Prélats de France ont proſcrit dans des termes qui deshonorent à jamais le Pere Pichon qui vouloit dans ſon imprudence multiplier les ſacriléges en ordonnant la communion journaliere ſous le prétexte ignorant que l'ame ayant les mêmes beſoins que le corps, il faloit lui procurer tous les jours une nourriture ſpirituelle, comme on donnoit une ſubſtance alimentaire au Corps, raiſonnement faux d'ou derive une conſéquence attentatoire à la croiance de l'Egliſe Romaine.

Ce celébre Jéſuite occupé a faire une miſſion dans la Ville de Pont-à-Mouſſon, avoit réuni à ſon tribunal redoutable tous

les

les ordres de la ville, le Pere Norbert, qui avoit la morale complaisante d'un Jésuite, tandis que le Pere Pichon affectoit l'austerité de celle des Capucins; diminua la foule qui environnoit celui-ci, & le Jesuite s'apperçevant tous les jours que le nombre de ses penitens disparaissoit à vuë d'oëil, cria au voleur, & voulut avoir raison du larcin que le Capucin lui faisoit, ces premiers procedés jetterent de l'aigreur entre Pichon & Norbert, on pretendit même que celui-ci étoit l'Auteur d'une lettre adressée à Mr. Begon qui venoit de remplacer Mr. de Camilly sur le siége épiscopal de Toul. Cette Piéce consignée dans une Bibliothéque de Benedictins, m'ayant été confiée, j'ai crû rendre service à mes Lecteurs en rendant public un Ouvrage d'autant plus curieux qu'il n'a jamais été Imprimé.

Lettre d'un Prêtre Impartial à M. l'Evêque Comte de TOUL *sur l'Abus des Missions confiées aux Péres* JESUITES.

„ Cette Lettre, *Monseigneur*, n'est pas „ un ouvrage dicté par l'envie, elle est, on „ ose le dire, le fruit d'un zéle eclairé &

„ d'une expérience d'autant plus certaine
„ que le ſçeau de la confeſſion l'a rendue
„ ſacrée.

„ Que les Jeſuites aient ou non le pro-
„ jet qu'on leur prête depuis longtems d'en-
„ vahir la Monarchie Univerſelle ? c'eſt
„ une queſtion trop importante pour être
„ diſcutée dans une ſimple lettre ; ſans me
„ declarer pour ou contre, j'obſerverai
„ ſeulement que des Religieux qui accu-
„ mulent tous les jours leurs richeſſes par
„ le commerce des Nations qu'ils envahiſ-
„ ſent dans toutes les parties du Monde,
„ & qui ménent une vie trés ſobre, peu-
„ vent être ſoupçonnés du projet de faire
„ ſervir un jour les treſors qu'ils amaſſent
„ à quelque grand evénement, & ſi on pou-
„ voit douter de cette reflection, je penſe
„ qu'elle ſeroit affermie par le manége des
„ Péres Jeſuites qui de Rome où leur Ge-
„ neral Siége ſur le Trône du Deſpotiſme
„ & de la Politique, donnent des Confeſ-
„ ſeurs à tous les Princes Catoliques, &
„ s'inſinuent chez les autres au moyen des
„ matématiques & des calculs aſtronomi-
„ ques qu'ils font ſervir en Aſie à leurs vûes
„ intereſſées avec la même adreſſe qu'ils
„ employent la Religion Romaine en Eu-
„ rope ; mais laiſſons de coté un projet qui
„ n'eclatera peut-être que trop-tôt, ſi les
„ Potentats de l'Univers augmentent enco-

„ re-

„ re l'autorité des Jesuites par une confiance
„ deplacée & dangereuse.

„ Je me contenterai seulement de remar-
„ quer que les *Missions* que les Jesuites en-
„ treprennent soit dans les villes, soit dans
„ les campagnes, n'ont d'autre objet que
„ de connaitre la fortune des uns, sur-
„ prendre l'héritage des autres, & se faire
„ de tous des partisans zelés ; La con-
„ fession m'a revelé ces affreux secrets que
„ je crois pouvoir vous transmettre avec
„ d'autant plus de confiance que je nomme
„ n'y les particuliers qui ont été seduits,
„ n'y les seducteurs, car lorsque j'observe
„ que les Jesuites couvrent toutes leurs u-
„ surpations du manteau de la réligion, &
„ qu'ils abusent de ce moyen sacré pour
„ envahir le bien de tous leurs penitens,
„ c'est une verité constante que je repete,
„ & non pas un secret que je revéle.

„ Les Jesuites informés que dans une tel-
„ le ville il y a des hommes puissament
„ riches ou des vieilles veuves qui joüis-
„ sent d'une fortune immense, tiennent
„ conseil, & aprés beaucoup de delibera-
„ tions capitulalres aux quelles le Dieu
„ *Plutus* Idole cachée des Jesuites, presi-
„ de bien plus que *l'esprit saint* qu'ils ap-
„ pellent temerairement l'ame de toutes
„ leurs demarches ; aprés beaucoup de con-
„ seils dans lesquels on admet ceux

„ que

„ que l'âge, l'intrigue & quelques ſuccés
„ ont rendûs dignes de la confiance de la
„ Societè, on decide qu'il eſt important
„ d'entreprendre une Miſſion dans cette
„ ville, & on met deux propoſitions en
„ deliberation; on reſout la premiere en
„ decidant que ſi ceux qu'on va attaquer
„ avec les armes de la confeſſion & les
„ foudres de l'enfer, abime affreux que
„ *la Compagnie* ſe diſant *de Jeſus* ouvre &
„ ferme à ſon gré, ont des heritiers en
„ droite ligne; il faudra borner les ſug-
„ geſtions à acquerir des legs & des fon-
„ dations, mais s'ils n'ont que des colla-
„ teraux, on employe alors les grands
„ principes, deduits fort au long dans un
„ livre publiè par un Jeſuite devenû hom-
„ me de bien, ſous le le titre de *Secreta*
„ *Secretorum*, (*a*) & on termine par la ſe-
„ duction la plus preſſante les ames faibles
„ à depoüiller les heritiers éloignés pour
„ enrichir *la Societé*; ſi la fortune de ceux
„ qu'on ſubjugue, eſt trés conſiderable,
„ les Jeſuites toujours adroits, la font ſer-
„ vir

(*a*) Ce Livre publié un 1697 par un Ex-Jeſuite qui quitta *la Societé* aprés y avoir paſſé 47 ans, renferme le grand Arſenal des Jeſuites, & il eſt fort au-deſſûs du *Cabinet Jeſuitique* qui ne dit que ceque chacun ſait.

„ vir à ce qu'ils appellent *la propogation de* „ *la foi*, c'eſt-à-dire à l'aggrandiſſement „ de leur Societé, én engageant celui qu'ils „ ont ſéduit à fonder un Collége dans ſa „ propre ville, ou ailleurs s'il y en a déja „ un dans ſa patrie.

„ Ces deſſeins deſtructeurs forment le „ grand objet des Miſſions, entrepriſes par „ ces Péres; ſi on pouvoit leur être favo- „ rables au point d'en douter, on auroit „ qu'à recourir a l'hiſtoire de toutes les fa- „ milles de l'Europe catolique, & aux ar- „ chives des jeſuites que l'on verroit groſ- „ ſies des donations que leur fourberie re- „ vetüe du manteau de la religion a eſcro- „ quées de tous les cotés? habiles à intimi- „ der les conſciences chancelantes & les „ femmes imbéciles, ces Péres ſe ſervent „ du tribunal ſacré de la pénitence dont „ ils font une étude de Notaire, pour „ s'emparer du bien des idiots au prejudi- „ ce des heritiers legitimes qu'ils ne rou- „ giſſent pas de laiſſer languir dans la mi- „ ſére & croupir dans l'opprobre, dans „ le tems qu'ils joüiſſent avec effronterie „ du patrimoine de ces Citoyens infor- „ tunés.

„ Vous n'ignorés pas, *Monſeigneur*, ce „ qui leur arriva il y a quelques années „ dans les Etats de Mr. le Duc de Modé- „ ne; Un vieillard dont leur ſeduction a-

„ vuit

„ voit enchainé l'eſprit, fit un Teſtement
„ conçû en ces termes: *Je donne & legue*
„ *tous mes biens au R. P. Jeſuites de cette*
„ *ville, à charge de donner à mon Neveû la*
„ *ſomme qu'ils voudront* : L'homme meurt
„ laiſſant une ſomme de ſix cent mille li-
„ vres à ſes legataires, le Neveû crie à
„ l'oppreſſion, la Societé de Jeſus tou-
„ jours bienfaiſante & ſenſible, le conſole
„ en lui offrant une ſomme de dix mille
„ livres, le fameux *Muratori* ſi eſtimé
„ par l'étendüe de ſes connaiſſances à qui
„ il dût depuis la fortune brillante qu'il
„ a faitte dans une petite Cour plus ce-
„ lebre par ſon gout pour les arts, que
„ beaucoup de ces Souverainetés immen-
„ ſes dans leſquelles le merite languit ſous
„ le joug de l'hipocriſie qui triomphe, *Mu-*
„ *ratori* ayant été conſulté par l'heritier
„ legitime, trouva l'offre des Jeſuites re-
„ voltante, & conſeilla à cet infortuné de
„ preſenter un plancet au Duc de Modéne
„ dont l'equité étoit connüe, (*a*) ce Prin-
„ ce s'étant fait repreſenter l'état des biens
„ laiſſés par l'Oncle à *la Societé*, & les ayant
„ confrontés avec la ſomme chetive qu'on
„ offroit au Neveû du teſtateur, il confir-
„ ma ſes dernieres volontés, les Jeſuites
„ en-

(*a*) c'étoit le Predéceſſeur du Duc Regnant aujourd'hui.

„ enchantés de ce pretendû triomphe, s'é-
„ toient déja mis en poſſeſſion de la for-
„ tune du Mort, lorſque le Neveû inſtruit
„ du ſens que le Duc de Modéne avoit don-
„ né au teſtament, les contraignit la for-
„ ce à la main de ſe depoüiller en ſa faveur
„ des biens qu'ils venoient d'uſurper, *la*
„ *Societé* s'appuyant ſur la deciſion du Prin-
„ ce qu'elle croioit favorable à ſes pre-
„ tentions, refuſa de ſe deſaiſir, mais le
„ Duc inſtruit de l'obſtination des Jéſui-
„ tes, les manda, & leur dit que ſon in-
„ tention expreſſe étoit qu'ils exécutaſſent
„ a la lettre le teſtament du Mort, *c'eſt*
„ *tout ce que nous demandons*, repondit le
„ Recteur de la Societé, *eh bien, mes Pé-*
„ *res*, repartit le Duc, *le Mort laiſſe ſix*
„ *cent mille livres de bien, ſur leſquelles il*
„ *legue à ſon Neveû tout ce que vous vou-*
„ *drés, vous voulés le tout à dix mille li-*
„ *vres prés, remettés donc cinq cent quatre-*
„ *vingt-dix mille livres au Neveû, & vous*
„ *accomplirés par ce moien l'intention litte-*
„ *rale du teſtateur.* Les Jeſuites qui ne
„ s'attendoient rien moins qu'à cette tour-
„ nure, ſortirent en affectant de remer-
„ cier le Duc contre lequel ils trament en-
„ core de façon qu'on craint qu'il ne meurt
„ pas dans ſon lit (*a*).

„ Les

(*a*) il fut aſſés heureux pour y mourir.

„ Les Peuples vivroient à l'abri des piéges que la Societé leur tend, ſi tous les „ Souverains imitoient la conduite du Duc „ de Modéne.

„ Le ſecond objet des Jeſuites dans leur „ Miſſion, eſt de connaitre tous les miſteres des Etats & les ſecrets des familles „ qu'ils decouvrent par le canal de la confeſſion; Joignés ces premieres connaiſſances aux notions qu'ils arrachent des „ Souverains par la même voye, vous les „ verrès maitres de tous les ſecrets des Empires, & par conſequent les Auteurs ou „ les complices de toutes les revolutions „ qui attentent au repos de l'Europe ou à „ la vie de ſes Souverains; les Princes devroient bien ſe garder de confier les ſecrets de leur conſcience à des hommes „ corrompûs par l'ambition & par l'avarice; on connait l'inſolence d'un Jeſuite „ Allemand, nommé *Nitard*, qui oſa dire au Duc de Lerme qui le prioit de ne „ point ſe meler des affaires d'état, *vous „ eſtes bien hardi de parler de la ſorte à un „ homme qui voit tous les jours votre Reine „ à ſes genoux*: At-on jamais vû un abus „ plus manifeſte d'un Miniſtere ſacré?

„ J'ay appris dans le tribunal de la pénitence avec autant d'indignation que de „ ſurpriſe que dans le cours de ces miſſions „ où les Jeſuites font faire des confeſſions „ ge-

„ generales, ils avoient ordonné à un Ma-
„ giſtrat au raport de qui ils avoient perdu
„ un procés il y a dix ans, de reſtituer un
„ neuvieme de la ſomme à laquelle les Je-
„ ſuites avoient évalué la perte de ce pro-
„ cés, ce qui me fait preſumer que les huit
„ autres Juges auront eu la même peniten-
„ ce, s'ils ont eu la faibleſſe de tomber
„ dans le piége.

„ Il y a plus, *Monſeigneur*, je ſais par
„ la même voye que les Jeſuites de la vil-
„ le d'Epinal ont refuſé l'abſolution à un
„ Conſeiller juſqu'à ce qu'il s'engageat à o-
„ piner en leur faveur dans un procés dont
„ ce Magiſtrat ſubalterne étoit Juge; Dieu
„ qui, à entendre ces Péres, eſt toujours
„ inſulté dans les demelès qu'on eſt forcé
„ d'avoir avec eux, ſe trouve placé dans
„ toutes leurs querelles, & c'eſt ſous ce
„ nom ſacré qu'ils vont extorquer le ſuff-
„ rage des ames faibles, qui injuſtes par
„ excés de fanatiſme, ſe deshonorent & ſe
„ damnent dans la vue de gagner le ciel
„ que les Jeſuites montrent ouvert à tous
„ ceux qni ſe devouent ſans reſerve à leurs
„ iniquités.

„ Les Domeſtiques mêmes des hommes
„ & des femmes à qui la voix publique pre-
„ te des intrigues amoureuſes, ne ſont pas
„ à couvert des manœuvres Jeſuitiques, &
„ ces Péres outrés de ne point confeſſer

„ ceux qu'ils ſoupçonnent, veulent bien
„ entendre, mais ils refuſent d'abſoudre
„ les gens qui leur ſont attachés, s'ils ne
„ leur relevent ce qu'ils ſavent des intri-
„ gues de leur Maitre, & aprés des te-
„ moignages d'autant plus ſuſpects qu'ils
„ ſont arrachés par la violence qui ſe ca-
„ che ſous le maſque de la religion, ils s'a-
„ viſent de penetrer dans les maiſons des
„ perſonnes ſoupçonnées & d'y prendre le
„ ton de la menace, demarche indecente
„ qui augmente le ſçandale qu'on affecte
„ de vouloir faire ceſſer.

„ Je ne finirois point, ſi je rappellois
„ ici tous les abus & les indignités qui
„ ſe commettent dans le cours des Miſ-
„ ſions des Péres Jeſuites, la confeſſion
„ m'a appris bien d'autres horreurs que je
„ je ne puis rendre publiques dans la crain-
„ te d'affermir les libertins dans leur in-
„ crédulité, & de jetter les faibles dans
„ la ſechereſſe & le decouragement; c'eſt
„ à vous, *Monſeigneur*, qui eſtes placé *ſu-*
„ *per candelabrum eccleſiæ*, de mettre un
„ terme à l'ambition & à l'hipocriſie d'un
„ tas d'hommes d'autant plus à redouter
„ dans un Etat, qu'ils joignent l'auſterité
„ apparente des mœurs à la reputation du
„ ſavoir.

Je ſuis avec Reſpect &c.

Cet-

Cette Lettre fit un grand bruit dans la Lorraine, M. *Hugo* Evêque de Ptolemaïde *in partibus*, & Abbé regulier d'Etival, compoſoit dans ce tems ſous un nom emprunté un Journal periodique, dans lequel il attribua avec tout le Public cette lettre au Pére Norbert.

Les Jeſuites qui ne doutoient point que le Capucin n'en fut l'Auteur, le denoncerent à l'Evêque de Toul à qui la Léttre étoit adreſſée, alléguant pour raiſon de leur pourſuite la violation de la confeſſion, parcequ'ils pretendoient que quand bien même tous les faits inſerés dans la Lettre qu'ils qualifioient trés injuſtement de libelle, ſeroient vrais, l'Auteur étant Prêtre, n'avoit pû les rendre publics ſans ſe degrader en compromettant ſon Auguſte Miniſtére.

Le P. Norbert qui ſavoit combien il eſt dangereux d'avoir à ſoutenir les aſſauts ouverts & les trames ſecretes d'une Societé qui tire toute ſa force de la faibleſſe des autres, ſe tint ſur la négative & ſoutint que la lettre ne venoit pas de lui, l'Evêque de Toul gagné ſans doute par les Jeſuites qui faiſoient ſes mandemens, ne condamna point autentiquement le Pére Norbert, mais lui ayant ôté les pouvoirs de confeſſer & de prêcher, il donna à penſer que le Capucin étoit l'Auteur de la Lettre, fait dont perſonne ne doutoit en Lorraine,

auſſi fut-il decidé dans une deliberation ſinodale á laquelle Mr. de *Boſchenri* grand Vicaire du Diocéſe préſida au nom de l'Eveque, que la Lettre ſupoſée ecritte par le Pére Norbert, *n'étoit point ſuſceptible de correction relativement aux faits qu'elle contenoit, mais ſeulement eû égard à la maniére dont ils étoient parvenûs au confeſſeur, attendû que tous les traits rapellés dans la ditte Let- n'ont pû entrer dans la confeſſion d'un penitent, qu'ils ne lui aient été arrâchés par des queſtions indiſcretes & étrangeres au tribunal de la penitence.*

Le Pére Norbert privé du droit de prêcher & de confeſſer, s'attacha à ſuivre les Théſes de Théologie qu'on ſoutenoit chez les Jeſuites de Pont-à-Mouſſon & à entendre tous leurs Sermons, ſon projet étoit de ſaiſir les erreurs de ces Peres & de les denoncer à ſon tour à l'Eveque diocéſain ; Le Pére Pichon préchant chez les Carmelites quelques jours aprés que la diſgrace du Capucin eut éclaté, apperçut le Pére Norbert au bas de ſa chaire, l'aſpect de ce Religieux anima le Jeſuite qui reſolut dés-lors de l'apoſtropher, cela lui étoit d'autant plus facile que prechant toujours ſans prèparation, il ſembloit ſe reſerver par là le privilege de dire autant d'impertinences & de ſôtiſes qu'il le jugeroit à propos.

Le

Le Sermon du Miſſionaire avoit pour texte ces paroles: *Guſtans Guſtavi paululum mellis & ecce morior.* Ce diſcours devoit rouler ſur l'ivreſſe d'un plaiſir momentané qui ſeduiſoit les hommes, & les perdoit, mais le Jeſuite extravagua ſur le champ, car ſon exorde fut à peine fini, qu'oubliant le texte de ſon Sermon & les diviſions qu'il en avoit fait ſortir, il ſe jetta à *poumons deploiés* ſur la Compagnie de Jeſus dont il fit une vaſte & faſtidieuſe apologie qui embraſſa l'éloge de tous les Jeſuites depuis St. Ignace leur fondateur juſqu'au dernier Frére Cuiſinier, il fit même entrer dans ſon panegirique St. *François-Xavier* qui ne fut jamais Jeſuite, fait conſtant ſur lequel les annales du Japon depoſées à Rome ne laiſſent aucun doute, les Jeſuites ne ſe ſont approprié l'Apôtre des Indes & ne l'ont couvert de leur uniforme que depuis qu'on leur a permis de prendre poſſeſſion de l'Egliſe de *Goa* où ce Saint Miſſionaire eſt inhumé, le Roi de Portugal aimant mieux mourir des Medecins que des Jeſuites, vient de chaſſer ces Péres de tous les Etabliſſemens qu'ils avoient dans ſes Poſſeſſions, & Sa Majeſté trés Fidele a remis aux Péres Dominicains la Baſilique où repoſe le corps de St. François-Xavier que *les Fréres Prêcheurs* viennent d'affubler de l'habit de leur Ordre, & dans deux ſiécles on verra des

Martirologes & des Legendes qui uſurpant le ton affirmatif du Cardinal *Baronio*, ſoutiendront que François-Xavier *riche & noble* comme tous les Saints le ſont dans l'Auteur que je viens de citer, prit en telle année l'habit de l'Ordre de St. Dominique, & ſi parmi ces Péres il ſe trouve un nouveau *Jacques Clement* en Portugal, & qu'il arrive qu'on les chaſſe, & qu'on donne l'Egliſe de l'Apôtre du Japon aux Capucins, ces Péres lui arrachant le vetement *Pie*, le repreſenteront avec l'habit de leur Patriarche, livrée bizare que tous les Sectateurs de St. François changent au gré de leur envie, *Obſervantin* chez les Cordeliers, *du tiers Ordre* chez les Pique-Puces, *monté ſur des echaſſes* chez les Recolets, & *decoré d'une barbe venerable* chez les Capucins, St. François eſt un prothée à qui *les quatre mendians* font prendre la forme qu'ils jugent la plus favorable à leurs vües intéreſſées, mais tous s'accordent ſur les *ſtigmates*, un Cordelier du ſeizieme ſiécle oſa ecrire & prêcher que St. François d'Aſſiſe, avoit, ainſi que le Sauveur du monde, été crucifié pour les hommes, fauſſeté impie auſſi revoltante que le conte imaginé par l'Auteur de *l'Alcoran des Cordeliers* qui aſſûre que *St. François* & *St. Dominique* ayant une diſpute aſſés vive entre eux, celui-ci voiant qu'il ne pouvoit terraſſer ſon ennemi qui s'é-

s'étoit caché ſous un lit, s'arma d'une broche de cuiſine & le perça *aux piés*, *aux mains*, *& au coté*, bleſſures ſçandaleuſes que les diſciples de l'Aſſiſien habiles à profiter de tout, appellerent *les ſtigmates imprimées par Jeſus Chriſt lui-même ſur leur fondateur*, prodige ſingulier que la Cour de Rome a conſacré par la célébration d'une fête deſtinée ſpécialement aux *ſtigmates*, mais quittons cette digreſſion & revenons au Sermon du Jeſuite Pichon.

Ce Religieux emporté par un zéle orgüeilleux& entouſiaſte, ne ſe borna pas à faire un éloge emphatique de *la Societé*, il attaqua auſſi tous ceux qui n'avoient pas pour tous les Jeſuites la profonde veneration dont ils étoient penetrés pour eux-mêmes, & ſaiſiſſant alors l'occaſion de ſe venger du Pére Norbert, il oſa dire ces propres paroles que je copie d'un Memoire que les Capucins preſenterent alors à l'Evêque de Toul . . . *Il n'y a pas juſqu'aux membres de l'Ordre le plus vil qui ne s'élevent contre nous, & ne nous prêtent des crimes.* Ces mots trés odieux par eux-mêmes, devinrent plus criminels encore par l'aplication qee le Prèdicateur en fit en montrant le Pére Norbert aſſis ſous ſa chaire.

Ce Sermon ſçandaliſa tous les honnêtes gens que le Pére Pichon auroit dû édifier, mais tels ſont les Jeſuites, la cauſe de Dieu

pour laquelle ils affectent une grande ferveur, ne paſſe jamais qu'aprés la leur, & on les a vûs plus d'une fois ſacrifier l'Evangile & la Religion à leur vengeance.

Les Capucins animés par les juſtes clameurs du Public indigné des propos du du Pére Pichon, prirent des attéſtations de differentes perſonnes qui avoient entendû ce diſcours injurieux, & s'adreſſerent à l'Evêque de Toul dans le Diocéſe duquel ce pretendû Sermon fut prechè, mais comme Pont-à-Monſſon forme deux villes que la Moſelle ſepare, & que ces deux villes connües ſous les noms de *ville haute* & *ville baſſe* ſont de deux Diocéſes, les Jeſuites qui ſavent profiter de tout, pretendirent que leur maiſon étant ſituée dans la Juriſdiction de l'Evêqe de Metz, ils ne pouvoient dans le cas particulier, dependre de celui de Toul, ce dernier Prélat outré de cette raiſon ſpécieuſe, alloit ôter aux Jeſuites les pouvoirs de prêcher dans ſon Diocéſe, & les reduire à devenir ſages & moderés malgré eux, lorſque les Capucins qui avoient mis leurs petits protecteurs en campagne, obtinrent de la Juſtice de M. de Coaſlin Evêque de Metz une reparation qui les auroit ſatisfaits, ſi l'offenſeur s'y étoit preté de bonne foi, mais le Pére Pichon condamné par le Prélat à ſe retracter dans la même chaire où il avoit voulû

a-

avilir le Pére Norbert & l'Ordre des Capucins, fit l'excuſe du page plus revoltante que l'injure même; Les Capucins ſe reſervant de ſaiſir une autre occaſion pour reprimer l'impudence de ce Religieux, en impoſerent à leur reſſentiment & ſe tûrent.

Le Père Norbert quitta Pont-à-Mouſſon, & paſſa à St. Diez par ordre de ſes ſuperieurs, cette ville de Lorraine ſituée ſur les frontiéres de la Suiſſe, n'eſt ſoumiſe à aucun Diocéſe, & depend immédiatement de la Cour de Rome, elle étoit alors ſous la Juriſdiction ſpirituelle de M. Sommier Grand-Prêvot du Chapitre, & Archevêque de *Ceſarée* in partibus; Ce Prélat cherchant à l'exemple de tous les Evêques poſtiches les occaſions de faire valoir ſon autorité prècaire, rendit au Capucin les pouvoirs qui lui avoient été ôtés par M. Begon, & le Pére Norbert que ſa querelle avec les Jeſuites, commençoit à rendre célébre, viſa dés lors aux dignités de ſon Ordre; Envoyé au Châpitre Provincial qui ſe tenoit à Nanci, il y brigua le Gardianat, & le parti immenſe qu'il s'étoit fait pendant les deux jours qui avoient precedé les Elections, ſembloit lui decerner cet honneur, lorſqu'une cabale oppoſée à la ſienne, l'emporta, ceux qui ignorent tout ce que les Capucins mettent en œuvre pour parvenir à être pendant trois ans le premier

des indignes, ne connaiſſent pas le plaiſir de commender ſi puiſſant ſur le cœur de tous les hommes, il n'y a pas de brigues, de maneges ſourds, de promeſſes artificieuſes & de petits preſens qu'un Capucin n'employe pour arriver à cette dignité, dont voici les prèrogatives publiques & ſecrettes tirées d'une lettre du Pére *Gautier* Capucin de la Province de Bourgogne, ecritte de Maçon en 1746 à un de ſes Amis.

Ce Pere *Gautier* Fils du Maire Royal de Châlons ſur Saone, étoit célébre par un eſprit orné qui fit le malheur de ſa vie; l'ennui de ſe voir engagé dans un Ordre où tous ſes talens étoit deplacés, le jetta dans une mélancolie ſombre qui degenera en freneſie & le conduiſit au tombeau aprés deux années d'égarement d'eſprit, c'eſt à ce même Religieux qui n'étoit rien moins que cagot, que l'on doit le charmant Vaudeville d'*Epicure* que tout Capucin qu'il étoit, il compoſa à la ſollicitation d'une jolie femme de Dijon; mais je reviens à la lettre du Pére Gautier, elle eſt adreſſée au Comte de Verdun Gentilhomme de la Province de Charolois.

Maçon ce 27 Fevrier 1746.

„ Vous eſtes donc curieux, mon cher „ Comte, de connaitre l'autorité Capuci-

„ ne,

„ ne, & de ſavoir juſqu'où le pouvoir d'un
„ Gardien s'étend chez nous, vous allès
„ voir par les détails que je vais vous faire,
„ que lorſque je vous marque que le Pére
„ Gardien ne veut pas que j'aille vous voir
„ auſſi ſouvent que mon inclination le déſi-
„ reroit, il a le droit d'avoir cette humeur,
„ & que vous devés rejetter ſur ſa Reve-
„ rence tous les torts que votre amitié
„ m'impute.

„ Il n'y avoit pas trois ans que j'étois
„ Prêtre, que le rang & la fortune de mon
„ Pére determinerent les Capucins à me
„ propoſer le Gardianat de Châlons, com-
„ me je n'ambitionne, ne deſire n'y veux
„ aucun des honneurs qui rendent mes Con-
„ fréres un peu trop orgüeilleux, je refu-
„ ſai net, on inſiſta, mais ma franchiſe ne
„ me permettant pas de leur celer les mo-
„ tifs que j'avois démelés dans leurs empreſ-
„ ſemens, je leur dis que comme ce n'étoit
„ point pour moi qu'ils vouloient m'élever
„ à ce ſublime honneur, mais pour la for-
„ tune de mon Pére qu'ils comptoient pré-
„ ſurer pendant le cours de mon Gardia-
„ nat, ils feroient tout auſſi bien de lui
„ defeter cette place; les Reverends
„ offenſés de ma plaiſanterie, ne me par-
„ lerent plus de dignités, & je compte
„ moufir ce que je veux toujours être *Gre-*
„ *garius miles*; Un de mes amis qui avoit

„ é-

„ été Gardien plus d'une fois, fut étonné
„ de mon refus, & m'entrainant dans *notre*
„ chambre qui étoit cependant *la ſienne*,
„ mais la ſimplicité Capucine nous refuſant
„ toute expreſſion qui tend à la poſſeſſion,
„ nous ne connaiſſons point l'*Egoiſme*, &
„ nous ne pouvons ſans encourir l'indig-
„ nation de notre Saint Patriarche emploïer
„ que le Pluriel pour deſigner les choſes
„ que l'uſage nous donne, vous ririés,
„ mon cher Comte, ſi vous entendiés de
„ nos Péres qui portent, ſur cette manié-
„ re de s'expliquer, le ſcrupule juſqu'à l'i-
„ diotiſme, & diſent avec une ſote bon-
„ homie, *notre main*, *notre bouche* &c. &c.

„ Ce Pére m'ayant amené dans ſa cham-
„ bre me querella vivement ſur mes refus,
„ & me traita d'inſenſé de refuſer une pla-
„ ce qui pouvoit, diſoit-il, me mener à
„ la ſuprême puiſſance, y penſés-vous,
„ mon pauvre Pére, lui repondis-je, & à
„ quoi pouroient aboutir trois années d'au-
„ torité qui me rendroient plus malheureux
„ encore, vous changerés de ſentiment,
„ repliqua mon ami, quand vous connait-
„ rés les prerogatives d'un Gardien; Je
„ vais vous les détailler, ecoutés, & re-
„ pentés-vous.

„ Le Pére *Anſelme* de Joigny ayant re-
„ *niflé* cinq ou ſix *charges* de tabac, mou-
„ cha *notre* Néz, & parla ainſi.

„ Un-

„ Un Gardien chez nous ne depend de „ perſonne dans la maiſon où il comman- „ de, tout ce qui l'environne eſt ſous ſes „ loix, & les ordres qu'il donne, ſont „ ceux d'un deſpote qui veut être obeï ſur „ le champ, parceque la moindre déſ- „ obeiſſance formelle eſt traitée de rebel- „ lion aux volontés de St. François, & les „ rebelles chés nous ſont punis de la priſon.

„ Le Gardien doit au refectoire manger „ les mêmes mets que les autres Religieux, „ parceque ce qu'on lui ſert, étant vû de „ tout le monde, il ne peut point ſe ſin- „ gulariſer en mangeant mieux que les au- „ tres, le Frére Cuiſinier a ſeulement l'at- „ tention de lui preſenter ce qu'il y a de „ plus delicat, à l'égard du vin, comme „ il eſt renfermé dans une cruche & qu'on „ boit dans une taſſe, on lui donne ce qu'il „ y a de mieux, & quand les vignes ont „ eſſuié quelques accidens & que les vins „ ont manqué, les Religieux ſont re- „ duits à boire du *Cidre*, tandis que le Gar- „ dien ſable delicieuſement ſa cruche de „ vin de *Nuitz* ou de *Pomar* ſuivant l'in- „ tention du fondateur.

„ Ajoutés à ces glorieuſes prerogatives „ celle de manger de bons morceaux dans „ ſa chambre, & de s'enivrer ſeul, quand „ on en a la loüable envie, & convenés „ que le Gardianat viſe à la ſuprême felicité.

„ Le

„ Le Pére Anſelme groſſiérement Epi-
„ curien pourſuivit ſes bas details avec un
„ flegme qui me l'auroit rendû mepriſable,
„ s'il n'avoit pas été un ſôt.

„ Les devots & les citadins ſe faiſant
„ aſſocier à notre Ordre, pour participer
„ à nos prieres, croient gagner les *indul-*
„ *gences plenieres* en venant manger dans
„ nos refectoires, leur préſence eſt tou-
„ jours annoncée par des mets delicieux,
„ & des vins exquis qui ne ſont ſervis que
„ ſur la table du Gardien à laquelle les é-
„ trangers ſont invités à manger leur bien;
„ ſi le Gardien dans ces jours heureux que
„ la pieté des fidelles raméne ſouvent, veut
„ ſe faire des amis qui prolongent ſon au-
„ torité ou l'élevent au Definitoriat, il fait
„ paſſer quelques bouteilles de vin qu'on
„ boit à portion égale à la ſanté des bien-
„ faiteurs qui renvoient poliment la recon-
„ naiſſance au Gardien.

„ Quand les ames pieuſes ne viennent
„ pas auſſi frequement qu'on le deſire, gag-
„ ner les indulgences dont je viens de vous
„ developer l'éfficacité, le Gardien a ſoin
„ de les inviter, & comme il n'eſt pas per-
„ mi d'entrer chez nous les mains vuides,
„ ils viennent avec les cantines garnies
„ que nous nommons aſſés indiſcretement
„ *le Viatique.*

„ Un Religieux ne peut ſortir de la mai-
„ ſon

„ ſon ſans une permiſſion expreſſe du Gar-
„ dien qui a l'agrément de manifeſter ſa
„ bienveillance ou ſes dedains en l'accor-
„ dant ou en la refuſant, jugés de ſon au-
„ torité par la poſture des ſuplians, n'étes
„ vous pas obligé toutes les fois que vous
„ ſortés d'en demander la permiſſion en
„ vous proſternant ſur la terre que vous bai-
„ ſés, & n'annoncés-vous point votre re-
„ tour avec les mêmes humiliations? Que
„ le ſort d'un Superieur eſt different? Il
„ prend ſon manteau quand il veut, va où
„ la volonté le conduit, & la ville & la
„ campagne ſont des champs libres pour
„ lui, il ne doit compte de ſes demarches
„ qu'à lui-même, & cette independance
„ eſt le premier des biens.

„ Un Religieux veut-il obtenir la per-
„ miſſion d'avoir du Caffé ou des liqueurs
„ dans ſa chambre, il doit païer ce droit
„ par un partage égal entre le Pere Gar-
„ dien & lui, ſouhaite-t-il aller paſſer
„ quelques jours dans le ſein de ſa famil-
„ le, le Gardien qui ſait ce qui doit lui
„ revenir de cette courſe, l'autoriſe, &
„ le Religieux chargé des petits preſens
„ de ſes parens, donne au ſupérieur ou
„ du Tabac exquis, ou une tabatiere d'é-
„ caille ou des mouchoirs des Indes que
„ les devotes de ſa Reverence marquent
„ des Lettres initiales de ſon nom & la-
„ vent tous les huit jours avec ſoin.

„ D'ail-

„ D'ailleurs comptes-vous pour rien l'a-
„ grement d'avoir voix au Chapitre Pro-
„ vincial, de nommer les assistans & les
„ definiteurs, & de vendre son suffrage à
„ ceux dont la famille veut païer l'ambi-
„ tion, joignés à tous ces avantages réu-
„ nis celui de pouvoir esperer ces digni-
„ tés, & de faire en qualité de definiteur le
„ voiage de Rome pour aller donner sa
„ voix à l'Election d'un Général, & joüir
„ de l'honneur de baiser le bas de la robe
„ du Cardinal *Protecteur* & de voir le Pa-
„ pe face à face *comme si c'etoit un homme*,
„ j'avoüe que le Gardien doit se trouver
„ le premier à toùs les offices, mais l'au-
„ sterité de ses devoirs, la place eminente
„ qu'il occupe dans le chœur, l'honneur
„ des genuflections & de l'encensoir, lui
„ rapellent sa superiorité, & dans le sein
„ même de l'austerité, il trouve des avan-
„ tages qui flatent son amour propre.

„ Un someil tranquile & bienfaisant ne
„ lui permet-il point de se lever à minuit,
„ il dort, personne n'en murmure, parce-
„ que personne n'a le droit de se plaindre
„ & s'il daigne s'abaisser presqu'a s'excu-
„ ser, il feint le malade, on le traduit à
„ l'infirmerie ou la meilleure volaille lui
„ est servie.

„ Convenés donc que tous ses avanta-
„ ges . . . . sont trés considérables, re-
„ pon-

„ pondis-je en interrompant le Pere An-
„ ſelme, pour des fourbes & des gour-
„ mans, je ſuis ſincere & ſobre, ainſi je
„ ſerois un mauvais gardien dont l'exem-
„ ple deviendroit funeſte à mes ſucceſ-
„ ſeurs, le Pere Anſelme ſe leva ſans s'é-
„ mouvoir, bût deux verres de liqueur, &
„ ſe coucha en attendant l'heure du ſou-
„ pé.

„ Je ne ſais, mon cher Comte, qu'elle
„ idée vous allés avoir de cette place im-
„ portante dont vous vouliés connaître
„ toute l'entendüe, mais je devine bien
„ que d'après le detail des prerogatives du
„ Gardianat, vous m'eſtimés trop pour
„ croire que j'ambitionnerai jamais le pri-
„ vilége de dire des duretés à mes freres,
„ de gagner des indigeſtions & de m'eni-
„ vrer.

Le Pere Norbert piqué d'avoir échoüé dans ſa tentative, obtint la place de Secrétaire du Provincial qui l'amena à Rome en 1734 pour y aſſiſter à l'Election d'un Général.

A peine arrivé dans la capitale du Monde Chrétien, le Pere Norbert viſita des Cardinaux dont il captiva la bienveillance au point que pour le conſerver à Rome, ils lui firent avoir la place de Procureur général des Miſſions étrangeres, le Capucin honoré de cette nouvelle dignité, s'empreſſa a la mettre a profit en faiſant éclater

aux yeux du pontife une ferveur qu'on prit pour un Zèle pur & qui n'étoit que l'effet de l'ambition, comme on peut en juger par la lettre ci-jointe adreſſée au Pere Victor Capucin de la Province de Lorraine.

„ Je viens, mon reverend Pere, de „ prendre congé de ſa Sainteté, du Car- „ dinal *Protecteur*, du Préſident de *la Pro-* „ *pagande*, & de différentes Eminences „ qui honorent notre ordre de leurs bon- „ tés & moi en particulier, je compte „ aller cultiver la vigne du Seigneur dans „ les Indes, & m'embarquer au premier „ jour à Civita vecchia port de l'état de „ Rome à deux petites journées de cette „ capitale, j'ai promeſſe du Cardinal *Pro-* „ *tecteur* d'avoir dans peu le titre d'*Eve-* „ *que* dignité que j'ambitionne moins pour „ l'honneur de la mitre, que parce qu'el- „ le me ſervira a humilier nos ennemis „ communs, à me vanger des impertinen- „ ces qu'ils m'ont faites en Lorraine, & a „ retablir la Diſcipline Eccléſiaſtique fort „ alterée, ma-t-on dit, dans les grandes „ Indes & partout ou ces *Préſomptueux*, „ ſe fourent au detriment de la vraie „ Doctrine & des autres ordres Reli- „ gieux.

„ Je me recommande ſous votre bon „ plaiſir, mon Reverend Pere aux ſain- „ tes priéres de votre communauté & à „ celles de toute la Province dont je me glo-

„ glorifirai toujours d'être le fils *Indi-*
„ *gne.*

„ J'ai l'honneur d'être très cordialement
„ Mon Reverend Pere

„ Votre très-humble & très-obéiſſant
„ ſerviteur & frére en Jeſus-Chriſt
„ Fr. Norbert de Bar, *Cap. Ind.*
„ *Procureur-général des Miſſions é-*
„ *trangeres.*

On voit par cette lettre que le Pere Norbert en partant pour l'Inde, avoit moins à cœur les interêts du Ciel que ceux de ſa gloire & de ſa vengeance, & qu'il s'embarquoit plutôt pour éterniſer ſes diſputes avec les Jéſuites que pour perpetuer la vraïe croiance & la foi, car quelque explication que les Partiſans du Pere Norbert, voudront donner à la Lettre qu'on vient de raporter, ils ne pouront diſconvenir que par les termes *d'Ennemis Communs*, le Capucin n'ait eû intention de deſigner les Jéſuites, d'ailleurs ſa querelle avec le Pere Pichon y eſt bien deſignée par *les impertinences qu'ils m'ont faites en Lorraine*, & quand tout ce que j'obſerve ici ne ſuffiroit pas pour convaincre je Pere Norbert du projet formé de ſe vanger des Jéſuites, pourroit-on méconnaitre ces Peres à l'épithéte des *preſomptueux*

heux que l'univers leur donne depuis longtems d'une voix unanime?

Le Pere Norbert arriva dans l'Inde aprés avoir fait pluſieurs courſes antérieures dans les différents departemens des Miſſions confiées aux Capucins, il afficha partout peû d'eſprit & beaucoup d'ambition.

Envoié vers l'année 1736 à Pondicheri par les ordres du ſupérieur général, il feignit pendant les premiers mois d'y vivre cordialement avec les Jéſuites qui penſant que la politique, le manége & l'intrigue étoient l'appanage de la ſeule *Société de Jeſus*, crurent qu'il n'appartenoit qu'à un imbécille d'en impoſer & qu'un Capucin étoit trop ſot pour ne pas être honnête homme; c'eſt d'après ces conſéquences ſi dignes de l'eſprit Jéſuitique que les Diſciples de St. Ignace furent trompés par un ſerviteur de St. François d'Aſſiſe, le Pere Norbert s'intrigua par-tout, & parvint a mériter l'eſtime & la confiance de M. *Dupleix* que toutes les puiſſances aſiatiques regardoient comme Roi de l'Inde. On verra la verité de cette remarque par la Lettre ſuivante que le Pere Norbert écrivit de Pondicheri à ce même Pere Victor dont j'ai parlé plus haut.

Comme cette piéce ne m'a été communiquée qu'avec des lacunes, je la raporterai dans l'état qu'on me la remiſe, &

des

des points marqueront les lignes effacées.

„ Païs ne fut jamais, Mon Reverend „ Pere, plus agréable que celui que j'ha- „ bite à l'*heure qu'il eſt*, je me ſuis garanti „ de la mort par ce qui y conduit preſque „ tous les autres Européens, je bois, aprés „ ma Meſſe, un grand verre d'eau de vie de „ France, & cette boiſſon qui en emporte „ tant d'autres me vivifie, me tient bien „ portant & capable de reſiſter aux cha- „ leurs exceſſives qui font crever les Fran- „ çais *drûs comme mouches* . . . . „ . . cela poura ce faire, mais . „ . . . . . „ . . . il faut auſſi que la groſſe „ cloche ſonne, & vous ſaurés qu'il pre- „ feroit avant mon arrivée ici *les noirs aux* „ *bruns*, (*a*) mais le *Matador* changera „ parceque nous aurons la raiſon pour nous „ or vous ſaurés, mon Reverend Pére que „ ce Matador eſt le Roi des Européens „ & l'idole des Aſiatiques, la Pompe de „ Verſailles n'approche pas de la Cour de „ Pondicheri, ... „ . . . . . „ . . . . . outre cela ſa garde or- „ dinaire eſt plus conſidérable que la mai- . . . . . „ ſon

(*a*) Il eſt aiſé de s'apperçevoir qu'il veut parler ici des Jéſuites & des Capucins; cette note ſera d'ailleurs vérifiée par un autre trait de cette Lettre.

„ ſon du Roi réunie, & l'on voit dans ſes
„ Anti-Chambres plus de *Rois* qu'il n'y a
„ de *talons rouges* dans la gallérie de Ver-
„ ſailles ou de *Barons* dans celle de Vien-
„ ne . . . . . .
„ . . . . . .
„ . . . à cela près rien ne l'embaraſſe,
„ & il ſoutient ſa dignité plus que Royale
„ avec beaucoup d'elevation, quand il
„ ſort, il ne prend l'air, pour éviter le faſte,
„ qu'avec une ſuite de ſix cent eſclaves,
„ c'eſt ſon petit cortége qui ne ſert qu'a
„ la Promenade, & ſemblable au Roi de
„ Siam ou à l'Empereur de la Chine, il
„ marche ſous un Palanquin porté par
„ douze eſclaves, & trente autres rodent
„ au tour avec des branches d'arbres char-
„ gés de grandes feüilles avec leſquelles
„ ils s'occupent a chaſſer les mouches &
„ les Couſins, les Nabab qui ſont les Rois
„ de l'Inde tremblent devant lui, & ſe
„ croient fort honorés, quand il les ad-
„ met à ſes promenades ou à ſa Table, la
„ Cour de ſon Epouſe eſt plus brillante
„ encore, mais les Nationaux qui la con-
„ naiſſent de longue main & qui l'ont vüe
„ moins *Groſſe Dame*, en murmurent tout
„ bas & avec le reſpect que . . . . .
„ . . . . . .
„ . . . . . de leur Maître; on
„ dit que le Matador a un ſerail tout com-
„ poſé d'Indiennes, comme tel commerce

„ ne

„ ne nous regarde pas, & que d'ailleurs je
„ ne pourois l'apprendre ſans être effraiée
„ d'un ſcandale auquel ma confiance &
„ mon devoir voudroient que je remedie
„ (a), je n'ai pas fait à ce ſujet de gran-
„ des informations, d'ailleurs il y a des
„ menagemens a prendre, & . . . . . .
„ . . . . . .
„ . . . . . .
„ . . . . . nos intérêts pouroient
„ en ſouffrir, ſans que la Religion y ga-
„ gnât, & nos ennemis habiles a profiter
„ d'un Zèle peut-être deplacé, tireroient
„ parti de nos demarches contre nous-mê-
„ mes.

„ J'ai dejà été aſſés heureux pour rendre
„ deux ſevices un peu importans à Ma-
„ tador qui m'a promis de les reconnaitre,
„ & je crois qu'il le fera d'une maniere ef-
„ ficace; j'apprens pour lui complaire la
„ langue Indienne qui me ſera fort utile
„ auprès des Nabab ou il m'envoïe quel-
„ ques fois, il ne faut pas mon Reverend
„ Pere, que tous ces détails vous perſua-
„ dent que cultivateur oiſif je neglige la
„ vigne du Seigneur, pour m'attacher à de
„ vaines mondanités, non. mais je me
„ ſers des cauſes ſecondes pour remplir le
„ but que mon devoir, l'ordre de mes ſu-
„ pé-

(a) Il falloit dire *Remédiaſſe*, mais on peut paſſer des fautes de Grammaire à un Capucin.

„ périeurs, & la Religion m'impoſent, on
„ célébre après-demain la fête de St Fran-
„ çois-Xavier, les *Noirs* donnent à l'oc-
„ caſion de cette ſolemnité un grand feſ-
„ tin auquel le *Matador* & le plus chetif
„ des *bruns* ſont invités, ...
„ . . . . . , je connais
„ les raiſons de cette politique mais la re-
„ vanche à la St. Antoine ou à la St. Fran-
„ çois, nos ſœurs toutes dans le Seig-
„ neur; font tous les jours des progrés qui
„ édifieroient votre reverence; les *Noirs*
„ clabaudent, mais la groſſe cloche dont
„ je vous ai parlé au commencement de
„ cette lettre, ſonnera, & le Seigneur, les
„ ovailles & le paſteur ſeront contens (*ces*
„ *mots paraiſſent exiger un commentaire que*
„ *j'avoüe n'être pas en etat de donner, ce-*
„ *pendant je crois qu'avec un peu de patience,*
„ *on comprendra ſans peine le ſens de ces*
„ *mots*) j'écris par le même vaiſſeau à ſa
„ Sainteté, à *Notre très Réverend* (*a*) &
„ à ſon Eminence le Cardinal Protecteur,
„ (*le reſte de cette longue Lettre, ne ren-*
„ *ferme que beaucoup de commiſſions peu im-*
„ *portantes, mais reſpectables, car le Pere*
„ *Norbert demande à ſon correſpondant des*
„ *boetes aux* Agnus, *des médailles benites,*
„ *des reliques, des Chapelets* & quantité
„ d'autres ſignes demonſtratifs de devo-
tion.

(*a*) Il parle du Général de l'ordre.

„ tion. La Lettre étoit terminée par les
„ complimens ordinaires, & l'écrivain la
„ ſignoit ainſi.

„ *Norbert ſup. gnal. & C. de P.* (a).

Le Pere Norbert dont la faveur augmentoit de jour en jour, vit augmenter ſa reputation avec elle. & quoiqu'il n'y eut que du manége & des petites reſſources dans ſa conduite, il s'attira la conſideration de tout Pondicheri ; Les *Urſelines* Françoiſes établies dans cette ville, voulurent l'entendre prêcher, & ces Nones dupes de la nouveauté, prefererent ſes mauvais Sermons aux Diſcours patetiques des Jeſuites qu'elles avoient entendûs trop ſouvent, preuve certaine de la corruption que la manie du bel eſprit a produite, nos bons Ayeux aimant Dieu pour lui ſe plaiſoient à entendre ſa parole annoncée avec la ſimplicité de l'Evangile preferable au ton pompeux & entouſiaſte de l'Eloquence, mais tout changea vers le milieu du ſiecle de Loüis XIV. *Les Oraiſons Funebres* ayant introduit dans la chaire ſacrée un genre d'eloquence brillantée & mondaine, les oreilles ſe firent à ce

„ jar-

(a) Les deux premiers mots qui ſuivent la ſignature, paraiſſent dire ſupérieur Général, mais je ne conçois par le *C. D. P.*

jargon, on voulût de la retorique & des divisions sistématiques dans des choses respectables que la Bible & la revelation rendoient sensibles, on affecta de preferer les *Frasiers* & les Orateurs *verbeux* aux Prédicateurs onctueux, simples & apostoliques, on vit enfin arriver ces jours où les progrés de l'esprit detruisirent ceux de la religion, & l'on se fit une loi de parler élegament, mais de ne plus prêcher dans la maison du Seigneur.

J'excepte pourtant de cette contagion presque tous les Ministres des Eglises Françaises *Reformées* que j'ay entendûs, leur eloquence aussi simple que les grandes veritès qu'ils prêchent, touche le cœur & attendrit l'ame, jamais portraits à Antitheses & des Episodes étrangeres ne deparent leur Sermon dont la noble simplicité plaisoit même à *Bossuet* le plus grand Antagoniste de la Religion reformée.

Les Urselines dirigées jusqu'alors par un Jesuite, demanderent tout à coup le Pére Norbert que ceux-ci soupçonnerent avec raison d'avoir fait solliciter cette place d'autant plus importante pour la Societé que son projet étoit de s'asujettir toutes les consciences; Le Capucin n'eut pas plutôt obtenû le titre de directeur des Nones Françaises, qu'il fut nommé à la Cure de Pondicheri; Cette nouvelle distinction qui lui donnoit une sorte de superiorité dans cette vil-

ville, anima les Jeſuites qui ne jugeant plus à propos de diſſimuler, s'oppoſerent hautement aux progrés que le Pére Norbert faiſoit dans la carriere de la faveur dont les Jeſuites ont crû dans tous les tems & dans tous les Païs être les ſeuls proprietaires.

La *Societé* qui joignoit au parti qu'elle avoit pour elle, l'art des brigues & le talent des manœuvres ſourdes, conſpira de tous corés contre le Capucin qui oppoſoit au manége de ſes adverſaires une ambition que le merite ne ſoutenoit point, les ſaintes prieres de ſes dignes *Sœurs* les Urſelines, & ce qui valoit mieux dans cette circonſtance l'éſpoir de la protection de Mr. *Dupleix*, mais ce *Bourgeois* de Paris, *Souverain* de l'Inde & *Deſpote* à Pondicheri, ne voulut point porter la main à l'encenſoir, & *Madame* dont la confience ſuperbe étoit *manierée* par un Jeſuite, obtint que ſon mari remettroit la deciſion de cette querella monacale à l'Eccleſiaſtique qui exerçoit l'autorité Epiſcopale dans cette partie.

La neutralité ou pour mieux dire l'indifférence de Mr. Dupleix dans la concurrence du Pére Norbert aves les Jeſuites, décida en faveur de ces Péres, qui avoient pour eux le ſuffrage de *l'ordinaire*; Il eſt vrai que les Jeſuites ne réuſſirent a ôter au Capucin la direction des Urſelines & la Cure de Pondicheri qu'en poſant contre lui trois chefs d'accuſation, ſur leſquels l'impar-

partialité qui guide ma plume dans cet ouvrage, veut que je diſe qu'on n'écoutat pas aſſés la juſtification du Pére Norbert; quoiqu'il en ſoit, voici ces trois chefs d'accuſation que je raporte tels qu'ils furent préſentés au Superieur ſpirituel de cette partie de l'Inde, envoyés au Géneral de l'ordre, à Benoit XIV qui depuis le depart du Capucin étoit dignement aſſis ſur la chaire du Prince des Apôtres, & au Cardinal Protecteur.

„ Le Capucin, *Primo* (*ce ſont les Jéſuites qui parlent*) a été privé en Lor-
„ raine du pouvoir de précher & de con-
„ feſſer pour cauſe d'*ignorance.*

„ *Secundo* le Pere Norbert eſt un *intri-*
„ *guant* peu capable, quand il auroit les
„ qualités requiſes, d'exercer les fonctions
„ du Saint Miniſtére, parceque plus oc-
„ cupé du ſoin des choſes temporelles que
„ de la Vigne du Seigneur il fait dans l'in-
„ de le metier d'un eſpion plutôt que le
„ devoir d'un Prêtre & ſurtout d'un Reli-
„ gieux.

„ *Tertio*, il y a des preuves que les
„ mœurs du Capucin ne ſont rien moins
„ que pures, & l'on peut entendre tous
„ les Negres de Mr. de *Maiſonrouge* (*a*),
„ ils

(*a*) Les perquiſitions que j'ai faites pour decouvrir ce Mr. de Maiſonrouge n'ont pas été inutiles, j'ai

„ ils diront qu'ils ont vû dans une posture
„ indecente le Pere Norbert avec la Veuve
„ du nommé *Antoine Durand* Charpentier
„ qui vient de mourir au grand Chantier,
„ ainsi un prêtre qui a été assés peu cir-
„ conspect pour porter le scandale à ce
„ point, n'est pas digne d'être le Pasteur
„ des Oüailles du Seigneur.

Le Prélat chargé de Juger cette affaire très-serieuse & très-delicate, craignant de marquer trop autentiquement la prévention qu'il avoit contre le Pere Norbert affecta de vouloir l'entendre, & feignant d'observer les formes legales & juridiques, il lui fit remettre par un Frére Jésuite qui étoit son Secretaire le Mémoire qu'on lui avoit presenté contre lui, le Capucin y répondit sommairement dans ces termes.

„ Je reponds au premier article qu'il est
„ vrai que l'Evêque de Toul que je crois
„ vivant encore, m'ôta, lorsque je de-
„ meurois à Pont-à-Mousson, les pou-
„ voirs

j'ai sû de lui qu'il avoit beaucoup veçu avec le Pere Norbert, & j'ai tiré plusieurs éclairciſſemens relatifs à l'objet que je traite, que ce Mr. me revit en 1756 à *Fontainebleau*, il est de Metz d'une famille honnête, son nom propre étoit *Voyard*, ceux qui douteront des vérités que j'avance, peuvent s'adresser à Metz où il a quatre Freres & deux Sœurs, j'ignore ce que celui-ci est devenû.

„ voirs qu'il m'avoit donnés après *un exa-*
„ *men de trois heures* que je ſoutins de-
„ vant quatre de ſes Théologiens, c'eſt un
„ fait qu'on peut éclaircir, mais ſi Mon-
„ ſieur le ſuperieur ne vouloit point que
„ ces querelles *paſſent* (il faloit dire *paſ-*
„ *ſaſſent*, mais je ne veux rien alterer)
„ la *Ligne*, on peut ſavoir ſi je ſuis igno-
„ rant ou non, & pour éclaircir ce fait,
„ & mettre à decouvert l'impoſture de mes
„ anciens ennemis, je demande d'être exa-
„ miné de nouveau, & je defie tous les Jé-
„ ſuites des Indes & les Iſles de l'Amérique
„ luter de contre moi ſur les cas de conſcien-
„ ce, la morale & la Théologie de l'école.

„ Le ſecond chef d'accuſation n'eſt pas
„ mieux fondé que le premier, la voix
„ publique me juſtifiera de l'eſprit d'intri-
„ gue & de manége que les Jéſuites me re-
„ prochent, ceux qui nous connaiſſent les
„ uns & les autres, ſeront étonnés que
„ cette imputation ſe trouve dans la bou-
„ che d'un Jéſuite, j'avoüe que je me ſuis
„ melé quelques fois des affaires de l'E-
„ tat, mais c'étoit par des ordres ſupé-
„ rieurs, & quand j'y ai ſouſcris c'eſt que
„ j'ai crû moins nuire à mes vrais ennemis
„ qui ambitionnoient cette commiſſion,
„ que faire ſervir les choſes temporelles
„ dans leſquelles je m'immiſſois, à la propa-
„ gation de la foi & aux intérêts de ſa Sainte-
„ té & du Roi Très-Chrétien qui en ſont inſé-

„ pa-

„ parables, d'ailleurs les perſonnes inſtruites qui ont daigné ſe ſervir de mon faible miniſtère, pouront rendre compte „ de ma conduite à cet égard.

„ Des trois faits poſés contre ma reputation, le dernier eſt ſans contredit le „ plus grave, parcequ'il fait preſumer un „ commerce illicite, les Jéſuites citent les „ Negres de Mr. de Maiſonrouge; qu'on „ les entende? Et s'ils me chargent, je „ me ſoumets à tout.

Le ſort en étoit jetté, & quelques ſolides que fuſſent les raiſons du Pere Norbert, il échoüa, parceque Mr. Dupleix devenant neutre dans cette querelle, livra, ſans le vouloir, le Capucin aux Intrigues des Jéſuites qui parvinrent à lui enlever à la fois la Cure de Pondicheri & la direction des Religieuſes, le Pere Norbert iſolé dans cette partie de l'Inde, n'en auroit été que plus dangereux, parceque degagé des devoirs Apoſtoliques, il ne ſe ſeroit occupé que du ſoin de cabaler, l'Evéque *in Partibus* dont la conduite à l'égard du Capucin eſt très injuſte, le fit paſſer dans les Iſles de l'Amerique Meridionale, le Pere Norbert cria avec raiſon à l'injuſtice, car il eſt très conſtant que ſes réponſes aux trois Chefs d'accuſation propoſés par ſes adverſaires, étoient ſatisfaitantes, & l'équité ne vouloit pas qu'on prononcat contre lui, qu'il n'eut échoüé dans les preuves, ou

que

que ſon innonce n'eut éclaté par elles ; mais le credit des Jéſuites prévalut ſur la Juſtice, & on penſa qu'il faloit mieux croire le Capucin coupable que d'occaſionner un ſchiſme à Pondicheri.

Le Pere Norbert fut a peine arrivé en Amèrique, qu'il jetta les premiers fondemens de ſon livre fameux *des Rites Malabares* dont nous rendrons compte dans peu ; ſoit que le Capucin s'ennuiât ou il étoit, ſoit qu'il deſirât ſe vanger avec éclat de *la Societé* en publiant contre elle un ouvrage qui devoit la degrader aux yeux de l'univers, l'Amérique lui deplut & après quelques courſes Apoſtoliques qui n'ont de célébre que le Paſſage de *la Ligne* ſous les ardeurs de laquelle le Pere Norbert nous apprend qu'il a gemi plus d'une fois, il obtint la permiſſion de revenir en Europe, & il arriva à Rome ſur la fin de l'Année 1744.

Les Capucins de la Province de Lorraine qui avoient des vües Ambitieuſes qu'ils croioient que l'adreſſe & le credit du Pere Norbert feroient éclater à la ſatisfaction de tout l'ordre, lui envoierent un Frere Laïc nommé *Felix* qui avoit plus d'eſprit & de manége que le Pere Nobert, ce Frére Felix que dans ſa patrie on appelloit *le Jéſuite des Capucins*, merite d'être connû, & je crois ne pouvoir le peindre mieux qu'en donnant ici la Copie d'une Lettre qu'un

qu'un Avocat au Parlement de Nanci m'a fait l'honneur de m'écrire en datte du 7 Avril 1761.

„ Monſieur & cher Patriote.

„ Vous me demandés quel eſt le fameux „ Frere *Felix* qui a joüé un ſi grand role „ dans ce païs; lui-même ſeroit fort em- „ baraſſé de repondre à la queſtion, par- „ cequ'il n'a jamais ſû quel étoit ſon Pe- „ re.

„ Le tableau des Capucins du Couvent „ de cette Ville que je vis hier ſoir, dit „ Frére *Felix* de Nanci, mais la verité eſt „ qu'il n'a jamais pû produire un extrait „ baptiſtaire, & que quand on lui a donné „ l'habit de St. François, on a violé les re- „ gles ordinaires à la conſidération des Ma- „ giſtrats qui dirigeoient Notre Hôpital „ St. Julien ou il a été élevé, le R. P. „ *Paſcal* Provincial Oncle de Mr. le pro- „ cureur-général du Parlement que j'ai „ voulû tater ſur l'état du Frére Felix, „ m'a repondû avec un ſilence miſterieux „ qui me confime dans l'idée ou je ſuis „ que ce Capucin fruit du libertinage de „ deux inconnûs eſt ce qu'on appelle un „ *Enfant-trouvé*, il entra en ſortant de „ l'Hôpital ou il fut depoſé en naiſſant au „ Novitiat des Capucins, d'ou il fût en- „ voié dans différens tems dans pluſieurs

„ de leurs Maiſons, un air noble & „ doux, beaucoup d'eſprit & de ſagaci- „ té previnrent ſes ſupérieurs en ſa faveur, „ & le Chapitre Provincial tenû ici en „ 1732 confera au Frére Felix ſous le ti- „ tre modeſte de *Portier* l'Agence géné- „ rale des Capucins de Lorraine, vous ne „ ſauriés croire, Monſieur & cher ami, „ combien cette correſpondance que la „ miſere de cet ordre devoit rendre ſtéri- „ le, a eû de ſuites, jamais Prince, Mi- „ niſtre & Negotiant tels qu'ils ſoient, „ n'ont eû des occupations plus étendues „ & des relations plus multipliées.

„ Les Capucins enchantés du credit que „ leur nouvel agent repandoit ſur eux, le „ regardoient comme l'Ange tutelaire de „ leur Ordre, & leurs *Cordons-Bleûs* ve- „ noient ſe proſterner devant le Frére Fe- „ lix & lui demander ſa protection, l'A- „ gent avoit obtenû des fermiers généraux „ des Doüanes & des Voitures publiques „ que tous les balots qui lui ſeroient a- „ dreſſés, lui ſeroient remis francs de port „ & de viſite, ces deux Privileges dont le „ Frére Felix abuſa en les faiſant valoir au „ profit des plus fameux Marchands de „ la Province, valurent des preſens im- „ menſes aux Capucins, les Magazins de „ Frére Felix étoient remplis des vins les „ plus rares & les plus exquis, & il a four- „ ni plus d'une fois à la Cour de Madame

„ la

„ la Ducheſſe Doüariere Mere de l'Em-
„ pereur des liqueurs des païs les plus é-
„ loignés que cette Princeſſe ne pouvoit
„ ſe procurer au poids de l'or ; lui ſeul
„ fourniſſoit à S. A. R. le vrai caffé de
„ *Moka*, auſſi les Capucins l'emporterent
„ ſur les Jéſuites ſous la Regence de cette
„ Princeſſe dont la conſience fut dirigée
„ juſqu'a la mort par un Capucin nommé
„ Pere *Antoine* homme de peû de merite,
„ quoique ſes Fréres dont on devine les
„ vües, l'euſſent accablé du poids glo-
„ rieux de toutes leurs dignités ſubli-
„ mes.

„ Les relations de ce Frére Felix étoient
„ ſi entendues que le Prince Charles qui
„ ſera à jamais l'idole de notre Nation, ayant
„ lû dans les Nouvelles publiques de l'an-
„ née 1731 qu'on avoit découvert en
„ Amérique une eſpéce de *Vers* qui ſe
„ gliſſant dans les vaiſſeaux parvenoit a
„ les ronger, ce Prince dont vous con-
„ naiſſés mieux que moi les talens que
„ vous avés célèbrés ſi ſouvent avec rai-
„ ſon, parût curieux d'approfondir un é-
„ venement qui pouvoit ſervir à quelque
„ decouverte dans l'Hiſtoire Naturelle à
„ laquelle S. A. R. s'eſt adonné de tout
„ tems, l'agent des Capucins inſtruit
„ des motifs de la curioſité du Prince,
„ prit ſur lui de la ſatisfaire, & quatre
„ mois aprés il eût l'honneur de preſenter

„ à S. A. R. un de ces vers dans un mor-
„ ceau de bois de Vaiſſeau qu'il rongeoit
„ avec un progrés ſenſible.

„ Les Correſpondances multipliées du
„ Frére Felix ouvrirent les yeux des fer-
„ miers de la Doüane, & ces traitans
„ s'étant apperçus que la perception
„ des droits diminuoit conſidérablement,
„ viſiterent les balots qui venoient à l'a-
„ dreſſe des *Pauvres Capucins*, & ils trou-
„ verent que leur agent faiſoit un com-
„ merce frauduleux dont la punition au-
„ roit été plus rigoureuſe ſi le Frére Felix
„ n'avoit eu des protecteurs puiſſans, l'o-
„ bligation ou il ſe trouva de païer le port
„ & de faire viſiter tout ce qui lui arri-
„ voit, diminua ſes correſpondances, &
„ ſes intrigues; deux années aprés le Gé-
„ néral de l'ordre étant à Nanci, preten-
„ dit qu'il étoit contre la pureté Monaca-
„ le d'élever des oiſeaux dans le deſſein de
„ voir multiplier leur eſpéce, & il fit don-
„ ner la liberté à une centaine de *Sereins*
„ dont le Frére Felix avoit fait venir les
„ *Etalons* de l'Iſle même de *Canarie*, cet-
„ te rigueur puérile cauſa un nouveau cha-
„ grin au Frére Felix qui dès lors auroit
„ abandonné une Agence qui n'avoit plus
„ d'éclat, ſi les eſtomacs gourmands des
„ Peres Capucins ne l'euſſent detournés
„ d'un deſſein qui auroit ceſſé de leur pro-
„ curer une vie douce, parceque les intri-

„ gues

„ gues du Frére pour être reſſerées, n'en
„ etoient pas moins vives & il n'y avoit
„ pas un Negotiant dont il ne mit la Cui-
„ ſine & la cave à contribution.

„ Le Frére Felix enchanté de ſaiſir l'oc-
„ caſion de ſe diſſiper, fit le voiage de
„ Rome avec un Provincial intelligent qui
„ n'ignoroit pas qu'un homme qui avoit
„ eû des relations dans toute l'Europe,
„ ſeroit un bon Compagnon de voiage
„ dans des païs ou l'auſterité de la regle
„ veut qu'on vive d'aumones, le Frére Fé-
„ lix lia des intrigues dans toutes les cours
„ qu'il parcourut, & il arriva à Rome char-
„ gé de lettres pour tout le ſacré Collège
„ & les Miniſtres étrangers, jugés parlà de
„ l'agrement qu'il y gouta, il auroit bien
„ voulu dés-lors reſter à Rome, mais l'o-
„ bligation indiſpenſable où il étoit de ſui-
„ vre ſon ſupérieur Majeur, le contrai-
„ gnit de revenir en Lorraine, il Paſſa
„ par la Cour de Vienne ou il eut l'hon-
„ neur d'être preſenté à L. M. I. qui lui
„ firent quelques preſens.

„ De retour en Lorraine l'ennui cauſé
„ par l'inaction, le gagna, il demanda per-
„ miſſion de faire un nouveau voiage d'I-
„ talie, les Lettres ſecretes que le P. Nor-
„ bert de Bar avoit écrites, engagerent
„ les ſupérieurs de repondre au Frére Fé-
„ lix d'avoir patience, le moment arriva,
„ & l'on permit à ce Capucin d'aller une

fe-

„ ſeconde fois à Rome; vous ſavés le reſ-
„ te que je vous demande le plutôt poſſi-
„ ble, car nous attendons avec impatien-
„ ce la vie de ce fameux & trop fameux
„ Norbert.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. *au moment que je cachete ma lettre, un de mes amis entre & m'aſſure que le Capucin dont je viens de vous tracer une eſquiſſe, fut trouvé pendant l'hiver de* 1699 *à* 1700 *à la porte de l'Hopital des* Orphelins, *& comme cet enfant qui venoit de naître, avoit été expoſé à la rigueur d'un froid violent, on le crût mort au point qu'on dedaigna de lui chercher une nourrice, mais la Chaleur de la Chambre dans laquelle on le mit, ayant raminé le peu de vie qui lui reſtoit, on le tira de cet état deſeſperé, ce qui engagea les adminiſtrateurs à lui donner le nom de* Felix *qui comme vous ſavés veut dire en Français* Heureux.

Cette Lettre ſur l'autenticité de laquelle on peut compter, m'épargnera le ſoin de peindre ici cet intriguant Capucin; arrivé à Rome & réuni au Pere Norbert, ces deux hommes oſerent conſpirer contre la Societé de Jeſus.

Leur objet étoit de donner au Public l'Hiſtorique de la conduite que les Jéſuites tenoient dans les Indes & de rendre reſpectable le livre qui contiendroit tous ces details

tails en decorant ſon frontiſpice du nom ſacré du ſouverain Pontife.

Benoit XIV. étoit un Pape Philoſophe que les Proteſtans même eſtimoient, ardent à connaitre tous les cultes, & lent a condamner ceux qui ne profeſſoient pas le ſien, il eût différens entretiens avec le Pere Norbert qui lui cachant ſa haine ou ſi l'on veut ſon reſſentiment contre les Jéſuites, lui demanda la permiſſion de lui dedier un Ouvrage ſur les *Rites Malabares*, ſa Sainteté accepta la dédicace du Pere Norbert qui mit dès ce moment ſon livre ſous Preſſe, le nommé *Bouchard* Libraire Français dans la Boutique duquel tous les Nouvelliſtes s'aſſemblent, apprit par l'un de ces oiſifs que le Capucin alloit foudroier les Jéſuites dans un Ouvrage prêt à voir le jour, *la Societé* qui a des Emiſſaires repandûs dans tous les quartiers de Rome, fut bientôt informée des projets du Pere Norbert, & après un Conciliabule que le Général des Jéſuites tint avec ſes deux aſſiſtans, il fut reſolû que ſa Reverence iroit inſtruire Benoit XIV des bruits qui couroient dans Rome, le Pontife ayant écouté le *Roi des Jéſuites* qui voudroit l'être de toute la Terre, le renvoia en lui aſſûrant qu'il lui rendroit juſtice, le Pere Nobert mandé le lendemain, eût ordre de ſa Sainteté de ſurſeoir à la publication du Livre *des Rites Malabares* que Benoit XIV. vou-

loit examiner par lui-même ; juſques-là tout alloit bien pour le Capucin, mais les Jéſuites ayant fait repandre ſourdement dans Rome que ſa Sainteté étoit ſur le point de le faire enfermer dans le château Saint Ange, celui-ci fut frappé d'une terreur panique relativement au Pape ; mais peut-être fort ſérieuſe eû égard aux Jéſuites qui auroient pû le faire enlever de Rome & s'en debaraſſer, le Frére Félix plus courageux que Norbert, voulût faire tête à l'orage, mais on ne dompte point la peur, & la ſageſſe de ce Conſeil ne pût arrêter dans Rome un faible Capucin qui jugeant des entrepriſes des Jéſuites par celles qu'ils avoient tentées plus d'une fois contre des têtes couronnées, ſe croioit à chaque inſtant environné de Meurtriers.

Le Pere Norbert ayant fait prendre les devans à tout ce qui étoit imprimé du Livre *des Rites Malabares*, ſuivit cet Enfant de ſon eſprit ou plutôt de ſa vengeance, & il arriva à Lucques petite République d'Italie ſituée entre la Principauté de Maſſa & le Grand'-Duché de Toſcane, ce fut dans cette ville libre ou les Jéſuites ne jouïſſent pas d'une grande conſidération, que le Pere Norbert accompagné de ſon fidéle Félix, fit achever l'impreſſion de cet Ouvrage qu'il publia avec l'Epitre Dedicatoire au Souverain Pontife.

Cette fauſſe demarche fit le malheur du

Pere

Pere Norbert, parcequ'il eût a combattre dans le même tems les juſtes reſſentiments du Pape & la vengeance plus terrible des Jéſuites; en effet les *Rites Malabares* n'eurent pas plutôt vû le jour que le Général de *la Societé* ſonna le tocſin dans toute l'Italie, l'Auteur de la *Gazette Eccléſiaſtique* pretendit même que ce Deſpote avoit oſé mettre à prix la perſonne du Capucin, mais le Projet manqua, ſans doute parceque la ſomme reglée ſur le merite du Pere Norbert parut trop modique.

Je ne m'apenſantitrai point a donner un Extrait de l'ouvrage du Capucin dont nous avons deux Editions, il ſufira ſeulement de le faire connaitre & de dire que les *Malabares* ſont des peuples de l'Inde dont les Jéſuites dans toutes les Lettres qu'ils écrivoioient à Rome & dans les autres parties de l'Europe, vantoient la converſion avec ce ton pedanteſque qui diſtingue ſi bien les héros du Charlataniſme; converſions exagerées & maſquées, ſi l'on en croit le Pere Norbert qui avance d'une maniere aſſés deciſive contre ſes Antagoniſtes, que les Miſſionaires Jeſuites, dans la vüe de s'attacher les peuples & de s'en concilier l'affection, avoient melé toutes les ceremonies idolatres des Malabares au culte ſacré du Chriſtianiſme, de façon qu'ils avoient formé de la Religion Catolique & des ſuperſtitions Indiennes un culte mixte qui

conſervoit dans la maiſon de Dieu tout l'exterieur du Paganiſme.

Les allègations du Pere Norbert ne ſont pas des propos haſardés pour perdre ſes ennemis, tout ce qu'il dit contre les Jeſuites, eſt appuyé ſur des preuves claires & ſur des faits qui portent avec eux une conviction frappante, on peut recourir au livre cité, pour être perſuadé de la vérité de ce que j'avance; la Religion que les Jeſuites enſeignoient aux Malabares étoit ſi differente de la Romaine, que le Pere Norbert & ſes Freres profeſſoient, que l'on diſoit hautement en voiant paſſer les nouveaux couvertis, *voilà un Chrétien des Jeſuites*, voila *un Chrétien des Capucins*, & cette difference étoit manifeſtement conſtatée par les marques exterieures de devotion que les uns & les autres portoient, les proſélites des Capucins portoient entre leurs mains un chapelet, auquel étoit attachée l'image du Redempteur des hommes, & les catécumènes des Jeſuites portoient à leur cou & dans le temple même du Seigneur des *Amulettes* & d'autres ſignes hieroglifiques qui affichoient l'idolatrie & la ſuperſtition.

Ces *Amulettes* ſur leſquelles je vais donner quelques reclairciſſemens que le Pere Norbert a ſans doute ignorés, viennent originairement des Juifs qui ont la reputation d'être les plus grands *Cabaliſtes* de la terre, repu-

reputation qui tombe d'elle-même, parce que la *Cabale* eſt une chimere, & que la vraie ſience des Juifs eſt d'être ſobres & induſtrieux, qualités avec leſquelles ils portent partout les progrès du commerce & la circulation de l'argent.

Un Etat qui fleuriſſoit par une exportation frequente des Marchandiſes de diverſes eſpèces, s'aviſa de congédier les Juifs à qui on devoit la ſplendeur du commerce; les draps, les ſoyes, les étoffes d'or & d'argent augmenterent d'un ſixième, le Miniſtere en chercha les cauſes, & de quarante mémoires préſentés au Conſeil d'Etat, aucun ne dit que cette difference des prix provenoit uniquement de la façon de vivres des Juifs & des Chretiens, en effet un Chrétien qui vous vendra 20 ſols ce qu'un Juif vous donnera a ſeize, ne vous vole point, parce que la neceſſité de ſes depenſes journalieres le porte a tirer ce benefice qui, en compenſation de ſa table, de ſes habits & de ſes meubles lui vaudra moins qu'un ſou que le Juif gagnera, parce que ſon logement, ſa table & ſa garderobe reſpirent la ſimplicité des Apôtres, d'ailleurs un Juif qui par les loix du Royaume de France & de quelques Etats d'Italie qui ont adopté cette Juriſprudence, n'aiant pour vivre que la circulation de ſon argent, il ſaiſit avidement le moindre petit benefice qu'il trouve, parce que plus cet argent tra-

travaille, plus il lui raporte après cette observation qui n'eſt pas tout à fait inutile, je reviens aux amulettes que les Juifs connurent les premiers ſous le nom de *Kamea*, ils les portoient au cou comme des Signes *Préſervatifs* contre les evénemens qu'ils craignoient, les Grecs les connurent auſſi & les appellerent *Philacteria* ou *Periapta*, & comme les Romains prirent les arts, les vertus & les vices des Grecs, ils crurent auſſi à ces ſignes ridicules qu'ils nommerent *Amuleta* & *Ligaturæ*.

Il eſt aiſé de voir par les deciſions de plus d'un concile & par les Decretales de pluſieurs Papes que les Chrétiens ont eû foi aux amuletes, puiſque l'Egliſe les deffend comme caracteres diaboliques, *Philacteria Diabolica & caracteres diabolicos*, ce ſont les propres termes d'un concile d'*Arles* en Provence.

On peut ſans humeur demander preſentement aux Jeſuites, ſi leur conduite dans l'Inde eſt loüable, & ſi leur interêt perſonel ne les anime pas plus que celui de la Religion ? Qu'ont-ils pû repondre aux juſtes imputations du Pere Norbert ? des Injures ; *ſunt verba & voces pretereaque nihil.*

Que la conduitte des Miſſionaires Jeſuites eſt differente de celle d'un Prêtre ſeculier qui accompagna les François à *Madagaſcar* dans le tems qne Louis XIV. qui am-

ambitionnoit toutes ſortes de conquetés, y envoya de troupes (*a*).

L'Apôtre François étant parvenû à engager le Souverain de Madagaſcar a renoncer à l'idolatrie qu'il profeſſoit avec tous ſes Sujets, exigea de lui qu'il ne porta plus d'amulettes, celui-ci obeit, mais ſubjuguê par ceux qui l'environnoient, il les reprit quelques tems après, le Miſſionaire enflammé de Zèle court au Prince, & arrache avec petulance les amulettes qui étoient penduës à ſon cou (*b*). Cette ferveur que je trouve trop outrée couta la vie à l'Apôtre, ainſi ne ſoions pas étonnés ſi les

(*a*) Voyez l'*Hiſtoire de l'Iſle de Madagaſcar*. Edit. de Paris 1698. *Palaprat* ne ſachant comment noüer & denoüer *le Grondeur* ſe ſervit de cet événement, liſés ſa piéce, le premier acte eſt un chef d'œuvre, les deux derniers n'ont pas le ſens commun & ſont faits pour la *Valetaille*, ce qui a fait croire à ceux qui connaiſſent le Téatre que le premier acte étoit de *Brueis* à qui nous devons *l'Avocat Patelin*, & les deux autres de Palaprat mauvais plaiſant.

(*b*) Le fameux *Farel* un des premiers Apôtres de la *Religion Réformée* fut plus heureux que le Miſſionaire dont je parle, car *Spanheim* dans ſon Livre de *Geneva reſtitutâ*, nous aſſure que Farel ſe trouvant en France ſur un Pont où l'on promenoit en Proceſſion l'image de *St. Antoine*, (*Antonii Idolum* dit l'auteur

les Jeſuites ſont plus tolerans que le Prêtre dont je viens de parler, ces Peres fort Zèles dans leurs Lettres, aiment a vivre, & la palme du Martire qu'ils affectent d'aller chercher en Aſie, eſt la premiere choſe qu'ils evitent, auſſi tôt qu'ils y ſont arrivés.

Le Pere Norbert que le Cardinal chargé de l'*Index* alloit denoncer à l'Inquiſition, s'évada de Lucques avec ſon digne compagnon, & ils gagnerent tous deux l'Etat de Veniſe où ils arriverent deguiſés, c'eſt-à-dire debaraſſés de leurs grandes barbes & depoüillés de la caſaque de St. François, ce moment eſt l'époque de l'apoſtaſie de ces religieux, événement dont ils ne veullent pas convenir, mais qui ne ſera que trop manifeſté par ce qui me reſte à dire.

Ces deux transfuges écrivirent de Veniſe à Rome & en Lorraine, mais leurs propres Lettres ſervirent contre eux, & on ne daigna pas même repondre; auſſi eſt il conſtant que de leurs côtés, ils ceſſerent d'écrire.

Après avoir longtems errés & veçus d'induſtrie en Italie, le Pere Norbert & le Frére Felix s'embarquerent à Veniſe ſur un Vaiſ-

ſeau

teur cité) il l'arracha des mains de ceux qui la portoient, & la jetta au milieu de la Riviere, *ſacrificulorum manibus excuſſum in ſubjectum flumen Ponte præcipitaſſet.* Sans que le Peuple oſat lui dire un mot.

ſeau Danois qui vint moüiller au Texel, nos Ex-Capucins en Hollande y trouverent des ſecours dans le ſein même de la *Sinagogue*, le Pere Norbert qui avoit toujours entretenû une correſpondance ſuivie avec les Enfans d'Iſraël s'apperçût alors qu'on pouvoit être honnête homme & ſoulager les malheureux quoiqu'on eût le prépuce un peû rogné & qu'on ne mangeat point de pois au lard, mais les reſſources que pluſieurs Juifs de la Haye & d'Amſterdam procurerent aux deux Capucins, n'étoient que momentanées, & les regles du *Talmud* ne permettant point aux honnêtes Hébreux de ſoulager pendant longtems la miſere des mauvais Chrétiens, les transfuges reſolurent de ſe rendre utiles en propoſant des établiſſemens favorables aux Etats-Généraux dont la prudence reçoit tout ce qui peut concourir à l'avancement des arts & aux progrès du commerce, n'importe par quelles mains il ſoit preſenté, mais tous les projets des Capucins s'évanoüirent ſur le papier même où ils les avoient dreſſés, le Frére Felix qui n'avoit été qu'un reſſort ſecret de la Machine que le Pere Norbert avoit fait mouvoir, crût qu'il pouvoit obtenir ſon pardon de ſes ſuperieurs Majeurs, & cette eſpoir l'amena au repentir, il eſt vrai qu'il s'étoit apperçû que l'argent commençoit a lui manquer, le Pere Norbert plus coupable que le Frére Felix ne donna

point

point dans cette idée, moins cependant parce qu'il doutoit de ſon pardon, que parce qu'il étoit attaché à une Fille à qui il avoit promis à la Haye une fortune brillante, ſi ſes projets venoient a réuſſir; le Frére Felix conſtant dans ſa reſolution écrivit une Lettre fort tendre & fort humble au Pere Provincial qui lui répondit qu'un *bon Paſteur ne rejette jamais la brébis égarée qui revient au bercail.* Le Frére avoit prévû cette réponſe, parce que les Capucins en le puniſſant comme Apôſtat, auroient fait un éclat ſcandaleux qui auroit tourné contre eux-mêmes; plein de repentir & de confiance Felix partit par la barque de Rotterdam en 1751. & arriva à Bruxelles où les Capucins de cette Ville lui ayant oté les vetemens profanes qui le couvroient, lui rendirent l'habit modeſte & malpropre du ſéraphique Patriarche, mais ils ne lui purent rendre cette barbe majeſtueuſe qui fait les trois quarts du merite d'un Capucin, ce deffaut de dignité engagea le Frére Felix à ſe donner dans la Diligence de Namur à Luxembourg pour un Gentilhomme François qui avoit quitté le Service pour entrer dans la retraite, on le crût d'autant plus qu'il joignoit quelques connaiſſances militaires le fruit de ſes Voyages à beaucoup de decence & d'éducation.

Le Frére trouva à Luxembourg un Capucin de la Province de Lorraine qui l'accom-

compagna juſqu'a Pont-à-mouſſon où il trouva un obédience du Provincial qui lui ordonnoit de ſe rendre à Remiremont avec une deffenſe expreſſe de paſſer par Nanci & Lunéville, Felix docile à la voix de ſes ſuperieurs ſe rendit à ſa deſtination par des chemins detournés, mais qu'elle fut la ſurpriſe de ce religieux de ſe voir deſtiné à faire la cuiſine d'une douzaine de Capucins qui avoient été autrefois ſes courtiſans ou ſes Eſclaves.

Cette vile occupation le fit repentir d'être rentré dans le giron de ſon ordre; en effet reduire un homme qui avoit joüé un grand rôle dans le monde & qui avoit correſpondû avec preſque toutes les puiſſançes de l'Univers, à faire du feu, écumer une marmitte & ſaler une ſoupe, c'étoit rappeller l'Hiſtoire de ce faux Comte de *Varvick* qui après avoir formé un parti qui alloit le porter ſur le Trône d'Angleterre, fut reconnû pour un impoſteur, & condamné par le Sage Henri VII. a tourner la broche dans les cuiſines de ſon Palais, le Frére Felix accablé de cette humiliation, implora le credit de ſes anciens amis au nombre deſquels étoit M. *Abram* Frére d'un Sécrétaire d'Etat du Roi Staniſlas à qui un définiteur de l'ordre adreſſa la lettre ci-jointe, je la tiens de lui-même, il eſt aujourd'hui Doyen des ſubſtituts de la Chambre des Comptes de Nanci.

„ Mon cher Monſieur,

„ Vous êtes *bien bon*, & je vous ſais *bien* „ *bon* gré des *bontés* que vous voulez *bien* „ avoir pour notre Frére Felix, mais il ne „ connait point nos intentions quand il „ croit que notre Reverend Pere Provin- „ cial l'a placé à Remiremont par penitence, non, mon cher & honoré Monſieur, „ je puis en tout honneur & conſience „ vous dire la *Sainte* vérité, Frére Felix „ a paſſé les deux tiers de ſon *Pelerinage* (*a*) „ à Nanci, l'y faire revenir ſans barbe, „ c'eſt l'expoſer à la deriſion, & en attendant qu'elle lui ſoit revenüe, notre Reverend à jugé convenable de le mettre „ dans un maiſon éloignée pour le placer „ ici, quand cela ſera à ſa maturité, daignés, Monſieur & cher bienfaicteur, lui „ manifeſter les *bones* intentions de notre *bon* & cher Pere, & lui aſſurer que „ ſes erreurs ſont pardonnées & ſes ſervices non oubliés, l'heure de notre meſſe „ conventuelle m'appelle au tabernacle où „ je ne vous oublierai point dans le Saint „ Sacrifice.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

Cette Lettre fort mal écritte, ainſi qu'on a pû en Juger, n'étoit point dictée par une ſeule

(*a*) Expreſſion monacale qui veut dire la *Vie*.

ſeule politeſſe, elle eſt bête & ſincere comme tout ce qui part des mains Capucines doit être pour l'honneur de leur ordre & le maintien de l'ignorance ſéraphique, le Frére Felix excedé de faire boüillir la marmite, trouva un vieux charlatan qui lui donna le ſecret de faire croitre ſa barbe; ce ſigne diſtinctif de la dignité *aſſiſienne* ayant fait de nouveaux progrés, Felix obtint la permiſſion de revenir à Nanci, mais le peuple qui meſure ſa conſideration ſur les ſervices qu'on lui rend, dedaigna l'homme au froc dés qu'il le vit ſans credit, l'ordre ſéraphique s'appercevant que Felix étoit regardé comme un Apoſtat que la faim ramenoit au Bercail, le relegua dans la Manufacture du couvent où l'on fabrique le drap groſſier deſtiné a couvrir les individus plus groſſiers encore de la gent Capucine; c'eſt ainſi qu'après avoir brillé autrefois dans la Capitale de la Lorraine, l'infortuné mendiant y vegeta dans une humiliation qui lui ſeroit chére, s'il étoit rempli du veritable eſprit de ſon Etat; Revenons à Norbert.

Cet homme fameux qui avoit déjà fait deux Courſes en Angleterre, revint epris de l'Hollandoiſe dont j'ai parlé ailleurs, & il l'emména à Londres où de vaſtes idées enfantées dans une ivreſſe ſiſtématique, lui faiſoient eſpérer une fortune brillante, beaucoup de plaiſirs & par conſequent un oubli éternel des macérations de ſon ancien Etat.

article ſur lequel il faut avouër que ſon Ex-Reverence s'étoit toujours epargné.

Le Pere Norbert arrivé à Londres ſous le nom de *Peters Pariſot*, deſcendit dans *le Strandt*, & comme il n'avoit point de Religion à lui, il crût qu'il étoit de la *Politeſſe* d'adopter la dominante, deſorte que le menage ſuivit le culte anglican, ou du moins en embraſſa l'extérieur, car les premiers principes de la Religion une fois violés, on tombe d'abime en abime & l'on juſtifie la remarque du judicieux Boileau.

Il ſuffit qu'une fois dans le crime on debute,
Une chute toujours entraine une autre chute.

Si je voulois étaler ici une Erudition moins profane, je dirois *abiſſus abiſſum invocat.*

Le Pere Norbert qui n'avoit que de très faibles reſſources, voulût les multiplier en s'offrant au Directeur du Théatre de *Covent-garden* pour figurer dans les Pantomimes qu'on y répréſentoit de tems en tems, c'eſt ainſi que cet homme qui avoit élevé ſa voix contre ceux qui ſe donnoient en ſpectacle, contrediſoit par ſa conduite les propoſitions qu'il avoit établies autrefois, je ne réleve ici le projet du Pere Norbert que pour dementir une de ſes Lettres du 8. Avril 1752. dans lequelle il écrit à un Capucin de Namur, & *quoiqu'il en ſoit, ſoiés perſuadé & aſſurés tous le honnêtes*

nêtes Gens qui vous parleront de moi que je ſuis toujours ce que j'ai été dans le Cœur, c'eſt-à-dire, Capucin; il auroit dit plus vrai, s'il avoit ajouté *indigne.* Car enfin ſans affecter ici le ton dogmatique, je dirai qu'un religieux qui vit dans un commerce odieux & qui joint à cette premiere infamie celle de s'offrir pour figurer ſur un Théatre, eſt un Apoſtat, ou les vérités éternelles de la Religion ne ſeroient que des Fables, erreur monſtrueuſe que quelques libertins affectent de profeſſer, tandis que preſſés par les remords, ils la deſavoüent au fond de leur cœur; quand le Pére Norbert écrit du ſein de l'Angleterre qu'il eſt toujours Capucin, je crois voir *Sardanapale* plongé dans la moleſſe du ſerail prêcher la continence; mais on devine aiſément qu'elles étoient les raiſons qui déterminoient l'Ex-Capucin à parler ainſi; Norbert en écrivant à ſes anciens Fréres qu'il étoit encore Catolique & Religieux, ſe reſervoit à tout événement le moien de rentrer en Lorraine & dans ſon ordre, c'eſt ce qui l'engageoit auſſi à faire paſſer ſa concubine pour ſa Sœur; menſonge horrible qui augmentoit le crime par les ſoupçons qu'il faiſoit naitre, puiſque la voix publique prenoit pour un inceſte, un commerce ſimplement illicite & contraire aux Loix Divines.

La figure de Norbert n'ayant pas paru

assez pantomime au Directeur des Marionettes animées, l'Ex-Capucin se mit à faire des Chandelles, & comme celles de Lorraine ont de la reputation & forment même une branche du commerce de cette Province, Norbert qui assura qu'il avoit le secret de cette composition, eût quelques vogues, la verité est que la blancheur des chandelles de l'apostat, l'emportoient sur toutes celles qu'on fabriquoit en Angleterre.

Norbert ambitieux dans le sein même de la misére, chercha a percer, & le calme de la paix laissant au Duc de Cumberland Fils aîné du Roi regnant alors, la liberté d'encourager les arts qu'il aime, l'Ex-Capucin mit la circonstance à profit, & parvint à être connû de S. A. R.

Norbert admis à la premiere audience de ce Prince, dedaigna le vil metier de *Chandelier*, vendit ses moules & ses ustencilles, & prit un appartement qui annonçoit le faste; De vingt projets qu'il presenta au Duc de Cumberland, ce Prince en fit essaier un à Windsor qui ne réussit point, le second qui étoit une manufacture de tapis qu'on nomme en France de *la Savonerie*, parce qu'on les faits au Village de Chaillot près de Paris dans une Maison qui porte ce nom, ce projet eût lieu & fut suivi de plusieurs essais heureux, le Duc de Cumberland fit établir cette manufacture à quel-

quelque distance de Londres, mais l'Ex-Capucin voiant que la source où il puisoit, étoit profonde, doubla la depense, c'est-à-dire qu'il la portoit au point que ces tapis qui n'étoient pas á beaucoup près de la beauté de ceux de la Savonerie, auroient couté bien plus en Angleterre que si on les eût fait venir de Paris, joignés à cette circonstance le genie naturellement inconstant de l'artiste, vous verez que Peters Parisot fut obligé d'aller chercher fortune ailleurs & il partit de Londres honoré des bienfaits du Duc de Cumberland & d'une Lettre de S. A. R. pour Berlin où l'Ex-Capucin se rendit après avoir chemin faisant tenté la fortune dans quantité de petites Cours d'Allemagne où il étoit facile qu'il passat pour un homme important.

Je ne dois pas oublier d'observer ici que Norbert cachant sous un motif honnête le degout qu'une longue Joüissance entraine toujours avec elle, congédia sa prétenduë sœur à laquelle il donna quelques guinées ne voulant point l'exposer, disoit-il, aux fatigues d'un voiage long, penible & incertain.

Norbert arrivé à la Cour du Roi de Prusse n'y fut point reçû avec ces distinctions marquées, dont Frederic n'honore que le merite reconnû, on eût pour lui les petites attentions qu'on doit à un homme dont on espère des services; En effet l'Ex-Capucin fut employé pendant quelques tems dans

le Brandebourg, & l'honneur qu'il eût de connaitre à Berlin le ſecond heros du ſiécle lui valût une Tabatiere d'or du Prince Ferdinand & un Azile à ſa ſortie de Berlin.

La Guerre n'ayant pas permis au Roi de Pruſſe de ſuivre ſes vuës qu'il pouvoit avoir ſur Norbert, celui-ci comblé des bontés de ce Monarque protecteur des arts, ſe retira à la Cour du Duc de Brunswick ſéjour heureux ou regnent à la fois la bienfaiſance, la Juſtice & l'affabilité, ce temoignage eſt celui de tous les François qui ont eû l'honneur d'approcher de cette Cour, les vertus du Chef de cette Auguſte maiſon ſont communes à tous ceux de ſon nom, & j'oſe dire ſans craindre d'être dementique les Princes de Brunswick ſont dans une auſſi grande veneration à l'Armée Françoiſe qu'au milieu de leurs propres Troupes; parce que *virtus laudatur in hoſte*, c'eſt-à-dire, *que l'on doit rendre juſtice aux talens de ſes Ennemis*, & ſurtout de pareils ennemis qui loin d'apéſantir le joug ſur leurs Priſonniers, les forcent de regreter leurs chaines; ce que je viens de dire, n'eſt point un éloge dicté par la baſſe flaterie, je repete litteralement ce que j'ai entendû dire aux François qui ſavent combatre & eſtimer les héros que j'ai deſignés.

La vérité qui doit guider un Hiſtorien, veut que je diſe ici, qu'il eſt très certain que Norbert ſentit des remords à Brunswick,

wick, & qu'il reſolut dès lors de rentrer dans le ſein de l'Egliſe romaine, on jugera aiſement de ce deſſein par les Lettres qu'il écrivit à Rome ſur la fin du Pontificat de Benoit XIV. au Cardinal Protecteur, la mort de ce Pape ayant placé Clement XIII. ſur la chaire de St. Pierre, Norbert réïtera ſes inſtances & obtint enfin en 1759. un bref de ſa ſainteté que lui permit de prendre l'habit de Prêtre ſéculier.

Je dois remarquer que le Pape dans ce bref dit en parlant à l'Ex-Capucin que *ſa Sainteté eſt informée des perſécutions qu'il a eſſuyées & qu'elle ſait qu'il n'a jamais ceſſé d'être Capucin & de travailler aux progrès de la foi*, le pontife aſſure dans ce même bref qu'il eſt informé de tous ſes faits par le Cardinal *Nerée à Fratre noſtro Nereo*, c'eſt le nom de batême du Cardinal qui ſollicitoit en faveur de Norbert, mais d'où ce Prelat avoit-il ſçû les choſes dont il informe le pontife! De Norbert lui-même : or l'Ex-Capucin en avoit impoſé dans ſa ſuplique, je ne parle point des graves perſecutions qu'il dit avoir eſſuyées & qui ſont réelles à certains égards, mais je veux parler de l'impoſture inſerée dans le bref qui dit qu'il *n'a jamais ceſſé d'être Capucin & de travailler aux progrès de la foi;* menſonge inſigne qui fixe ici une vérité inconteſtable que tous les Caſuiſtes & les Théologiens du monde entier, ne

ſauroient me nier, c'eſt-à-dire que les faits faux avancés dans la ſuplique de Norbert annullent *ipſo facto* le bref qu'il a obtenû, parce qu'il a été ſupris obrepticement & ſubrepticement de ſa ſainteté.

L'Eſprit de paſſion & une chaleur deplacée ne me font point parler ici, & ceux qui voudroient m'accuſer de partialité, me juſtifieroient eux-mêmes en confrontant la vie que Norbert à menée depuis ſa ſortie de l'Italie juſqu'à l'obtenſion de ſon bref, avec les expreſſions de ſa requete, & ils veront qui de Norbert ou de moi doit paſſer pour impoſteur.

Je ne veux point pour appuyer la thèſe que je ſoutiens avec Juſtice, me prévaloir des noms de *Pariſot*, *Curel* & *Platel* que Norbert a pris dans ſes ſupliques & promémoria à la Cour de Rome, les raiſons de ces changemens ſont très pitoiables, puiſqu'il n'en donne point d'autre que la crainte d'être perſecuté par les Jeſuites qui le connoiſſent ſous les noms de *Norbert* & de *Pariſot*, s'il n'y avoit que ce motif qui l'eut engagé à s'appeller *Curel* & *Platel* qui eſt le dernier nom qu'il a gardé, peut-il ignorer que les Jeſuites inſtruits par lui-même de ſes variations de noms, ne le perſecuteroient pas s'ils en avoient l'envie ſous ce nom-là, comme ſous un autre, mais toutes ces excuſes pueriles, & maladroites doivent ceſſer en Portugal ou grace à la Sa-

Sageſſe du Miniſtere, il n'y plus de Jeſuites a redouter pour Perſonne (*a*), ainſi Norbert auroit repris à Lisbonne le nom de Pierre *Pariſot*, s'il n'avoit eû peur qu'on ne lui reprochat les travers dans leſquels il s'eſt plongé ſous ce titre.

Le Pere Norbert à qui je ne ceſſerai point de donner ce nom, parce que c'eſt par lui qu'il a acquis dans l'Univers la celebrité malheureuſe qui le diſtingue aujourd'hui, le Pere Norbert muni du bref de Clement XIII. quitta l'Allemagne chargé des préſens de la Cour de Brunswick & de pluſieurs autres qu'il parcourût chemin faiſant par des motifs qu'il eſt facile de deviner, l'Ex-Capucin arrivé à Metz en 1759. s'y depoüilla du *viel-homme*, pour me ſervir des expreſſions de l'écriture, & endoſſa le rabat & le petit manteau, c'eſt ſous cette forme qu'il alla rendre ſes reſpects à M. de St. Simon Evêque de Metz qui étoit alors à

(*a*) Ceux qui ont lû les écrits Périodiques que j'ai publiés à Bruxelles ſeront ſurpris du ton que je prens aujourd'hui s'ils le raprochent de celui que j'emploiois alors, mais l'étonnement s'évanoüira, quand on voudra reflêchir qu'à Bruxelles j'écrivois d'après les idées du Gouvernement qui aime les Jeſuites & que j'écris ici d'après moi-même qui ne les aime n'y ne les hait.

à ſa maiſon de *Freſcati* campagne delicieuſe ſituée ſur la route de Metz à Pont-à-mouſſon, ce Prelat qui étoit un peu plus attaché à ſes interets qu'à ceux des autres, reçût fort ſingulierement le nouvel Abbé, celui-ci eût à peine fait ſa reverence que M. de St. Simon occupé des moiens de multiplier l'eau dans ſes jardins, l'interrompit en lui demandant bruſquement s'il entendoit *l'hidraulie*, non, Monſeigneur, repondit Norbert, *eh bien dans ce cas*, reprit l'Evêque, *vous m'êtes inutile*, *bon jour*.

L'Ex-Capucin peû content d'un accüeil auſſi froid qu'il étoit injurieux, ſe rendit à Verdun ou M. de Nicolaï Evêque Diocéſain, le reçût avec plus de bienveillance & lui donna même les pouvoirs de dire la meſſe, permiſſion inutile, parce qu'elle devenoit une conſequence neceſſaire du Bref du Pontife.

De Verdun Norbert paſſa dans ſa patrie ou la renomée l'avoit devancé, on le reçût avec diſtinction, les gens d'eſprit rirent de l'homage que les ſots lui rendoient, ſe moquerent de ſon affectation à prendre du Tabac dans trois Tabatieres d'or dont ſes protecteurs l'avoient honoré en Allemagne, & ils blamerent la *bravade* qu'il fit aux Jeſuites de Bar en allant dire la meſſe chez eux.

Aprés que l'Ex-Capucin eut epuiſé toutes les petites Societés de la Ville dans leſquel-

quelles il étala ſon faſte plus inſolent encore que ridicule, après qu'il eut gagné des indigeſtions chéz Mr. le Préſident, Madame la Lieutenante Générale, M. le Chanoine & Madame la Reçeveuſe, il abandonna Bar pour aller ſe montrer à Nanci oú il parût plus vain & plus ridicule encore que dans ſa Ville natale, parce que les Gens de Nanci qui ont plus d'eſprit & d'uſage du monde que ceux de Bar, ſaiſirent mieux les travers de Norbert qui parloit du Roi de Pruſſe, du Duc & des Princes de Brunswick d'un ton a perſuader à la populace ignorante qu'il étoit leur ami.

Norbert qui avoit le projet de demeurer dans les Etats du Roi Staniſlas, ne pouvoit ſuivant les loix recües en Lorraine, joüir de l'effet de ſon bref qu'il n'eut été examiné par le Parlement de Nanci & enrégitré dans ſes greffes, c'eſt pourquoi il preſenta requete en vertu de laquelle le bref de Clement XIII. *fut homologué, & la permiſſion de s'en ſervir dans le reſſort de la Cour accordée à l'Impétrant*; la même précaution avoit étè priſe précédement à Bar.

Avant que le Pere Norbert obtint ſes enregitremens, il avoit preſſenti adroitement les ſuperieurs Majeurs de l'ordre des Capucins qui auroient pû empecher l'effet du Bref en remontrant au Procureur Général du Parlement qu'il avoit été ſurpris, & que l'*Impetrant* étoit un *Apoſtat* au premier Chef

Chef dont on ſe ſeroit ſaiſi pour le mettre *in pace*, expreſſion uſitée chez les Capucins qui tient fort à la mort, car on n'a jamais revû ceux qu'ils diſent avoir mis *in pace*; je me reſerve de detailler plus amplement cet objet dans la vie de *Maubert* qui va ſuivre.

La Lettre adreſſée par Norbert au Provincial & aux quatre definiteurs de la Province de Lorraine, étoit une apologie de l'Ex-Capucin dans laquelle il oſoit dire *qu'il n'avoit veçû dans les Cours Etrangeres que pour y faire connaitre aux Princes Proteſtans les grandes vérités de la Religion Romaine*; cette abſurdité n'eſt point imaginée pour ajouter un nouveau ridicule à la vie du heros que je viens d'expoſer aux yeux du public, c'eſt un fait que j'ateſte & que j'ai tiré des greffes du Parlement de Nanci, du Baillage de Bar & des inſinuations eccléſiaſtiques de Verdun, cette Lettre y eſt depoſée dans les deux langues, c'eſt à-dire en François & en Latin, je ne la raporte point ici pour ne pas groſſir le volume.

Je demande à ceux qui ont vû Norbert vivre avec une concubine en Angleterre, faire des Chandelles, des Tapis à Londres, des Draps & du Savon ailleurs, je demande à ces temoins oculaires, ſi Norbert étoit auprès du Duc de Cumberland, du Roi de Pruſſe & du Duc de Brunswick un ar-

artiſte gagé, ou miſſionaire de la Cour de Rome.

Il faloit que l'Ex-Capucin s'imaginât que perſonne ne ſauroit l'Hiſtoire de ſa vie, pour oſer conſigner cette piéce ridicule dans les archives des Tribunaux les plus reſpectables, je m'impoſe en ce moment une modération pénible, & je laiſſe imaginer à mes Lecteurs ce qui ſeroit arrivé à Norbert, s'il s'étoit aviſé de parler au Duc de Cumberland de l'*infaillibilité* de la Cour de Rome, de prêcher le *culte des Images* au Roi de Pruſſe, & de vouloir que le Duc de Brunswick & les autres Souverains d'Allemans *cruſſent aux Saints, & allaſſent à la Meſſe*, ces Princes moderés & ſages auroient repondû au Pere Norbert, *la Réligion de vos Péres que nous ne voulons approuver n'y condamner, établit les points que vous venez de nous annoncer, le culte que nos ayeux nous ont transmis, ne les admet point, vivés dans votre croyance & laiſſés nous la notre.*

Certains Princes que je connais, auroient fait ouvrir un balcon, & les Capucins auroient chomé la fete du Pere Norbert. Le reſte de la Lettre qu'il adreſſa à ſes anciens ſuperieurs, eſt remplie de fadeurs perſonelles & de menſonges contre les Jeſuites qu'il ne nomme point, mais qu'il déſigne aſſez dans les perſécutions qu'il dit avoir ſouffertes.

C'eſt ici le lieu de parler de l'Entrevue que le Pere Norbert eut, chez Mr. Abram que j'ai nommé plus haut, avec le Frére Felix, la ſçene eſt ſinguliére, mes lecteurs en jugeront par cette Lettre.

Ce Vendredi ſoir.

„ Ce fut, mon cher Monſieur, mercredi dernier que les deux *Sérapbins* ſe virent chez moi, l'entrevüe à laquelle Félix n'étoit pas préparé, commença par des pleurs verſées de part & d'autre, des reproches fort vifs ſuivirent cet épanchement, toujours *Coi* je ne diſois mot, enfin on vit du ratafiat ſur une table on bût & on s'énivra en s'embraſſant & ſe contant les vielles fredaines à différentes repriſes; dimanche je mettrai le ſçeau à la reconciliation a ma campagne de *Vandeuvre*, & tout cela finira comme on dit chez vous, *comme une querelle de gueux*, c'eſt à dire par boire.

„ ſigné *Abram.*

Le Pere Norbert paſſa de Nanci à Lunéville pour y voir le Pere Paſcal provincial des Capucins, le Roi Staniſlas informé par le Sieur Alliot *Intendant* de ſa maiſon que l'Ex-Capucin demandoit a être admis à faire ſa Cour à Sa Majeſté, ce Monarque à qui

qui un homme d'eſprit à donné avec juſtice le nom glorieux de *bienfaiſant* (*a*) que la voix unanime des Peuples a conſacré, permit que Norbert lui rendit ſes reſpects; l'Ex-Capucin qui comptoit tirer parti de cet évenement, répondit à diverſes queſtions que Staniſlas lui fit, & il finit par aſſurer à Sa Majeſté qu'il étoit Penſionnaire de trois Princes Proteſtans qu'il nomma, & il ajouta adroitement qu'un Prétre de l'Egliſe Romaine ne vivoit qu'à regret des bienfaits des ennemis de la foi, & qu'il renonceroit de tres grand cœur à des penſions qui humilioient ſon ame *Catholique*, ſi Sa Majeſté daignoit lui donner un benefice qui le mit en état de ſe paſſer de ſecours étrangers.

Ceux qui me connaiſſent ſavent bien que je n'aurois pas l'impudence de raporter un diſcours adreſſé à mon Souverain, ſi je n'étois certain qu'il a été tenû; mais avant que je develope les petites fineſſes du Pere Norbert que le public éclairé prévoit deja, je dois dire que j'ignore s'il a effectivement des penſions du Roi de Pruſſe, du Duc regnant de Brunswick, & du Duc de Cumberland; l'ame de ces Princes me dit que

(*a*) M. *Thibault* Procureur Général de la Chambre des comptes de Nanci qui réunit aux talens du Magiſtat l'éloquence & l'érudition.

que oui, leur discernement m'assure que non ; comme il n'y a que sept semaines que je vis dans un païs libre & neutre d'où l'on peut correspondre avec toute l'Europe, je n'ai pas pu parvenir a éclaircir ce fait important, ainsi je suspends mon Jugement sur cet objet que je tirerai au clair dans un tems ou les puissances feront occupées de choses moins interressantes, & je dis qu'il y a beaucoup a présumer que l'Ex-Capucin a supposé ces pensions dans le dessein d'attraper un benefice en Lorraine ou un Canonicat de St. Maxe de Bar, si Norbert nioit ce fait, je lui citerois une Lettre dattée du 7 Fevrier 1760. Elle étoit adressée à Mr. C***. Negotiant à Nanci. Je n'ai point l'Original de de cette Lettre comme on le vera par le *Postscriptum* qui est au bas, mais j'ose en garantir l'autenticité, & si ceux qui se préparent a refuter cet ouvrage, doutoient de ce que j'avance, je nommerois celui à qui Norbert a fait sa confidence, & les incredules se tairoient, parceque le temoignage d'un Négotiant respectable, est l'Evangile des honnêtes gens.

Extrait d'une Lettre du P. *Norbert.*

„ Dans le cas ou ce Prince dont j'ai en-
„ tendu dire du bien partout, me refuse-
„ roit une pension sur quelque abbaïe, il

„ va

„ va vaquer dans peu un Canonicat à la „ Collegiale de St. Maxe & je ne crois „ pas que ce bon Roi veuille me le refuſer „ a moins que prevenu contre moi par le „ Pere *de Menoux* (*a*) il ne veuille pas „ de moi dans ſes Etats.

NB. *Ce qui ſuit eſt de la main du Negotiant qui m'a adreſſé cet Extrait de Lettre.*

„ Je vous ſuplie, mon cher & honoré „ Monſieur, de ne me nommer que dans „ le cas où l'on ſeroit aſſés *oſé* pour vous „ donner un dementi.

Le Pere Norbert ne fut point trompé dans ſes conjectures, le Roi Staniſlas renvoia ce preſomptueux hipocrite à ſon premier Miniſtre, & le Marquis de la Galaiziere anatomiſant l'homme, l'apprécia ſur le champ, & le renvoia en Miniſtre qui ne trompe point, je veux dire qu'il le congédia ſans lui laiſſer aucun eſpoir.

Norbert à qu'il reſtoit encore quelques parcelles des généroſités des Princes d'Allemagne, ſe rendit à Paris, c'eſt dans cette ville qui raſſemble le coup d'œil de toute

(*a*) Jéſuite, ſupérieur des Miſſions de Lorraine, homme de beaucoup d'eſprit, aimable dans la Société, intriguant dans le Conſiſtoire & charmant partout ailleurs.

te l'Europe, que l'Ex-Capucin crut joüer un role important, mais quelle fut ſa ſurpriſe de dire ſon nom à *la Barriere* de la porte St. Martin, de raconter ſes avantures à *ſon hote*, de les rapeller le lendemain matin à *ſon Barbier* & de s'apperçevoir que perſonne ne le connaiſſoit ? l'Ex-Capucin contint avec peine ſon amour propre humilié, mais voulant ſuivre ſes projets ambitieux, il alla à Verſailles ou les Suiſſes de la garde lui refuſerent l'honneur de boire avec eux.

Norbert revint à Paris où il dit beaucoup de mal de la Cour & de l'impoliteſſe des *Commençeaux*, & s'apperçevant dès lors que le nombre des *Avanturiers* étoit trop conſiderable en France, pour qu'il pretendit en augmenter la troupe, il retourna a Bar d'ou jettant des regards avides & embaraſſés ſur l'Univers, & profitant avec empreſſement des troubles inteſtins du Portugal, il crût que le ſeul païs ou il pouroit vivre avec agrément étoit celui ou il n'y avoit plus de Jéſuites, c'eſt dans cette idée que Norbert partit après avoir fait une pacotille fort maigre, elle n'étoit compoſée que de ſes Ouvrages ; arrivé à Lisbonne ou quelques Lettres de recommandation l'avoient precedé, il fut reçû du premier Miniſtre avec bonté, un ennemi mortel des Jéſuites à qui d'ailleurs on croioit des talens utiles, ne pouvoit manquer d'être vû

de bon œïl dans une Cour on le ſouvenir d'une conſpiration exécrable, rendoit le le ſeul nom de Jéſuite odieux.

On a pretendu que le deſſein de Norbert en paſſant à Lisbonne, avoit été d'être emploié par le premier Miniſtre pour Concilier les différens qui ſubſiſtent encore entre les Cours de Rome & de Portugal, mais que les ouvertures qu'il avoit faites à ce ſujet avoit été rejettées, parceque le Miniſtre avoit apprecié ſon peu de mérite; comme je n'ai qu'une Lettre fort vague concernant ce fait, je previens mes Lecteurs que je ne le garantis pas; cet Ouvrage n'eſt point un Roman, tout y eſt exactement vrai, & ſi l'on excepte l'epiſode de *Fanchon* avanture réelle dans le fond, mais brodée un peu trop par l'Hiſtorien, il n'y a pas une ſillabe dont je n'aie la preuve litterale en main.

Il n'y avoit pas trois mois que Norbert étoit arrivé à Lisbonne, que mon correſpondant homme honnête & incapable de dire un menſonge de ſang froid m'écrivit qu'il Paraiſſoit en Portugal une piéce de vers Français contre les Jéſuites, & que l'on s'accordoit aſſés généralement à l'attribuer à l'Ex-Capucin.

J'ignorois que cet homme fut Poëte, mais l'axiome fameux *facit indignatio verſum*, c'eſt-à-dire, que *la colere a ſouvent inſpiré des vers*, m'ebranla & la lec-

ture de cette espèce de Poëme plus méchant qu'ingénieux me confirma dans l'idée que notre homme pouvoit en être l'Auteur.

Je dois raporter ces vers avant de détailler ce qui se passa à cette occasion entre l'ordre des Capucins, le Nonce de sa Sainteté à Bruxelles, l'Archevêque de Malines, le Pere Norbert & moi.

VERS

Contre les Jésuites.

Les voila donc proscris ces *Guignards* (*a*) temeraires Pre-

(*a*) Nom d'un Jésuite qui fut pendu à Paris le 7 Janvier 1595 par avoir osé écrire qu'on avoit bien fait de tuer Henri III & qu'il seroit a souhaiter qu'on trouvat un Nouveau *Jacques Clement* qui debarassa la France de Henri IV. les Jésuites publierent en 1614 un martirologe des Saints de leur ordre dans lequel on lit avec indignation ces mots. *Sanctus Joannes Guignard Martir sicut Christus ab infidelibus crucifixus fuit*, c'est à dire, *St. Jean Guignard Martir a été crucifié comme Jesus-Christ par des infideles.* Quelle abomination? mettre le redempteur du Monde à coté d'un scelerat, c'est renouveller l'ignominie de sa passion, on sait qu'il mourut entre deux brigands; ce n'est pas tout, un Jésuite assés lache, pour faire l'*Apologie de*

Jehan

Profanateurs hardis des ſacrés Sanctuaires,
Ennemis des Etats, & *Meurtriers* des Rois,
Ardens Violateurs des regles & des Loix?
Grace aux ſages conſeils d'un éclairé Miniſtre,
Le Portugal n'a plus cette engeance ſiniſtre,
Qui par ambition voulût tuer ſon chef
Et priver l'Univers de l'illuſtre JOSEPH.
L'exil de ces brigands fait reſpirer Lisbonne,
Triompher les vertus & briller la Couronne;
Heureuſe, ſi celui que le Diable guida
Ce Chef des ſcelerats, le noir Malagrida
Avoüant ſes forfaits au milieu des ſuplices,
Va rejoindre en Enfer ſes infames complices?
Traitres ou fuirés-vous? Le Pontife ſacré
Nous offre, dites vous, un azile aſſuré;
Si Rome dans ſon ſein reçoit des regicides,
Si Rome ouvre ſes murs à des prétres perfides,
On la vera bientôt regretant ſes bienfaits
Expoſée à ſon tour à vos laches forfaits;

Si

Jehan Chatel ecolier de *la Société* & un des meurtriers de Henri IV, a donné auſſi *le Martire de St, Guignard juſtifié de tout.* On lit dans cette infame production que ce Jéſuite *eſt heureux peur être mort comme un qui ſe tient ferme ſur la baſe & ſolidité de la pierre Evangélique.* Que doit-on faire d'un ordre Religieux qui *Sanctifie* ceux qui prechent publiquement la rebellion & le Régicide? l'Arret du Parlement de Paris du 6 Août à repondû ſenſément à ma queſtion.

Si CLEMENT vous reſiſte, il y va de ſa vie;
Arbitres des Deſtins, votre exécrable envie
Eſt de régner par tout, de dompter l'Univers
Et de tenir le Pape & les Rois dans vos fers;
Votre fier Général deſpote Tirannique,
A repandre le ſang place ſa politique,
Et les Rois des Français ſouvent aſſaſinés,
Par votre voix Barbare ont été condamnés ;
Dans la main de *Chatel* votre bras homicide
Aux yeux du Monde entier a mis le fer perfide,
Henri vous proſcrivit de ſes vaſtes Etats,
Ce grand Prince oubliant enfin vos attentats,
Vous rapelle & bientôt votre noire furie
Excite *Ravaillac* a lui ravir la vie (*a*).
Monarques qui voulés mourir dans votre lict,
Faites dans vos Etats ce qu'a Lisbonne on fit.

Cette piéce qui n'a que le merite d'une rime aſſés exacte, me ſouleva contre l'Auteur, & me fiant à mon correſpondant dont le ſuffrage ſe rapportoit à la voix publique, j'attribuai ces vers au Pere Norbert dans le Gazetin du 27 Juin 1761. L'Ex-

(*a*) Il ne faut jamais être injuſte, ſi l'Auteur de ces vers avoit connû le deſſous des cartes, il n'auroit pas accuſé les Jéſuites d'être les fauteurs de ce dernier aſſaſinat, & j'ai des piéces aſſez convaincantes pour croire que *Marie de Medicis* & le *Duc d'Epernon* en ſavoient plus la deſſus que les Jéſuites & Ravaillac même.

L'Ex-Capucin choqué de ma remarque qui avoit fermenté dans Lisbonne, intereſſa le Miniſtére Portugais qui lui repondit fort ſagement que les querelles d'Auteurs qui n'écrivoient point contre l'Etat, étoient au-deſſous de la Majeſté des Rois, Norbert qui ſavoit combien le *Gazetin* élevé ſur les ruinès d'une inſipide *Gazette*, avoit de vogue, chercha les moiens d'éteindre ou de diminuer au moins les impreſſions ſiniſtres que ma feuille periodique alloit repandre dans l'Europe, & ce fut là le ſeul motif qui l'engagea a écrire la lettre que je vais raporter; Quoiquelle ne me ſoit pas adreſſée, elle eſt entre mes mains, & le Capucin qui l'a reçüe, peut d'autant moins nier ce fait, qu'il l'a remiſe lui-même.

Adreſſe de la Lettre.

Au Reverend

Le Reverend Pere RAPHAEL *de Namur*, Capucin, *Prédicateur.*

Aux Capucins.

A BRUXELLES.

Lisbonne ce 4 d'Août 1761.

„ Mon Reverend Pere.

„ J'ai vû avec ſurpriſe un article du *Ga-*
„ *zetin* de Bruxelles du 27 Juin dont voi-
„ ci le contenu: *Le fameux Pere Norbert,*
„ *cet Ex-Capucin trop celébre qui a changé*
„ *la Beſace* de St. François *contre le man-*
„ *teau court de nos Abbès Poupins, & qui*
„ *s'apelle tantôt* Pariſoit, *tantôt* Platel,
„ *vient encore de ſignaler ſa haine contre*
„ *les Jéſuites en les dechirant dans une ſa-*
„ *tire ou l'on trouve plus de fiel que de*
„ *Poëſie & plus de noirceur que de verité:*
„ *Eſt-il bien glorieux à un prétre d'aſſaſiner*
„ *des hommes ſans deffenſes?* Il eſt facile
„ de comprendre d'ou ces expreſſions ſont
„ tirées (*a*); marqués moi ſi ce *faiſeur*
„ de Gazetin eſt le même que celui qui
„ fait la Gazette (*b*): tout cet article eſt fon-
„ dé ſur le faux & dicté par un eſprit peu
„ propre a ſervir le public, c'eſt une fauſ-
„ ſeté inſigne de m'attribuer des *vers faits*
„ *ici*, que j'ai vus à Paris, & *qui y ont*
„ *été faits* (*c*) avant ma *venüe* à Lisbon-
ne:

(*a*) Il veut Apoſtropher ici les Jéſuites que je n'ai jamais conſidérés dans mes Ouvrages.

(*b*) Il parle de Maubert ſon Confrére en apoſtaſie, mais il avoit deja fait un trou à la Lune.

(*c*) Eſt-ce à Paris ou à Lisbonne que les vers ont été faits ſuivant Norbert? *Fiat Lux.*

„ ne : je ne m'amuſe pas à ces ſortes d'ou-
„ vrages, & je n'ai jamais travaillé dans
„ ce gout-là, je ne ſuis pas Poëte & ne veux
„ pas paſſer pour l'être : ne voit-on pas
„ qu'il ſe raille d'un ordre reſpectable (*a*)?
„ En verité je n'aurois jamais crû qu'un E-
„ crivain en païs ſemblable à celui de
„ Bruxelles, *on* oſat (voilà un *on* bien
„ placé) écrire dans ce gout la : attribuer
„ hardiment un fait à un Auteur ſans aucu-
„ ne preuve je pourrois bien m'en plaindre
„ au Gouvernement & on pouroit bien le
„ faire de la part de cette Cour qui eſt
„ ſeure de la calomnie (*b*) : En attendant
„ voiés l'Auteur de cette Gazette, & di-
„ tes lui de ma part que s'il eſt homme de
„ probité, ou qu'il prouve ce qu'il a dit,
„ ou le retracte. Pour moi, j'affirme de-
„ vant Dieu & devant les hommes que je
„ n'ai

(*a*) *Railler* les Capucins parceqn'on dit qu'ils portent une *Beſace*, Quel orgueïl de la part de Norbert qui fait ce reproche? *Diogene* dans ſon tonneau n'étoit pas plus inſolent.

(*b*) Ne trouvés-vous pas plaiſant auſſi le ton de cet apoſtat ? Il veut troubler la bonne intelligence qui regne entre les Cours de *Vienne* & de *Lisbonne*, pour un Gazetin qui dit qu'un Capucin ennemi inveteré des Jéſuites a pû faire des vers contre eux? Ah le grand *Sot*, il eſt toujours *Capucin*.

„ n'ai point fait les vers qu'il m'atribue,
„ c'eſt donc une Calomnie que qui l'écrit
„ ou la debite, doit retracter.

„ M. *le Gazetin*, vera s'il veut bien
„ prendre la peine de lire mes Apologies,
„ & en particulier celle que j'ai adreſſée à
„ Clement XIII. & au Chapitre Général
„ de l'ordre, que la Perſécution des Jéſui-
„ tes, a été la ſeule cauſe de mon chan-
„ gement de nom, le Pape la reconnû;
„ veut-il le dementir?

„ Je ſuis *en attendant* très parfaitement,
„ mon Reverend Pere,

„ Votre très humble & très
„ obéiſſant Serviteur

„ *l'Abbé Platel.*

Le Reverend Pere Raphaël muni de cette Lettre qui devoit lui être d'autant plus chére, que le ſtile en étoit plus *Vallon* que François, ne s'aviſa point de venir me trouver, le tocſin fut ſonné dans tous les *Poulaliers* de l'ordre Séraphique, on aſſembla le Conſiſtoire, & le R. P. Provincial des Pays-Bas adreſſa au Capucin Raphaël une Lettre Flamande en quatre pages par laquelle on excitoit ce digne Champion à demander Juſtice non ſeulement de ce que j'avois écrit contre Norbert, mais des plaiſanteries

in-

innocentes que Mr. *Touſſaint* Succeſſeur du *Protée Normand* (*a*) avoit lachées contre l'ordre reſpectable des Capucins ; M. de *Molinari*, Nonce de ſa Sainteté à Bruxelles, fut importuné par l'eſcoüade ſéraphique, mais ce digne Prélat à qui un merite eminent à mérité l'eſtime univerſelle, fit entendre aux deputés des Capucins que de pareilles querelles devoient être aſſoupies, ſans que Rome en fut informée, l'Archevêque de Malines dont la conduite annonce les vérités Evangeliques que ſon éloquence vraiment Apoſtolique preche avec ſuccès, ne fit pas un meilleur accuëil aux Solliciteurs *Mendians*. Les venerables de l'ordre delibererent, s'ils emploiroient l'autorité temporelle, mais le merite & l'impartialité de M. le premier Preſident de *Neni*, la raiſon éclairée des autres Membres du Gouvernement & l'équité de Mrs. les Bourguemetres perſuaderent aux Capucins que leurs plaintes injuſtes ſeroient rejettées de tous les Tribunaux, & ne pouvant plus rien eſpérer des grands, ils s'adreſſerent à un homme médiocre, je parle de moi, les R. P. Capucins eurent pour objet de m'engager à faire uſage de la Lettre de leur ancien Confrère, en retractant ce que

(*a*) Le *Brigand Politique*, je ne le nomme pas, on ſait que ſon nom eſt *Maubert*.

que j'avois avancé dans le Gazetin du 27 Juin; ces Peres, qui, pour remplir leurs vuës ſpirituelles, emploient des cauſes ſecondes, m'envoierent des *fleurs* & un *melon*; je donnai, par diſtraction ſans doute, le bouquet à une Fille de la Comédie; un eſtomach auſſi profane digera le Melon, & les deux Capucins deputés de la Sacrée Sinagogue s'enivrerent avec du vin de *Vernesé* dont un honnête Negotiant directeur du concert abbreuvoit périodiquement tous les Dimanche une petite *menagerie* où figurent avec une admirable ſagacité l'éloquent *Acarias* (*a*) & l'illuſtre *Germon*.

Les ſollicitations réiterées du Pere Raphaël me determinerent à lui promettre, que je blanchirois l'Ex-Capucin autant qu'il étoit en moi; fidelle à ma promeſſe, je declarai que mon Correſpondant m'avoit trompé, & que le P. Norbert *jurant devant Dieu*

(*a*) Le Sr. *Accarias* dit *Serionne* qui depuis mon depart de Bruxelles a dit les dernieres horreurs contre un homme à qui il avoit quelques obligations, ſe plaint du *Colporteur*, un Magiſtrat de Grenoble ajoute au portrait que j'en ai eſquiſſé; *il eſt Fils d'un malheureux Payſan du Gapençois, & a debuté à Paris par être précepteur des Fils de Mr. du Metz Fermier Général; Voilà, mon cher Chevrier, deux verités auſſi reconnuës que la mediocrité de ſon Journal.* Toute la Hollande à vû cette Lettre.

Dieu & devant les hommes qu'il n'étoit pas Poëte, on devoit le croire.

Cette ſatisfaction que tout autre écrivain polémique auroit refuſée, n'a pas contenté l'ame orgüeilleuſe d'un *indigne* Capucin, & j'apprens que dans *le détail Hiſtorique de la mort du Jeſuite Malagrida exécuté le 20 Septembre dernier, il dit en parlant de moi, l'Auteur du Gazetin de Bruxelles peut ſoutenir les Jeſuites, il le doit même dès qu'il ne ſoutient plus la vertu (a).*

L'Application de ces mots marqués en Caractères Italiques ne fera point contre moi, dès qu'on aura lû la vie de Norbert, & je puis dire que dans cette affaire.

. . . . . *deſcendû d'Iſmaël,*
Je ne ſers n'y Baal, n'y le Dieu d'Iſraël,

Qui eſtes-vous donc demandera un lecteur impatient? *Un homme honnête*, repondrai-je, *qui ne veut deffendre n'y l'imbecilité des Capucins, n'y le manège des Jeſuites.*

Norbert continuë de tracaſſer à Lisbonne, qu'il fache ſe contenir ou qu'il craigne que ſes nouvelles fourberies ne faſſent le ſecond volume de l'Hiſtoire que je publie aujourd'hui?

(a) Je ne puis pas affirmer que ce détail hiſtorique ſoit du P. Norbert, je le préſume ſeulement.

AVIS

AVIS DE L'EDITEUR.

Il m'eſt revenû que certaines Gens à qui il ne manque que la Medaille pour être *Colporteur*, avoient donné de porte en porte à Bruxelles une epigramme faitte contre mon dernier Ouvrage, n'importe en quel Pays; les Perſonnes honnêtes ſavent bien que je n'y repondrai pas, puiſqu'elles m'ont fourni elles-mêmes les raiſons qui ne me permettent point de me compromettre.

Primo: l'Epigramme eſt déteſtable, & j'ai pour principe de ne repondre qu'aux bonnes ſatires qu'on fait contre moi.

Secundo: celui à qui la voix publique attribue cette proſe rimaillée, ne peut *par état* m'offenſer.

Tertio: un Chien peut aboïer à la *Lune* ſans que ces *Jappemens* interrompent le Cours de cet Aſtre; ſi ceux qui commercent en epigrammes, veullent donner plus de conſiſtance à leurs correſpondances, ils n'ont qu'à venir me trouver, j'en ai reçû par le Courier de Mardi dernier ſix frapées au bon coin, & que j'oſe dire admirables, quoiqu'elles ſoient contre moi.

LA CLÉ ET LA CRITIQUE DU COLPORTEUR.

Dialogue entre la Comteſſe de PRILLY ET L'AUTEUR.

La Sçene ſe Paſſe à Paris (a).

Le lieu de la Sçene repreſente une Chambre à coucher au fond de laquelle eſt un Lit de Damas cramoiſi fait en alcove; une table de nuit eſt auprès du lit, on y voit deux bougies, des dents poſtiches, du bleu, du blanc, & des pinceaux pour les ſourcils & pour les veines avec quelques Serviettes.

La Comteſſe fait repeter ſa Pendule, midi ſonne, elle ouvre ſes rideaux, ſes Femmes entrent & annoncent l'Auteur du Colporteur qui entame le Dialogue dans la ruelle de la Comteſſe.

L'Auteur: A midi deja eveillée, Madame, vous allés ſcandaliſer toutes nos Femmes du bon ton?

La

(a) Pour conſerver l'unité du tems & du lieu, il faut ſupoſer que l'Auteur eſt à Paris.

La Comteſſe : mais ſi je veux aller au ſpectacle, je n'ai préciſément que le tems de prendre mon boüillon & de faire une toilette, vous voulés donc bien permettre qu'on me coëffe, hola! mes Demoiſelles, perſonne ne vient.... *Marianne*, *Julie*... où donc ſont ces *eſpèces*? ah vous paraiſſés enfin, il eſt difficile de jouir de vous, faites ouvrir ces contrevents & venés me coëffer dans mon lit; que cherchés-vous, du papier pour des Papillotes, eh ne voiés-vous pas *le Colporteur* qui eſt ſur ma cheminée, prenés, prenés, Mr. le voudra bien.

L'Auteur: à votre aiſe, Madame, un Auteur qui ſe fait imprimer, doit abandonner ſes productions au public, trop heureux quand il les voit ſervir a augmenter les agrémens de la plus belle tête du monde.

La Comteſſe: voilà déjà une fadeur, il faudra que vous m'en diſiés bien d'autres pour reparer les ridicules que vous m'avez pretés dans votre Roman.

L'Auteur: mais de bonne foi, croyez-y être; nous avons dans un tiroir des noms factices que nous prenons a meſure que les ſituations les amenent, comme je n'avois point l'honneur de vous connaitre, le nom de *Prilly* dont beaucoup de nos Romanciers ſe ſont ſervi, me tomba ſous la main, & je l'encadrai dans le ridicule que j'avois voulû peindre.

La Comteſſe: vos petits reproches m'ont pourtant touché au point que depuis trois jours, je n'ai plus d'animaux à ma toilette, je me ſuis debaraſſée des ſignes, des arlequins & même d'une petite épagneule que j'aimois à la fureur.

L'Auteur: j'ai donc fait une converſion à laquelle je ne viſois pas.

La Comteſſe: mais qui donc avez vous pretendû deſigner ſous le nom de *Prilli*? car toute réflection faitte, je vois que vous n'avez point voulû parler de moi.

L'Auteur: eh mon Dieu non, la femme que j'ai peinte eſt rouſſe, & vos cheveux ſont d'un blond parfait, elle a cinquante ans, vous n'en avez pas quarante, elle a une groſſe taille qui marque un embonpoint bourgeois, & vous eſtes faitte *au tour*, elle ne rougit pas d'entrer dans les tracaſſeries des mauvais Comédiens, & vous ne protegés que les bons acteurs; enivrée des fadeurs *Hiſtrionnes*, elle traite de *noirceurs* toutes les critiques raiſonnables, & votre Sageſſe les tolere comme un remede utile qui arrête les progrès du ridicule, du faux bel-eſprit & du libertinage.

La Comteſſe: ne feroit-ce pas *Celimene* que vous auriez voulû peindre?

L'Auteur: cela peut lui convenir, mais pourquoi ne voudriés-vous pas que ce fut *Emilie*? croiés moi, Madame, la *Clé* de tous les livres, eſt dans toutes les Villes,

& c'eſt la ſeule que je veux donner aujourd'hui, prenés à la main le Spectateur Anglois compoſé par un homme qui n'avoit jamais vû la France, & parcourés Paris, vous y trouverés ſans peine les copies de tous les originaux que l'Auteur a peints dans le ſein de Londres; les ridicules ſont partout les mêmes, & quoique *Moliere* ait porté d'heureux coups à la miſantropie, aux petits-maitres, aux hipocrites, aux précieuſes, & aux ſavantes, on trouvera dans toutes les grandes Villes des Perſonnes chargées de ces deffauts; ainſi il arrive très ſouvent qu'on accuſe un Ecrivain d'avoir voulû peindre une femme dont il ne connaiſſoit n'y le nom, n'y la figure.

La Comteſſe: comment ce peut-il donc que ces portraits ſoient ſi reſſemblans?

L'Auteur: par l'uſage du Monde & du cœur humain que tout Auteur de Comedies & de Romans doit avoir, voiés par exemple un portrait que je tire à ce moment de mon imagination, je proteſte partout ce qu'il y a de plus ſacré que je n'ai perſonne en vüe, *Celiante eſt une Femme ſinguliere, elle cache les vertus qu'elle a, pour afficher les vices qu'elle n'a point, elle refuſe Damon qu'elle aime, pour ſe livrer à Clitandre qu'elle deteſte, prodigue avec les Gens riches, avare avec les malheureux, elle ne ſait donner n'y refuſer à propos.*

La Comteſſe: quoi vous n'avés réelement voulû peindre perſonne, en faiſant ce portrait?

L'Auteur: non, Madame.

La Comteſſe: ma foi c'eſt *Araminte* d'après Nature, & je puis vous dire que jamais reſſemblance ne m'a parû plus parfaitte.

L'Auteur: je ne connais point Araminte, & je crois ce que vous me faites l'honneur de m'en dire, portés ce tableau à Londres, on dira que c'eſt Miledi *Judith*, à Vienne que c'eſt Madame *Klein*, & partout on dira vrai, quoique je ne connaiſſe n'y Araminte n'y Miledi Judith, n'y Madame Klein, mais le monde & le cœur humain dans les replis duquel j'ai fouillé quelques fois, me perſuadent qu'il peut y avoir des femmes aſſés bizares pour reſſembler à la pretenduë Céliante.

La Comteſſe: je vous crois, mais il parait cependant une clé de votre ouvrage.

L'Auteur: cela peut-être, mais elle eſt le fruit de l'impoſture ou de la vénalité, & je la deſavoüe autentiquement, en accuſant d'inſigne fourberie tous ceux qui auroient l'impudence de dire qu'ils la tiennent de moi; on en a fait à Paris, à Bruxelles, & même à la Haye, mais toutes ces applications ſont l'ouvrage des Lecteurs & non point de l'Auteur; il m'eſt arrivé plus d'une fois d'expliquer les noms factices dans

la converſation, mais c'étoit uniquement pour derouter les curieux; ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir une clé à mon ouvrage, & que je n'en faſſe peut-être une, mais je repete que celle qui courre le monde, eſt probablement d'un homme qui ne mange pas d'*entremets*, c'eſt-à-dire qui ne connait n'y la bonne compagnie n'y l'eſprit de mon livre.

La Comteſſe: n'y auroit-il pas un moien d'eviter les applications?

L'Auteur: J'en connais un qui eſt infaillible; je n'ai qu'a peindre des vertus, la mechanceté du public, m'eſt un ſeur garant qu'on n'y reconnaitra perſonne.

La Comteſſe: convenés pourtant qu'il y a bien des mechancetés dans le *Colporteur*?

L'Auteur: oüi, Madame, mais ces ſatires ſont néceſſaires, parceque depuis que le gout des reflections s'eſt perdû, la mechanceté eſt devenüe la *recambole* des Romans.

La Comteſſe: pourquoi par exemple avez-vous fait une ſortie ſur ces pauvres Filles de ſpectacles? ne faut-il pas que chacun vive?

L'Auteur: eh qu'elles vivent, morbleû, Madame, qu'elles vivent?

La Comteſſe: un moment, Monſieur, vous me manqués en me repondant d'un ton auſſi bruſque.

L'Auteur: eh non, Madame, c'eſt vous-même qui vous manqués en prenant le parti

et de ces créatures; qu'elles faſſent leur metier, j'y conſens, mais je ne puis voir de ſang froid que ces *Demoiſelles* tirent vanité de leur ſupercherie, & mettent au rang d'une action meritoire le mepriſable talent de vendre des nuits & des ſoupés à tous venans, & de faire paſſer le malheureux qu'elles ont ſeduit de leur couche avilie dans le cabinet de *Kaiſer* ou de *Recolin* deux habiles gens qui doivent leur fortune à la decouverte de l'Amerique; un Philoſophe peut-il entendre de ſang froid une Fille du monde s'écrier avec entoſiaſme *une Femme comme moi* & joindre à l'inſolence de ce propos un faſte impudent qui oſe le diſputer aux Femmes de la Cour, la police qui reforme tant de petites miſeres, devroit bien porter des regards attentifs ſur les grands abus & empecher une Danſeuſe d'étaler aux yeux de tout Paris indigné un équipage de trente mille francs, & des Diamans du plus grand prix qui ſont ſouvent le patrimoine de malheureux Enfans, que l'inconduite de leur Pere & l'Ame avide d'une Fille proſtituée reduiſent à l'opprobre de la miſere, garderai-je mon flegme quand je verai une de ces *eſpèces* caſſer par partie de plaiſir pour vingt cinq mille livres de Porcelaines à la fin d'un ſoupé, faire porter le plumet blanc à ſes gens & les galonner comme les valets de pié d'un Ambaſſadeur? Voila, Madame, ce que l'hiſtoire de la petite

Deſchamps de l'Opera me fournit, j'ajouterois au tableau, ſi je ne craignois de vous deplaire en nommant un tas de molles enchantereſſes dont le nom ſeul eſt une indecence.

La Comteſſe: Oh ſeviſſés avec chaleur contre le luxe inſolent des Filles de ſpectacle, je vous le livre, mais menagés le Théatre au moins par égard pour les honnêtes gens qui l'aiment, je ne ſais ſi j'ai compris votre Livre, mais j'ai crû y lire qu'une Actrice ne pouvoit conſerver ſa vertu ſur la ſçene, & un Comédien ſa probité; je vois ſans rougir quelques-uns de ces gens-là, & vous m'avés inquiettée en parlant ainſi.

L'Auteur: ſouffrés, Madame, que je vous diſe que vous m'aves mal lû, ſi j'avois ſur les perſonnes attachées au ſpectacle les idées que vous me pretés, je ne parlerois de ma vie à aucune d'elles, & ma conduite toujours conſequente à ma façon de penſer, ſuffit pour me juſtifier, j'aime tous les talens & ſurtout ceux qui donnent un nouveau luſtre aux chefs-d'œuvres des fondateurs de la ſçene Françaiſe, je ne demanmande point qu'une actrice à qui je rens viſite, ſoit un *Sallé*, mais je ne veux pas non plus qu'elle ſoit une *Beaumenard*, je paſſe à une Comédienne une galanterie de de *beſoin* ou de *diſſipation*, mais je condamne un libertinage methodique & ſuivi;

à l'égard des Acteurs, je verai de tems en tems avec plaisir ceux qui réuniront les bonnes mœurs au merite; plusieurs d'entre eux me doivent leur talens & leur fortune, j'ai dit que dans les Provinces j'avois trouvé peu de mœurs je repete à regret ce propos, & si on le revoquoit en doute, les Comédiens de Bruxelles me Justifieroient, comme il faut rendre Justice aux honnêtes gens, j'excepte de la liste scandaleuse *Compain* (*a*) *Quinaut*, & deux autres; quantaux mœurs.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être Nommé.

La Comtesse: mais vous en voulés furieusement à ce Théatre de Bruxelles.

L'Auteur: c'est que j'y ai trouvé plus d'insolence & de depravation qu'ailleurs, mais la decence y rentrera dans peu autant qu'il sera possible; j'apprens avec plaisir que M. *le Duc d'Ursel* Seigneur aimable qui réunit aux talens de toutes les Nations l'Urbanité Française & les vertus flamandes, va

(*a*) Cet Acteur qui mêne veritablement la conduite d'un honnête-homme, est le même qui a fait un petit poëme à l'occasion de la fête du Prince Charles dont j'ai parlé à la fin du *Colporteur*; l'Auteur m'a écrit à ce sujet une lettre modeste dont le stile feroit honneur à tout homme d'esprit, ma reponse a dû le satisfaire.

va donner une forme Nouvelle à un ſpectacle qui coute aſſés à la Ville de Bruxelles, pour être mis ſur un pié reſpectable à tous égards; au reſte, Madame, ma façon de penſer ſur le Théatre & ſur les Acteurs, ſe reſume par ces deux mots, j'aime le Spectacle avec paſſion, j'eſtime les Acteurs qui ont de l'honneteté dans la conduite, & je mepriſe les autres.

La Comteſſe: mais tout le Monde penſera comme vous la-deſſus, ainſi je laiſſe la Comédie de coté pour en revenir aux gens de qualité qu'il parait que vous avès voulû peindre.

L'Auteur: Il m'eſt auſſi facile de détruire ce reproche que les précédens, j'ai nommé dans le Colporteur des Auteurs ou des filles de Spectacle & l'uſage m'a autoriſé à le faire, j'ai donné les Lettres Initiales de trois Femmes qui n'ont d'autre occupation que celle de donner a joüer, mes reflections peuvent les deſobliger, mais comme je n'ai point attaqué leurs mœurs, je ſuis tranquille ſur cet objet; à l'égard des noms ſuppoſés de Ducs, de Ducheſſes & d'autres perſonnes de marque, on ne peut me faire un crime de la méthode circonſpecte dont je me ſuis ſervi.

Ou les Anecdotes que j'ai raportés ſont vraies, ou elles ſont fauſſes, dans le premier cas, la prudence vouloit que je ne nommaſſe perſonne, me feta-t-on ſans in-

juſti-

juſtice un crime de cette diſcretion, & celui qui viendroit dire que c'eſt lui dont le nom eſt envelopé dans les étoiles, prononceroit en même tems ſa condamnation & mon apologie ? Si j'ai decrit des faits imaginés, je n'ai pu offenſer, ainſi il doit néceſſairement reſulter de mes obſervations que les faits contenûs dans un Roman ne peuvent nuire à qui que ce ſoit, quand l'auteur n'a nommé n'y même deſigné perſonne : tel eſt le Colporteur relativement aux noms ſupoſés, il faut en excepter une Anecdote trés connüe que j'ai cependant defigurée autant que j'ai pû, mais ne m'étoit-il pas permis de coudre au Colporteur une avanture qui a été *miſe en vers*, *Imprimée & gravée* avec beaucoup moins de menagement que je n'en ai emploié dans les details que j'en ai donnés, d'ailleurs ſi elle peut humilier quelqu'un, ce n'eſt que l'heroïne de la ſçene,

Madame, elle n'eſt plus, *laiſſons en paix ſa cendre.*

La pureté de mes intentions eſt prouvée moins encore par ce que je dis ici, que par la conduite que j'ai tenue ; Je n'ai jamais eû l'ame intereſſée, mais j'aime l'argent pour le plaiſir de le depenſer, ſi j'avois voulu donner une clé réelle ou Imaginaire (cela dependoit de moi) du Colporteur, une

une perſonne du premier nom m'a fait offrir cent Ducats par un particulier de Bruxelles; c'eſt un fait que je puis prouver par une Lettre arrivée par le Courier du Mardi 24 Novembre; cependant ſi mes intentions n'avoient pas été droites, le ſecret qu'on me promettoit & qui m'auroit ſeurement été gardé, me donnoit beau jeu.

La Comteſſe : Un Auteur refuſer cent Ducats? Voilà une anecdote qui va faire paſſer *le Colporteur* à la poſterité, & votre livre avoit beſoin de ce véhicule pour ſe tirer de l'oubli.

L'Auteur: Ce que vous me dites-là, n'eſt pas fort obligeant, mais il en eſt d'un livre comme d'un Acteur, on peut dire qu'ils ſont mauvais ſans que l'Auteur ſe crut-il égal à Voltaire, & le Comédien ſupérieur à Dufreſne puiſſent ſe facher.

La Comteſſe: Ah puiſque vous eſtes en train d'être docile, écoutés encore une critique; à quel propos, s'il vous plait, avés-vous fait parade d'une Erudition Miniſtériale dans un Roman? Vos remarques quoique fort judicieuſes, m'ont parû deplacées-là.

L'Auteur: Il faloit que je terminaſſe ce Roman peut-être deja trop long, & comme il étoit vrai qu'un *Quiproquo* eut privé la *Brillant* d'une penſion, j'imaginai que je punirois cette Actrice en ſubſtituant à la do-

donation qu'elle attendoit, une *Inſtruction* dont elle ne ſe ſoucioit gueres, c'eſt dans cette intention que j'ai raportée cette piéce, je ne ſais ce qu'on aura penſé de ce morceau, mais cet endroit qui n'eſt pas fait pour tout le Monde, eſt le ſeul qui m'ait ſatisfait; ainſi s'il n'a que le deffaut d'être deplacé, on peut y remedier, & je ſuis en état de donner, quand je le voudrai, deux volumes ſur une matiere que je n'ai qu'effleurée, quoique j'oſe me flater de la connaitre aſſés bien.

La Comteſſe: Convenés auſſi que dans cette Inſtruction que vous faites donner par un Ambaſſadeur à ſon fils, votre projet a été de critiquer les Miniſtres repandûs dans les Païs étrangers.

L'Auteur: Quand j'aurois eû ce deſſein, me conſeilleriés-vous d'en convenir, mais voici l'exacte verité: j'ai vû beaucoup de Cours d'Italie & d'Allemagne, je les ai examinées en homme qui voiage pour s'intruire, & de mes obſervations j'ai formé un compoſé du faſte deplacé, des fautes, de l'inconduite, & enfin des choſes eſſentielles qu'un repreſentant dans une Cour étrangere, devoit éviter ou ſuivre, & pour ne point compliquer cet article, j'ai fait parler un ſeul homme qui eſt un être de raiſon dans le cas que j'ai ſupoſé; les Rois n'y les membres de leurs conſeils ne ſont point attaqués dans mon livre, & je previens

viens une fois pour toutes, que ceux qui chercheront dans ce que je me reſerve de publier, des traits contre la Religion & les ſouverains, peuvent ſe diſpenſer de me lire, s'ils n'achetent mes Ouvragas que pour avoir le plaiſir honteux d'y voir violer le reſpect qu'on doit à Dieu, aux Princes, & aux loix, objets ſacrés que je me ferai un devoir de reconnaitre toujours.

La Comteſſe : Mais pourquoi avés-vous mis votre nom à cet ouvrage?

L'Auteur : Par trois raiſons; la premiere pour obéir à la loi de l'Etat; la ſeconde, parcequ'il eſt de moi, & que s'il y a du mal, je ne veux pas qu'on l'impute à d'autres, la derniere enfin c'eſt que tout livre qui nomme quelqu'un, ne doit point être anonime, un homme qui écrit dans l'ombre des tenebres, reſſemble à ces brigands qui du ſein d'une fôret épaiſſe tirent un coup de fuſil à un voiageur qui marche ſous la foi de la ſeureté publique ; les Romains dont nous avons conſervé les grands principes de Legiſlation, faiſoient couper le bout du nez, & marquer d'un fer chaud la joüe gauche de ceux qui écrivoient des Lettres annonimes ; j'entens ce que je dis, une perſonne reſpectable l'entend auſſi bien que moi, & nous eſperons l'un & l'autre que *cet avis aux Lecteurs* arretera la plume criminelle de quelques ſçelerats ou de quelques.

ques filles perdües; la patience échape, les offenſés peuvent ſe plaindre, & la ſageſſe de la Republique ſouffre moins qu'ailleurs, les Auteurs & ſcribes de Lettres anonimes.

La Comteſſe: J'avois hier mille fortes raiſons contre vous, mais je trouve un air de bonne foi dans vos reponſes qui me perſuaderoit, ſi on ne m'avoit aſſuré que vous eſtes fort méchant.

L'Auteur: Il y a dix huit ans que j'ecris, & depuis ce tems on n'a pas ceſſé de m'accabler de ce reproche; pour juger de ſon injuſtice, liſés tous mes écrits & mes piéces de Théatre, la tâche eſt un peu forte, car je crois que le tout formeroit trente volumes, vous y verrés que toutes mes mechancetés ont conſiſté a dire que *Cartouche* étoit un ſcelerat; la *Brainvilliers* une empoiſonneuſe, *Ninon Lenclos* une Fille galante, *Rolet* un fripon, & *Pradon* un Auteur deteſtable; voila, Madame, ſous d'autres noms, toutes les mechancetés que vous trouverés dans mes productions.

La Comteſſe: Quel interêt tant de gens ont-ils donc a vous dire mechant.

L'Auteur: un tref vif, Madame; les *Ecrivaſſiers* fachés d'être demasqués, diſent *un tel eſt méchant*, ce propos eſt ſeur de réuſſir auprès des ſots qui ſe conſolent de leur nullité, en cherchant a preter des deffauts

fauts aux gens de lettres, les mauvais acteurs intereſſés a écarter un Auteur qui connait le téatre, viennent à l'appui, & les Femmes les moins décriées, crient encore *un tel* eſt *méchant*, parce qu'elles ont peur qu'un tel ne diſe ce qu'on ne ſait pas; ce n'eſt point d'aujourd'hui que j'ai fait cette derniere remarque, comme vous le verés par les vers que je tire d'une de mes piéces reçües en 1756. au téatre Italien, affichée la même année, & ſuſpendüe juſqu'à la Paix par des raiſons de convenance.

LE BARON.

Ah, Meſſieurs les Auteurs, on craint vos epigrames,
Vous paſſez pour méchans.

D'ORVIGNI.

Ce bruit là vient des Femmes,
De ces femmes qu'on quitte, & qui craignant toujours
Qu'on aille devoiler les replis de leurs ames,
Penſent ſe mettre à l'abri des diſcours,
En pretant des propos infames
A l'objet fugitif de leurs triſtes amours.

Voilà pour les Femmes qu'on a euës; les autres ne ſont pas plus indulgentes, parce qu'en diſant qu'un *tel eſt méchant*, elles croient que ce refrain des ſots les mettra

à

à couvert des traits qu'un homme de Lettres prend quelques fois la liberté de decocher contre des femmes qui affectent les ſentimens avec l'amant en titre, pour le ſacrifier, quand il eſt parti, à quelques ſerluquets ; tel eſt, Madame, le train de la vie, & ne croiés les Auteurs méchants que quand vous les verés accabler de Noirceurs l'innocence, mepriſer la pudeur, flétrir la juſtice, & inſulter à la vertû.

La Comteſſe: Mais vous eſtes dans ce dernier cas à l'égard de Pere *Eliſée* mon confeſſeur, c'eſt un fort honnête Carme qui n'a jamais parlé à *la Brillant*.

L'Auteur: S'il eſt ainſi, ce n'eſt pas lui que j'ai compromis, l'avanture que j'ai detaillée eſt publique, je ſais le nom du religieux à qui elle arriva, mais ne voulant point le nommer, je cherchai dans le Martirologe des Carmes un Nom de l'ordre, je trouvai *Eliſée*, *Jean de la Croix*, *Juſtin*, *felicien*, &c. Je pris le premier qui ſe preſenta, bien convaincu qu'il y a plus de mille carmes qui s'appellent *Eliſée*, & que l'embaras du choix laiſſeroit en paix les innocens.

La Comteſſe: J'ai des Lettres de Hollande qui m'annoncent que l'on ne reçevra point des excuſes auſſi frivoles, & je ſais que tout l'eſprit du Mont-Carmel travaille

dans les forges Litteraires de la Haye & d'Amſterdam à repondre à ce trait dont les Carmes aſſurent que la *Miſtique* Eſpagnole a fremi.

L'Auteur: Il eſt poſſible que Ste. *Thereſe* ait été outragée de voir les Diſciples que ſa plume ſavante a reformès, ſe livrer a l'incontinence, mais elle n'a pû s'offenſer contre un écrivain qui en publiant le deſordre d'un ſeul particulier qu'il n'a pas nommé, n'a eû d'autre objet que de ramener les autres à la pratique de la vertu: au-reſte j'attens la Brochure qu'on prépare à Amſterdam, & je pourai donner lieu à une ſeconde, en écrivant l'*Hiſtoire des Carmes du Luxembourg de Paris*; ce morceau eſt peut-être le ſeul qui puiſſe faire honneur aux mœurs des *Mouſquetaires*, ſi on juge d'eux par comparaiſon avec ceux d'entre les Carmes que je me reſerve de peindre, au cas que la Brochure dont vous me menacés, exige que je prenne cette peine.

La Comteſſe: Cinq heures vont ſonner, ſouffrés que je me leve.

Les dents poſtiches, le bleu & les pinceaux qui étoient ſur la table de nuit de Madame de Prilly, ne m'ayant pas permis d'être indiſcret au point de vouloir être temoin de l'uſage qu'elle alloit faire de ces apprets, je me retirai, & le Dialogue finit.

NB.

NB. Le même Auteur, avant que de publier la vie de Maubert actuellement sur le metier, donnera au premier Janvier 1762. une petite brochure fort courte sous le titre *d'Almanach des gens d'esprit par un homme qui n'est pas sot, Calendrier pour l'Année* 1762. *& pour toute la Vie.*

FIN.